

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

Lutte d'influences en Mongolie intérieure, par Albert MAYBON	210
La rivalité anglo-russe en Asie centrale : les Etats tampons (1860-1914), par F. TAILLARDAT	214
L'Indochine et la crise de la soie, par P.-B. DE LA BROSSE	220
Le commerce extérieur de l'Indochine en 1934, par Paul PASQUIER	222
Le communisme au Japon, par B. NIKITINE	226
Variétés. — Dans les grottes « hantées » du Tonkin, par H. F.	228
Indochine. — La situation financière et commerciale au 30 juin. — Accession des jeunes indigènes aux emplois publics. — Le tabac indochinois et la concurrence algérienne. — La culture de l'aréquier en Cochinchine. — Fêtes bouddhiques à Hué. — Le nouveau code civil de l'Annam. — Le métayage au Tonkin. — Les bonzes et l'enseignement populaire au Cambodge	230
Etablissements français de l'Inde. — Situation économique	238
Levant. — Conditions d'établissement des Syriens et Libanais en France. — A la Commission économique de la Conférence impériale. — Réduction des tarifs douaniers. — L'immigration en Palestine. — Contre la concurrence japonaise. — Un accord entre les Hachémites et Ibn Saoud. — Fin de la révolte en Irak. — La question des Dardanelles. — Un accord commercial de la Turquie avec la France. — Situation des chemins de fer en Turquie. — La situation économique en Chypre. — Le voyage du prince héritier du Hedjaz. — L'Italie et le Hedjaz.	238
Extrême-Orient. — Siam. — La situation économique.	245
Chine. — Wang Ching Wei. — Le budget du Gouvernement national. — La frontière sino-birmane. — Le fléau des inondations. — L'Australie et la Chine. — La lutte contre l'analphabétisme à Changhaï. — Population du Thibet	245
Japon. — La tension italo-japonaise. — Intrigues japonaises	247
Bibliographie	248
CARTE.	
La Mongolie intérieure	240

A NOS LECTEURS

Comme notre précédente livraison était datée des deux mois de juin-juillet, celle-ci encore, qui paraît au moment des vacances, est bimestrielle, et se rapporte aux deux mois d'août et de septembre 1935.

Avec notre prochain numéro, celui d'octobre, l'Asie française reprendra sa périodicité normale et recommencera à paraître tous les mois.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Consul de France, à Rio de Janeiro	Fr. 80
Denis, à Bordeaux; Pathé, à Paris; Comité de l'Indochine, à Paris; La Dépêche de Lille, à Lille; Chambre de Commerce de Laval; Bib. des Officiers de Chambéry; Bibliothèque d'Etudes, à Paris; *Gal Ibos, à Toulouse; Cours des A. I., Alger; Bib. des Officiers de Saint-Louis; Bib. des Officiers de Dakar; Messageries du Livre, à Paris; Centre d'Informations Economiques, à Paris (3); Bib. des Officiers du 9 ^e R. I. C., à Hanoï; chacun 60 fr.....	960
Cne Tézé, à Paris; *Wesler, à Paris; de Guichen, à Paris; Gal Messimy, à Paris; de Thomasson, à Paris; Grousset (2 ans); Guesde, à Paris; Tissot, à Hanoï; Général d'Ollone, à Paris; Lavauzelle, à Paris; Latron, à Meknès; chacun 50 fr.....	600
Colonna de Giovellina, à Paris; de Bodman, à Dijon; Lt Laure, à Zouar; Cap. Boisseau, à Paris; chacun 45 francs	180
Total	Fr. 1.820

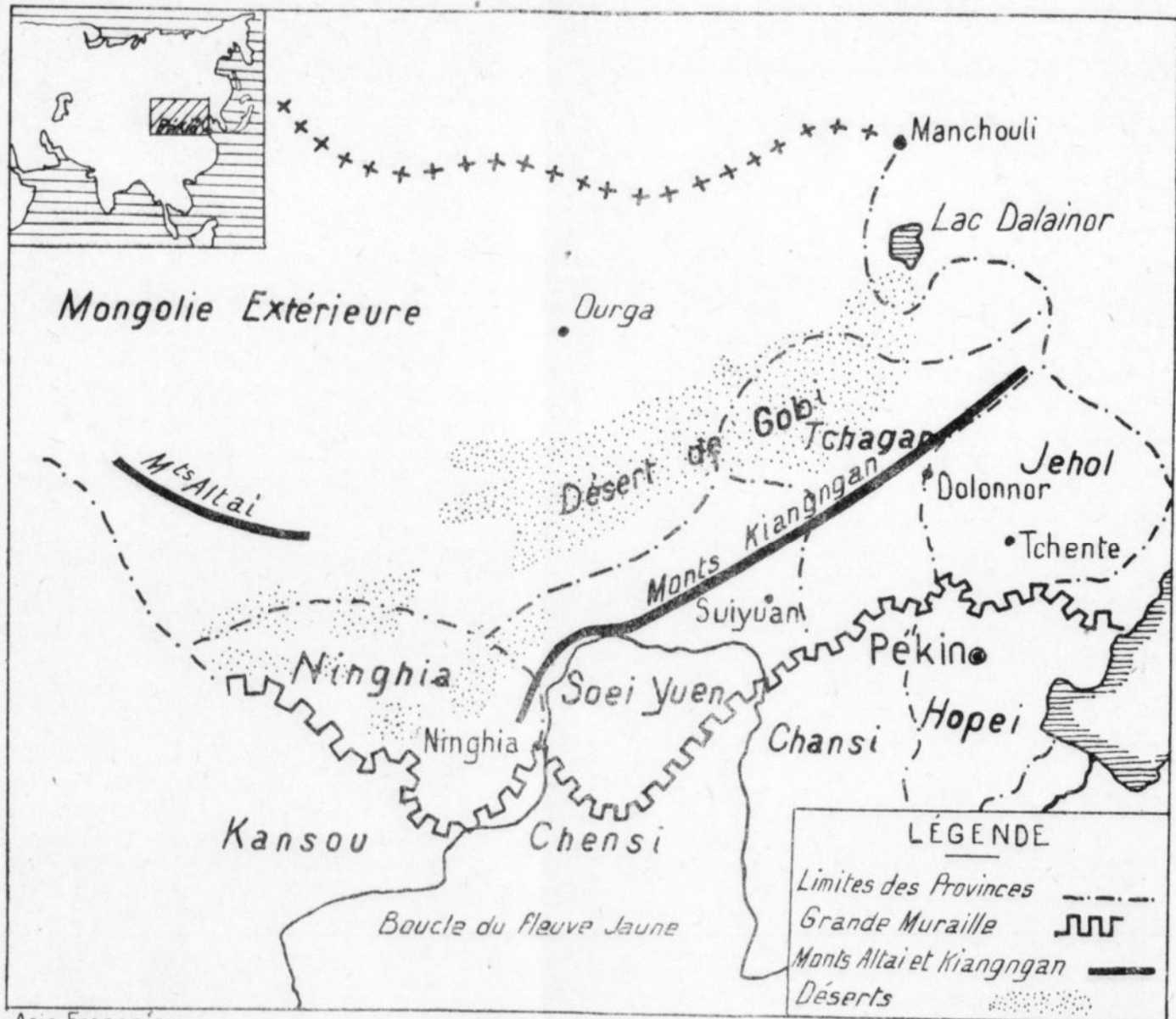
*Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des adhérents nouveaux.

Lutte d'influences en Mongolie intérieure

Malgré la pression du Japon et du Mandchoukouo, la Mongolie intérieure ou Nei-mong-kouo est demeurée jusqu'à présent sous la souveraineté chinoise. Est-ce pour longtemps encore ? Les Mongols du sud du Gobi, qui jouissent d'une illusion d'autonomie, s'affranchiront-ils tout à fait ?

jeter quelque clarté sur l'immense champ où s'affrontent races et civilisations.

On sait que, lors de l'avènement de la République chinoise, les divers pays de la Mongolie intérieure, la contrée située entre le Gobi, la Chine et la Mandchourie devinrent des « districts administratifs spéciaux » et qu'en 1929 ils prirent, par suite du remaniement de leur frontière, une physionomie nouvelle. Ces pays de Bannières et de Tribus sont le Jehol, le Tchahar (Tchahgar), le Suiyuen (Soei Yuen) et le Ninghia (Ninghia).



Asie Française

Reproduction interdite

LA MONGOLIE INTÉRIEURE

Tomberont-ils au contraire sous l'influence des deux empires coalisés de l'Est ? Peut-on admettre enfin l'éventualité d'une réunion des deux Mongolies, de la constitution d'un important Etat façonné par l'une ou l'autre des grandes forces politiques dont la soviétique n'est pas la moins puissante ?

On ne saurait répondre à ces questions ; l'observation soutenue des faits peut du moins pro-

Le mouvement pour l'autonomie, en Mongolie intérieure, est né de l'intervention japonaise en Mandchourie en 1931. A peine constitué, le gouvernement de Sinkiang fit entendre aux Mongols du Heilongkiang et du Jehol que le nouveau régime se montrerait libéral vis-à-vis des Bannières ; il gagna la confiance des chefs en constituant une province prétendue autonome, la province de Singan.

Quand le Mandchoukouo fut définitivement établi et que l'action militaire nippone fut conclue par l'accord de Tangkou, signé le 31 mai 1933, les aspirations vers l'autonomie se manifestèrent dans divers centres du Tchahar, du Tchou, du Suiyuen, du Ningshia. Était-ce une prolongation, comme un rayonnement de la propagande japonaise, forte de l'exemple donné par la création du Singan ? Il apparut que la propagande chinoise était plutôt en cause. Nankin encourageait l'esprit d'indépendance mongol afin de s'opposer à la force d'absorption du Mandchoukouo. A la vérité, deux influences s'exerçaient dans le même sens. Sous le couvert d'une Mongolie intérieure unifiée, autonome, Chinois et Japon-Mandchous poursuivaient une idée d'hégémonie. La proclamation de l'empereur Kang Te, lors de son accession au trône de Mandchourie, parut confirmer les craintes que l'on ressentait à Nankin, à Pékin et dans quelques Ligues en face de la politique d'expansion de Sinking.

Le gouvernement national chinois jugea prudent d'agir. Il délégua le général Houang à Paolingmiao, célèbre temple lama, situé au nord de Kueihua, où résidait le prince Teh, promoteur des idées d'autonomie. Leurs entretiens démontrèrent les difficultés d'un accord. Du côté mongol, on exigeait l'arrêt de tout mouvement de colonisation chinoise, la restitution même des territoires mis en valeur. Telle était la condition première d'un accord. De crainte que la Mongolie ne se retournât vers le Mandchoukouo, Houang Fou fit des concessions. Il fut notamment entendu que la colonisation chinoise ne franchirait pas la limite atteinte. Dès qu'elles en eurent connaissance, les autorités chinoises du Tchahar et du Suiyuen refusèrent de se rallier à une politique qui restreignait leur pouvoir, qui diminuait surtout le rendement des impôts. Elles s'élevèrent, sur un ton menaçant, contre la proposition de permettre aux princes de percevoir des taxes sur les marchandises chinoises en transit. Nankin ayant passé outre à ces réclamations, le gouverneur du Suiyuen fit marcher ses troupes sur Paolingmiao. Simple menace, car les soldats s'arrêtèrent à quelque distance des lignes mongoles. Un médiateur accourut de Pékin ; il put obtenir des princes le renoncement aux taxes sur les marchandises chinoises, mais à la condition que le gouvernement provincial remettrait aux autorités indigènes le produit des impôts.

A la fin de l'année 1933, des négociations s'engagèrent au sujet de l'organisation du nouveau gouvernement. Bien qu'il s'agisse d'un problème d'ordre politique, les discussions furent entraînées vers un ensemble de questions touchant à l'autorité des lamas, aux privilèges des princes, à l'imposition des taxes, à la récupération des terres colonisées, à la délimitation des frontières, à la coopération avec la Chine au développement des ressources naturelles.

La forme politique du régime put être ainsi

définie : fédération autonome de districts sous le contrôle du gouvernement chinois. Quant aux nombreuses questions qui, pour être secondaires, n'en étaient pas moins importantes, elles restèrent en suspens.

Deux projets d'accord furent établis. Le premier fut repoussé par le général Houang Fou, plénipotentiaire de Nankin. En voici le texte :

1. — Il sera créé un seul gouvernement autonome pour toutes les bannières mongoles. Ce gouvernement sera le plus haut organe politique de la Mongolie intérieure. Il dépendra directement du Yuan exécutif et ses dépenses administratives seront supportées par le gouvernement central.
2. — Les administrations actuelles des meng, des tribus et des bannières mongoles seront maintenues.
3. — Il sera, désormais, interdit d'ériger en sous-préfectures ou en districts administratifs spéciaux les bannières et les tribus mongoles. Ceux qui existent déjà seront abolis si les conditions économiques de ces régions n'exigent pas encore une de ces formes administratives.
4. — Toutes les terres non défrichées de la Mongolie intérieure seront considérées comme terrains de pâturage de la Mongolie ; il sera formellement interdit de les défricher. Pour les terres déjà mises en valeur et qui se trouvent disséminées dans les régions dites « de pâturages mongoles », elles seront considérées comme faisant partie de ces régions.
5. — Le gouvernement autonome sera seul autorisé à percevoir des impôts et des taxes dans les régions dites « de pâturage ». Tous les bureaux de perception contrôlés par les provinces et les administrations chinoises seront abolis.
6. — On étudiera le sort à réserver aux terres déjà défrichées. Leurs recettes seront partagées, en parties égales, entre le gouvernement autonome et les administrations chinoises intéressées.
7. — Tant qu'aucun accord n'aura été conclu concernant ces terres déjà défrichées, les bannières mongoles conserveront tous leurs droits. En ce qui concerne les recettes provenant des impôts fonciers, miniers, forestiers, etc., qui sont à présent perçus par les administrations chinoises, ils seront perçus par une administration mixte. Ces recettes seront partagées en parties égales entre les autorités chinoises et les autorités mongoles. Les citoyens mongoles ne paieront que les impôts et les taxes prévus par les autorités de leurs bannières. Les administrations chinoises ne devront pas leur imposer de nouvelles taxes.
8. — Les juges des tribunaux seront nommés par le gouvernement autonome mongol. Les procès entre Chinois et Mongoles seront jugés par des cours mixtes composées de juges chinois et mongoles.
9. — Les recettes du gouvernement autonome seront entièrement employées à l'entretien des services d'hygiène, d'instruction publique, au développement de l'industrie et des communications de la Mongolie.
10. — Le gouvernement autonome mongol nommera des délégués auprès des gouvernements provinciaux intéressés, afin de pouvoir travailler de concert avec les autorités chinoises.

Le second projet, qui s'en tenait à une formule politique assez vague, rencontra l'opposition des Mongoles et fut rejeté par ceux-ci. Son contenu se résume en peu d'articles :

1. — Les gouvernements autonomes de la Mongolie intérieure seront dénommés : Gouvernement du Premier District Autonome Mongol, Gouvernement du Deuxième District Mongol, etc...
2. — Les bannières du Si-Ling-Ko-La Meng (Tchahar) ainsi que les autres bannières mongoles du Tchahar seront

ressortissants du gouvernement du Premier District Autonome; les bannières de Yi-Ka-Tchao Meng, de Ou-Lan-Tcha-Pou Meng du Suiyuan, et les bannières du A-La-Shan-Ar-Lou-Te-Tchi du Ningsha seront placées sous le contrôle du gouvernement du deuxième District Autonome; etc...

3. — Ces gouvernements autonomes dépendront directement du Yuan Exécutif. Ils doivent se concerter avec les gouvernements provinciaux pour toutes les affaires intéressant ces gouvernements.

4. — Les gouvernements des districts autonomes seront chargés d'administrer toutes les affaires des bannières mongoles qui seront placées sous leur contrôle.

5. — Les frais d'administration de ces gouvernements autonomes seront à la charge du gouvernement central.

6. — Il sera créé un conseil inter-régional entre les différents gouvernements autonomes pour examiner les problèmes intéressant les districts autonomes.

Un troisième projet fut adopté par les deux parties. Quelques indications suffiront pour le caractériser.

Un « Comité d'affaires politiques d'autonomie locale mongole » siégera à Paolingmiao sous le contrôle du Yuan exécutif et sera composé de princes mongoles, au nombre de 28, représentant les 67 Bannières du Nord de la Chine et du Kokonor ainsi que les Liges de la Mongolie intérieure, nommés par le gouvernement chinois. Compétent pour toutes les affaires concernant les Liges et Bannières, il comprendra, outre un président et un vice-président, un secrétaire général. Cinq départements ministériels seront organisés : intérieur, police, finances, enseignement, industrie. Un haut fonctionnaire chinois, qualifié de « Commissaire directeur de l'autonomie locale de la Mongolie intérieure », suivra les travaux du Comité à titre de conseiller, sera juge des contestations et disposera du droit de veto.

Le prince Yun a été désigné pour être le chef exécutif du gouvernement. Le prince Teh Wang, de la Ligue Sillingal, dans le nord du Tchahar, figure dominante de la nouvelle organisation, devint secrétaire général du comité des princes représentants.

D'autre part, le général Ho Ying Tching, ministre de la guerre de Nankin, président du conseil militaire de Pékin, reçut mission d'exercer les fonctions de commissaire auprès du Comité Mongol.

L'accord pose le principe de l'interdiction de tout empiètement des colons chinois. Il prévoit une entente entre Liges pour s'abstenir de céder ou de louer des terres de culture sans le consentement du Conseil.

Il ne semble guère que ces mesures aient mis un frein à la colonisation agricole chinoise. Environ 70 % de la superficie au sud du Tchahar est entre les mains de ces colons. Des parties de l'Ordos, du Suiyuen ne résistent pas à l'invasion.

Ce statut mongol ne répondait que bien insuffisamment aux aspirations des princes, car il ne réalisait qu'un semblant d'autonomie. C'était le type même du gouvernement des possessions extérieures, des territoires annexes, tel que l'avait conçu le Kouomintang. En effet, la doc-

trine de Sun Yat Sen reconnaissait les droits des minorités ethniques en Chine, si bien que la concession de l'autonomie découlait de cet axiome même. Mais il ne pouvait s'agir que d'une autonomie mitigée, le pouvoir central n'abdiquant rien de ses prérogatives.

Le fait d'avoir fait admettre par les Mongols un régime aussi hybride doit être compté comme un succès chinois. Nankin a triomphé de Sinking.

**

La séance inaugurale du Conseil gouvernemental de la Mongolie intérieure eut lieu le 23 avril 1934, malgré les troubles causés par la révolte (qu'il fallut réprimer durement, en raison de son extension rapide) d'un général chinois du Ningshia.

On organisa aussitôt services et bureaux. Ce fut extrêmement malaisé, par suite du petit nombre de Mongols qualifiés pour remplir des fonctions administratives. Parmi les traditionalistes, qui sont de l'entourage des princes et des lamas, peu sont instruits. Il fallut faire appel aux « jeunes », diplômés d'universités chinoises ou japonaises. Autres complications : ces jeunes, subitement en possession de fonctions plus ou moins importantes, abusèrent de leur autorité. Et comme ils affectaient le mépris des façons de vivre locales, l'éloignement de la religion lamaïque, la méconnaissance des titres nobiliaires, ils se heurtèrent à des résistances. Ils encoururent les blâmes des anciens. D'où des conflits sans fin.

Le concept même de la nation souveraine des nouvelles générations n'est pas compris des chefs de Bannières, conservateurs, indépendants, éloignés de toute idée d'unification nationale.

De plus, ces jeunes réclamaient des réformes radicales inspirées soit par les expériences soviétiques de la Mongolie extérieure, soit par l'idéologie du Kouomintang.

Le premier souci du nouveau gouvernement a été de créer une armée moderne. Déjà le prince Teh avait établi une académie militaire dans sa Bannière, ainsi qu'un petit arsenal. Il rassembla à Paolingmiao un état-major, qui s'est déclaré favorable à l'application d'un système de conscription.

Les idées de rénovation économique, en faveur en Chine, au Mandchoukouo, ont gagné la Mongolie. Des projets de construction de routes, d'ouverture d'écoles techniques, d'installation d'industries sont à l'étude.

Toutes ces réformes, toutes ces innovations appellent la collaboration et l'aide financière du gouvernement chinois. Nankin a contracté des engagements vis-à-vis des Mongols ; pour les seuls besoins de l'administration, il doit verser au Conseil Mongol 50.000 dollars mensuellement. Si ces promesses sont tenues, le gouvernement de Paolingmiao pourra peut-être se maintenir. Il entend bien se prémunir contre la faillite, et c'est pourquoi ses chefs sont attentifs à

tous les mouvements du Japon et du Mandchoukouo en Mongolie intérieure.

Durant cette année, l'intervention des deux pays alliés a été particulièrement active sur les confins du Jehol et du Tchahar. Tokio et Sinking ont résolu de prendre des mesures de protection contre les gouverneurs chinois des provinces de la Mongolie intérieure, par trop turbulents. Mais il est permis de supposer que Tokio et que Sinking n'ont pas supporté de s'être laissés devancer par Nankin dans l'organisation de la Mongolie autonome.

* * *

Notons les principaux conflits, armés ou non, de ces huit derniers mois.

Sur l'ordre du conseil politique de Pékin, Sui Che Yuan, gouverneur du Tchahar, s'était engagé à évacuer le Jehol. Bien loin de tenir parole, il lança ses troupes contre les avant-postes du Mandchoukouo à proximité de la Grande Muraille. La riposte ne se fit pas attendre. De véritables opérations de guerre se déroulèrent sur un front de 30 kilomètres. Sui Che Yuan dut battre en retraite. Il s'agissait pour lui de s'attribuer un territoire situé au nord-est de la pointe que prononce la Grande Muraille et traversé par le Heiho, la « rivière noire ».

La frontière entre la Chine et le Mandchoukouo est extrêmement indécise. Nankin se refuse à la fixer, de crainte que cette initiative ne soit considérée comme une reconnaissance du Mandchoukouo. D'ailleurs le Japon répugne également à l'idée d'un partage rigoureux de territoire.

Le conflit prit fin à la suite d'un accord, dont voici les principales clauses :

Les troupes mongoles devront se retirer au sud de la rivière Khalka, qu'elles s'engagent à ne pas franchir ;

Des délégués des deux parties se rencontreront à l'ouest de Shanar pour régler la question du Bui Nor ;

Les troupes du Mandchoukouo s'abstiendront de toute activité guerrière.

Autre conflit, toujours dans le premier trimestre de l'année. Le conseil mongol émit la prétention de lever des taxes péagères à la frontière du Suiyuen et du Chansi. Devant les réclamations des autorités provinciales chinoises, le prince Teh se plaignit de l'avance des troupes du Suiyuen au delà de la zone d'occupation. Le général Ho Ying Tehing remplit le rôle de médiateur. Un projet d'accord fut élaboré ; il portait que les taxes de péage seront supprimées, que les autorités militaires du Suiyuen rappelleront leurs troupes et qu'elles s'abstiendront de faire payer des taxes aux caravanes se rendant de Kalgan au Kansou.

Le prince Teh demanda que les autorités chinoises fussent tenues pour responsables des incidents qui se produiraient.

L'accord garantissait, en outre, les Mongols contre les tentatives de colonisation de leur ter-

ritoire par les Chinois ; il leur assurait le versement d'un pourcentage sur les taxes prélevées par les autorités du Suiyuen sur les terres mises en valeur.

Bien que n'intéressant pas la Mongolie intérieure, nous signalerons d'autres conflits récents nés de frictions sur une frontière incertaine.

Une troupe mongole attaque le Mandchoukouo au sud de Manchouli, sur les bords du lac Bui Nor, situé au sud de la partie occidentale de la province de Singan.

Moscou accuse Tokio et Sinking d'occuper des points d'où s'exercerait une pression sur la Mongolie extérieure, c'est-à-dire sur la République Populaire Mongole. Des officiers militaires ou civils japonais ayant franchi les zones contestées demeurèrent pendant plusieurs jours entre les mains de gardes soviétiques. Une conférence s'ouvrit à Manchouli en vue de régler les suites de ces arrestations et de prévenir tout acte arbitraire de cette nature. Ces pourparlers n'aboutiront pas. Le 4 juillet, le gouvernement du Mandchoukouo réclama au représentant de la république mongole des excuses et des sanctions au sujet de ces incidents. Puis il annonça l'intention d'envoyer un délégué permanent à Tamskumu, dans la région du lac Bui Nor. La République populaire répondit qu'elle s'y opposait, alléguant que la présence d'un représentant du gouvernement de Sinking serait une atteinte à la souveraineté mongole. Cependant, pour faire preuve de conciliation, elle proposa de convoquer une commission frontalière qui délimiterait les territoires contestés entre la Mongolie extérieure et le Mandchoukouo. Mais toute tentative de bornage sur ces vastes étendues conduira vite à des contestations qui dégénéreront inévitablement en conflits. C'est peut-être ce que l'U.R.S.S. escompte.

En 1934, le *Japan Advertiser*, rapportant les observations de M. Ower Lattimore, écrivait :

Le Japon peut ne pas être dans une bonne position pour faire une attaque de front contre la Russie ; mais il serait peut-être de bonne politique de commencer une guerre de tribus en Mongolie et de la continuer s'il semblait qu'il y ait quelque chance d'amener la Mongolie extérieure sous le contrôle japonais. Si cela se réalisait, il n'y aurait, de fait, pas de nécessité pour le Japon de faire la guerre à la Russie, car toute la Sibérie et le Transsibérien seraient débordés.

Mais la Russie pourrait-elle laisser les événements se développer ainsi en Mongolie sans intervenir ? Le danger le plus imminent, c'est que le Japon et la Russie, même si tous deux cherchent à éviter la guerre, peuvent y être forcés à cause de la Mongolie. Le Japon ne peut pas ne pas organiser et soutenir les Mongols qui sont dans le Mandchoukouo, et cela implique nécessairement le Japon dans les affaires de tous les Mongols. Et la Russie ne peut pas non plus ne pas soutenir la Mongolie extérieure. Bien que la Russie et le Japon puissent souhaiter ne pas faire la guerre, la marche générale des événements parmi les Mongols eux-mêmes va vers une guerre.

On ne peut pas prédire quand ni comment, ni sur quelle frontière une guerre de tribus peut commencer en Mon-

golie. On peut encore moins prévoir jusqu'où cette guerre peut aller. Les Puissances mondiales peuvent faire des plans pour la paix, mais le Mandchoukouo a été façonné sous l'étoile de la guerre, et cette étoile luit maintenant sur la Mongolie. En fin de compte, les Empires sont maîtres des hommes qui les ont construits; on ne peut pas vouloir une grande destinée pour refuser ensuite de poursuivre son chemin.

Depuis que ces lignes ont été écrites, l'action soviétique n'a fait que s'accroître. Une crainte l'inspire — que la Mongolie Extérieure, suivant l'exemple de la Mongolie Intérieure, ne tende à s'affranchir. Il s'ensuivrait la constitution d'une Mongolie unifiée, sous l'influence directe ou indirecte du bloc nippo-mandchou, auquel s'ajouterait même un élément chinois. Entre les Soviets et l'Extrême-Orient, ce serait la coupure. Pour empêcher la réalisation de cette éventualité, les Soviets seraient prêts à la guerre. Mais d'abord ils s'efforcent de briser les influences autres que les leurs qui s'exercent sur les dirigeants de Paolingmiao.

Depuis la rencontre armée du 25 janvier de cette année dans la localité disputée de Khalka Miao, aux environs du Bui Nor, et dont il a été question plus haut, des contestations ne cessent de se renouveler au sujet de la délimitation des territoires. Tandis que les Soviets demandent que d'abord soit tracée la frontière mongolo-mandchoukouo, le Japon donne la priorité à la frontière sibéro-mandchoukouo. On comprend les préférences des premiers aussi bien que celles du second. D'un côté, l'on veut dresser une barrière qui s'oppose aux empiétements, aux incursions de l'Est; de l'autre, on veut assurer la sécurité du Mandchoukouo en délimitant ses frontières du Nord.

Il resterait encore à délimiter la frontière sino-mongole, tâche difficile, certains districts des provinces de la Chine proprement dite — Chan-si, Chensi, Kansou — ayant été ajoutés, lors du remaniement territorial de 1929, aux provinces mongoles.

Une autre question très débattue, et qui n'est pas moins significative des préoccupations des puissances qui se heurtent, concerne un projet de pacte de non-agression proposé à la Russie par le Japon. L'U.R.S.S. répond qu'il importe qu'un pacte de cette nature soit au préalable conclu avec la Mongolie intérieure. Elle entend se prémunir contre toute surprise dans ces parages travaillés par l'influence adverse.

L'action soviétique se manifeste encore dans les relations entre les deux Mongolies, entre Ourga et Paolingmiao. Le gouvernement soviétique de la République populaire s'applique à convaincre ses compatriotes d'en deçà du Gobi de la nécessité de relier les deux pays par des voies de communications. Un premier projet de route automobilisable a été proposé. Il s'agirait de faire communiquer Kalgan avec Ourga. Consulté, le gouvernement de Nankin, qui, autrefois, répugnait à tout projet destiné à faciliter les relations en Mongolie, s'est déclaré nettement

favorable à la proposition russo-mongole. Mieux encore: il a donné l'ordre aux autorités du Tchahar et du Suiyuen de prêter leur concours à l'exécution de l'entreprise envisagée. Ce gouvernement ne doit cependant pas ignorer que les voies de communications projetées ont pour objet, dans la pensée des Russes, de soumettre le Sud mongol à l'attraction de la République populaire.

La diplomatie soviétique a obtenu un succès d'une autre nature, non moins important, s'il est exact qu'un traité d'alliance ait été récemment conclu entre le général Teh Mush, chef de l'armée mongole, et le général Blücher, chef de l'armée soviétique de Sibérie, traité prévoyant un prêt de dix millions de roubles par la Russie. La menace soviétique se précise depuis que le Japon fait effort pour soustraire le Tchahar et le Suiyuen au contrôle des généraux chinois, ambitieux et avides, véritables chefs de bandes. On annonçait au mois d'août qu'une importante conférence militaire russe avait eu lieu à Danrie, entre Tchita et Manchouli, concernant des mesures de protection imposées par la poussée des forces contraires.

Ces quelques notes suffisent à montrer le sérieux, toute la gravité de la situation.

La question mongole, qui se résume en une lutte d'influences de plus en plus aiguë et complexe, apparaît grosse d'un conflit où risque de se jouer l'avenir même de l'Extrême-Orient.

Albert MAYBON.

La rivalité anglo-russe en Asie centrale ⁽¹⁾

Les Etats tampons (1860-1914)

A la fin du XIX^e siècle, la croisade moscovite en Asie est triomphante. La barrière que l'Islam a jadis dressée des frontières de la Chine aux frontières de la Pologne, des pentes de l'Altaï aux pentes des Carpathes s'est lamentablement écroulée bien qu'elle ait été, parfois, solidement étayée par l'Angleterre.

La force turque a cédé la première, reculant d'Azof (1774) à Andrinople et presque au Bosphore. A l'autre bout de la ligne musulmane, Boukhara, Tchimkent, Tachkent, Samarcande sont dépassés. Les troupes russes bordent l'Indou-Kouch et s'orientent en direction du Pamir. Seul, en réalité, le Caucase a offert une résistance énergique, mais la disparition de Schamyl devait amener la ruine des Abkhases et l'exode des

(1) Suite de l'étude commencée dans le numéro d'avril 1935 de l'Asie Française, pages 106-117; cf. la carte de la p. 108.

Tcherkesses (1859). Ainsi, du détroit ture à la mer du Japon, sur plus de 10.000 kilomètres, toute la plaine est russifiée vers la fin du XIX^e siècle, et desservie par deux grands axes de communications purement militaires. Sur l'antique route du Nord, le Transsibérien, venant tout droit de Moscou à travers les plaines sibériennes, touche à Krasnoïarsk les premiers contreforts du plateau mongol et gagne Port-Arthur et Vladivostok après avoir contourné la Chine.

La flotte de la Mer Noire d'Odessa à Bakou, le Transcaucasien de Bakou à Batoum, la flotte de la Caspienne de Batoum à Krasnovodsk, permettent de retrouver la légendaire route du Sud, jalonnée et desservie par le Transcaspien qui, de Krasnovodsk à Tachkent, frôlant l'Asie Mineure et l'Iran, relie le détroit ture aux portes occidentales de l'Empire chinois.

De cette parallèle du Sud ont jailli successivement, comme des tranchées à angle droit, toute une série d'embranchements orientés vers les voies d'accès de la grande barrière montagneuse qui sépare l'Asie russe des riches régions du Sud et surtout de la mer libre. En face de la porte arménienne, la Russie a occupé Kars qui est devenue une place de guerre et de ravitaillement ; à hauteur de la double porte caspienne et afghane sur l'Iran, elle a Reht, à l'entrée de la Perse, et Merv, en face de Hérat. Tachkent surveille la double porte kachgarienne et dzoungarienne vers le Turkestan chinois. Ces portes et brèches sont d'ailleurs fort différentes et présentent à toute pénétration moscovite des difficultés de nature variable. Le Turc comme le Persan n'auraient été pour les troupes russes que des adversaires peu redoutables s'ils avaient été isolés ; mais l'Anglais, il ne faut pas l'oublier, les encourageait et les ravitaillait par derrière et, suivant que la force britannique était proche ou lointaine, la descente russe était plus ou moins difficile, sinon impossible.

Avant d'entreprendre le résumé de cette histoire captivante qu'est la rivalité anglo-russe en Asie intérieure et en Asie centrale de 1860 à 1914, il importe, croyons-nous, de bien préciser quelques points particuliers qui, s'ils n'éclaireraient pas complètement cette histoire de la lutte politique des deux peuples, expliquent néanmoins bien des choses.

Dès la fin du XIX^e siècle, il y avait, du côté de l'Extrême-Orient et dans toute l'Asie, comme un remuement et des voix confuses qui annonçaient un réveil. Les regards des peuples commençaient à se diriger sur ces contrées oubliées de l'histoire durant plusieurs siècles. L'attention des peuples européens avait été absorbée pendant près de quatre cents ans par la lutte des races dans les deux Amériques, par la colonisation espagnole et anglo-saxonne qui s'acharnaient, avec grand profit d'ailleurs, à transformer les nouvelles terres découvertes par les navigateurs. L'esprit d'aventure ou d'entreprise, l'industrie ou la curiosité avaient chassé par delà les mers le flot de l'émi-

gration augmenté par les contingents des déportés, et l'on voyait des peuples nouveaux sortir de terre, prospérer et prendre rang dans le concert des nations. Pendant qu'un nouveau monde naissait ainsi à l'Occident, — un monde jeune et vigoureux, qui menaçait de disputer à la vieille Europe la palme de l'avenir — on s'habitua à laisser complètement de côté les millions d'êtres humains dispersés sur l'antique continent que l'on veut dire encore le berceau de notre race. L'immense Asie, avec ses zones de peuplement intensif, ses zones de nomadisme, ses vides, ses montagnes inconnues, semblait retranchée de l'histoire, perdue pour l'avenir du genre humain.

Or voici que, sous l'influence du Japon d'abord, de la Chine ensuite, et grâce au fameux virus civilisateur, ces peuples inconnus vont peu à peu prendre conscience d'eux-mêmes. Le développement de la navigation, celui des chemins de fer et le désir de l'Europe de créer des débouchés nouveaux à son industrie naissante vont donner de la mobilité à ces masses humaines. La Russie et l'Angleterre devaient fatalement, à des titres divers, profiter de cet éveil.

Le peuple russe était merveilleusement adapté à la vie asiatique. Sous le commandement des officiers du Tzar, les Sotnias de cavaliers cosaques, bouriates, mongols, kurdes, turkmènes ou tartares étaient aptes à s'insinuer en tous lieux et à affronter aussi bien les plateaux élevés du Pamir et les déserts du Turkestan que les plaines sans fin de la Sibérie. De plus, soit qu'on en rende responsable une loi fatale d'agrandissement, présentée avec art à l'Occident par Gortchakof, soit qu'on s'en prenne à la prépondérance des classes militaires ou à l'action réfléchie du gouvernement, en dépit des protestations les plus pacifiques, en dépit des bonnes intentions de l'Empereur, en dépit des remontrances ou même des menaces de l'Angleterre, la Russie continuera d'avancer sur l'Inde ou vers les mers libres de l'Extrême-Orient. Comme Sir Henry Rawlinson l'avait lu dans les étoiles du Touran, « les soldats du Tzar devaient fatalement aller jusqu'aux barrières infranchissables de l'Himalaya et se heurter aux avant-postes anglais qui remontaient de l'Inde ».

Enfin, il faut rappeler que le bonheur anglais est un bonheur très compliqué et que, comme tous les bonheurs compliqués, il est de garde difficile et redoute les accidents. Les objectifs permanents de la politique anglaise ne datent que des siècles modernes. Ils se sont, comme toute chose britannique, précisés lentement. La vision du péril russe, qui peut troubler la sécurité de la voie méditerranéenne et des routes indiennes, est récente. Ce sont les guerres napoléoniennes qui dessillèrent les yeux et éclairèrent les esprits anglais. Les projets de Napoléon : attaque de l'Inde par l'Égypte en utilisant les auxiliaires français combattant pour le compte des princes indous, puis par le Nord à l'aide des co-

saques de Paul I^{er} et, plus tard, par l'Ouest en se servant des troupes dirigées par le général Gardanne, rappelèrent aux hommes d'Etat anglais l'existence d'une route terrestre depuis la Méditerranée jusqu'à l'Inde et leur prouvèrent que l'Indoustan ne serait vraiment à l'abri de toute attaque que le jour où l'Angleterre occuperait, directement ou par personne interposée particulièrement sûre, les hautes terres du plateau de l'Iran (1).

La possibilité physique et militaire d'une conquête de l'Inde par la Russie ne demande pas d'autre preuve que la preuve massive de l'Histoire. L'Inde a été vingt-six fois envahie. Vingt et une invasions se terminèrent par une conquête. Sémiramis, Cyrus, Alexandre de Macédoine, Gengis Khan, Baber furent parmi les plus fameux de ces conquérants.

Comme nous avons indiqué ici même les causes qui unissent étroitement les destinées de l'Inde à celle de l'Afghanistan, — causes géographiques exploitées par la politique, — nous ne reviendrons pas sur ce sujet (2). La Russie d'ailleurs a-t-elle eu réellement l'intention d'envahir et d'occuper l'Inde ? Dans son ouvrage sur « les Soviets dans les affaires mondiales » (3), M. Louis Fischer, traitant de cette question, pense que

l'avance russe sur Merv et l'invasion de l'Inde par l'Ataman Orlov représentent la somme des campagnes entreprises par la Russie pour conquérir l'Inde. Les autres missions se bornèrent à des plans soigneusement tracés sur le papier, empilés dans les archives ou servant à des conférences patriotiques aux cours des perfectionnements des officiers. Le professeur A. E. Snesev, la meilleure autorité que la Russie ait possédée sur l'Inde avant et après la révolution, a dit à l'auteur que le gouvernement tzariste ne considéra jamais l'invasion de l'Inde comme une affaire sérieuse et qu'il permit seulement aux gouverneurs militaires du Turkestan de jouer avec cette idée. Dans son livre sur *L'Inde, facteur principal de la situation de l'Asie Centrale*, publié à Saint-Petersbourg en 1906, Snesev a écrit dans le même sens, soutenant que la Russie étendait son influence dans le Caucase et dans le Turkestan tant qu'elle ne rencontrait pas de résistance, mais qu'aussitôt qu'elle trouvait l'Angleterre en travers de sa route, le mouvement d'avance en Asie Centrale s'arrêtait à une frontière désavantageuse, l'Oxus par exemple, alors qu'il aurait été tout naturel de pousser jusqu'à l'Indou-Kouch.

La Russie d'avant-guerre entretenait donc sa menace d'envahir l'Inde comme un moyen de pression sur l'Angleterre en Europe. Il est certain que la Russie, qui cherchait à s'agrandir en hauteur et en largeur, n'eût pas mieux demandé que d'envahir l'Inde, mais elle savait, par les leçons tirées de l'histoire, que si cette conquête est possible, il est matériellement impossible de s'y maintenir si l'on n'est pas disposé à faire les sacrifices nécessaires. Et, pendant de longues

années, l'Asie intérieure et l'Asie centrale vont être le théâtre où se dépensera le plus d'activité, le plus d'habile et mystérieuse diplomatie. Ce sera la terre classique de la politique souterraine et interlope. « La dextérité moscovite y sera aux prises avec les artifices britanniques, on creusera des mines et des contre-mines. On n'épargnera ni les menaces, ni les promesses, et la ruse afghane, en particulier, passera la promesse à sa coupole pour en vérifier le titre, elle prendra ses balances pour s'assurer que les subventions ont le poids légal ». Il est vrai que les tergiversations infinies et le talent de se faire marchander, allié à une perfidie sans scrupule, constituent trop souvent un art où les Orientaux sont consommés.

Cette lutte eut pour premier théâtre l'Afghanistan (1). Dès 1807, Lord Minto arrivant aux Indes se préoccupa de la menace qui pesait sur la frontière Nord. Pour la première fois, l'Angleterre entra en relation avec l'émir d'Afghanistan et Elphinstone réussit à signer avec Chah Shoudja le traité du 17 juin 1809 qui spécifiait que, contre une pension annuelle de 3 lakhs de roupies (le lakh valant 250.000 francs-or), l'émir devait s'opposer à toute marche des Russes à travers ses États.

En 1830, nouvelle alerte, plus sérieuse cette fois. Les avant-gardes russes étaient apparues sur les bords du Yaxarte. L'émoi fut grand, tant à Londres qu'à Calcutta, et le Gouvernement anglo-indien, pressé de prendre les mesures que comportaient les circonstances, envoya par deux fois Burnes en ambassade à Caboul (1830 et 1837).

L'influence du capitaine Vickowitch à la cour de Caboul ayant paru dangereuse à Lord Auckland, l'Angleterre déclara la guerre à Dost Mohamed le 1^{er} octobre 1838. Cette guerre devait, après des victoires faciles, se terminer par une retraite désastreuse, et entraîner, après une nouvelle occupation de l'Afghanistan, la destruction de Caboul.

Le 1^{er} octobre 1842, lord Ellenborough, nouveau gouverneur des Indes, condamnait la politique de son prédécesseur et la déclarait incompatible avec celle de la Grande-Bretagne. Il ajoutait qu'il avait pour devoir de reconnaître l'émir choisi par les Afghans eux-mêmes et que « le Gouvernement des Indes devait se contenter des limites que la nature paraît avoir assignées à son Empire ».

Cependant les Russes avançaient toujours en Asie Intérieure. Pour essayer d'entraver leur marche vers l'Est, le vice-roi des Indes voulut entrer en relation avec les khans du Touran. Les missions confiées à Stoddart et au capitaine Connelly se terminèrent par la mise à mort de ces deux officiers, qui furent exécutés sur la grande place de Boukhara au milieu d'une foule considérable.

(1) Nous avons résumé les projets napoléoniens contre l'Inde dans quelques numéros antérieurs de *L'Asie Française* (juillet-août 1927, *L'Afghanistan*; juillet-août 1928, *La politique anglaise en Afghanistan*), auxquels nous nous permettons de renvoyer les lecteurs que cette question pourrait intéresser.

(2) *L'Afghanistan (Asie Française)*, juillet-août 1927, pages 244 à 247.

(3) Page 369 (Librairie Gallimard, traduction française).

(1) Pour l'étude détaillée de cette question, voir *La politique anglaise en Afghanistan (L'Asie Française)*, juillet-août 1928, p. 266-277.

En 1870, nouvel émoi lorsque le Gouverneur de l'Inde apprit qu'une ambassade russe était arrivée à Caboul et que Sher Ali avait réservé le meilleur accueil à son chef, le général Stolietof. L'envoi d'une mission anglaise fut immédiatement décidé, et comme l'émir refusait de la recevoir, 35.000 hommes, commandés par le Général Sir Samuel Brown, occupèrent Candahar et Caboul. Yacoub Khan, fils de Sher Ali, signa alors le traité de Gandamak (26 mai 1870), qui faisait de l'Afghanistan une simple dépendance de l'Empire des Indes. Mais Londres et Simla avaient par trop négligé l'amour ardent des Afghans pour leur indépendance et, le 3 septembre 1870, Sir Louis Cavagnari, ministre plénipotentiaire, et toute son escorte étaient massacrés à Caboul. Une nouvelle expédition, la quatrième, commandée par le général Roberts, occupa à nouveau Caboul, détruisit le Bala Hissar, et Yakoub, soupçonné de complicité, abdiqua en faveur de l'émir Abdour Ahman Khan, le 22 juillet 1880.

Une fois de plus, la Grande-Bretagne eut la certitude d'avoir assuré la sécurité des Indes ; mais, une fois encore, la Russie allait troubler cette quiétude et menacer directement la frontière afghane. Le général Skobelev, parti de Krasnovodsk, venait d'occuper Merv et ses avant-gardes attaquaient Atrek et Serakhs, franchissant ainsi la frontière fixée en 1872 à la suite des entrevues qui avaient eu lieu entre lord Augustin Loftus et le prince Gortchakof. Poursuivant ses empiétements, le général Komarof, commandant la cavalerie, faisait occuper Poul-i-Katoum, à 60 kilomètres environ au Sud de Serakhs, et, de là, poussait jusqu'au défilé de Zulfikar, sur la route de Hérat, où il se heurtait aux avant-postes afghans.

Durant deux semaines, la guerre entre la Russie et l'Angleterre parut inévitable. Le cabinet Gladstone, violemment attaqué, ne pouvait reculer, car l'opinion anglaise commençait à être persuadée que le *Times* disait vrai quand il affirmait que, si l'on cédait à nouveau, « il n'y aurait qu'à se coucher à plat ventre sous les pieds des chevaux du Tzar ». Moscou, tout en déclarant désavouer Komarof, poussait activement ses préparatifs de guerre. Finalement, la sagesse l'emporta et une commission fixa sur place la frontière entre la Russie et l'Afghanistan. La plus grande partie du territoire contesté autour de Pendjeh resta à la Russie, mais, en compensation, le tzar abandonna à l'Émir le territoire que son protégé, le khan de Boukhara, possédait ou était censé posséder au Sud de l'Oxus. Ces dispositions, ratifiées par le traité de Saint-Pétersbourg (juillet-août 1877), ramenèrent la paix en ce coin d'Asie.

L'accord de 1895, qui délimita les frontières du Pamir, en assignant à l'Afghanistan une petite langue de terre de 15 à 30 kilomètres de large entre la Russie et l'Inde, prouva que les deux pays désiraient vivre en paix. Cet accord, comme celui de 1877 relatif à l'Afghanistan, dé-

montra que le tzarisme avait perdu l'espoir de surmonter la résistance anglaise. Mais l'acceptation de Saint-Pétersbourg ne doit pas être attribuée à la faiblesse de la Russie. C'est le résultat de la diversion apportée par la menace japonaise, qui s'affirme en direction de la Corée et de la Mandchourie et heurte de front l'activité moscovite en direction du Pacifique.

Cette orientation nouvelle de l'activité russe vers l'Extrême-Orient, vers la mer libre, en direction de Vladivostock et de Port-Arthur, n'empêcha cependant point Moscou de surveiller jalousement le plateau de l'Iran. Pendant longtemps (nous venons de l'indiquer), il avait donné le premier rang aux affaires afghanes. Mais si ses intrigues et ses menaces se sont apaisées en Asie Intérieure, elles vont reprendre en direction de la Perse, et se heurter à l'activité débordante du nouveau vice-roi des Indes, lord Curzon, celui que la *Contemporary Review* a qualifié « le plus asiatique des gentlemen anglais ». La haine de la Russie et l'amour des Indes furent les deux passions qui dominèrent sa carrière. « Napoléon détestait l'Anglais, Lord Curzon déteste le Moscovite ». En quittant les bancs d'Oxford, il était parti en guerre et, durant cinq ans, il avait dénoncé, avec une ardeur toujours égale, aux lecteurs du *Times*, les scandaleux empiétements des Russes en Asie Centrale. Ses ouvrages de jeunesse : *Russia in Central Asia* (1899), *Persia and the Persian Question* (1892), *Problems of the Far East* (1894), découvrent sa haine pour « l'ours qui marche comme un homme ». Durant ses fonctions de sous-secrétaire d'État (1895-1899), son ardeur juvénile et sa passion russophobe avaient été mâtées par la sagesse de Lord Salisbury. Vice-roi des Indes, il va prendre sa revanche.

Le Turkestan, l'Afghanistan, la Transcaucasie, la Perse écrivait-il dans l'introduction de son livre sur la Perse, sont pour moi les pièces d'un échiquier sur lequel se joue une partie dont l'enjeu est la domination du monde... L'avenir de la Grande-Bretagne... ne se décidera pas en Europe, ...mais sur le Continent d'où sont venus nos premiers émigrants et où leurs descendants sont retournés en conquérants.

Sans l'Inde, l'Empire britannique ne pourrait exister.

La possession des Indes est le gage inaliénable de notre souveraineté en Orient.

Aussi, longtemps avant la révolution de 1917, préconisa-t-il la formation d'États tampons entre le Turkestan russe et l'Inde, de façon à diminuer le danger d'une attaque slave contre la clef de voûte de l'Empire. Ces tampons furent l'Afghanistan et la Perse. En Afghanistan, Lord Curzon eut la sagesse de respecter à peu près les conventions du traité de Saint-Pétersbourg et l'Émir resta fidèle à l'alliance anglaise. Abdour Ahman, tout en gardant jalousement sa souveraineté autonome, acceptait les conseils et la pension de l'Angleterre. A la fin de sa vie cependant, — son testament politique publié sous forme d'autobiographie en fait foi (novembre 1900), — il se plai-

gnait vivement des variations de la politique britannique. Il avait assisté impuissant à l'infiltration des forces anglo-indiennes dans le Tchitral, le Kafiristan et le Wasiristan, pays rebelles qu'il ne pouvait dompter mais qui, théoriquement au moins, comptaient parmi ses domaines. Il n'ignorait pas les avances faites, tant par Londres que par Moscou, à ses vassaux les khans d'Hérat et de Candahar ; aussi recommandait-il à son fils, Habib Oullah, d'exiger de l'Angleterre le respect de sa souveraineté absolue sur tout l'Afghanistan, de préparer une sorte de triple alliance musulmane, conclue au besoin sous l'égide anglaise, entre la Turquie, la Perse et l'Afghanistan et d'obtenir la concession d'un port afghan sur la mer du Sud.

Ces trois mesures seules, disait Abdour Ahman, pourraient lui donner la force de rester indépendant et de s'opposer aux entreprises de son voisin le plus agressif. Mais on comprend que l'Angleterre n'ait eu aucun souci de remplacer la descente russe sur l'Inde par une descente afghane.

Quoi qu'il en soit, Simla et Caboul vécurent en paix jusqu'à la mort d'Habib Oullah.

Lord Curzon, dont l'activité aux Indes fut indirectement jugulée par les soucis que la métropole s'était créés en déclanchant la guerre sud-africaine (1895-1901), et dont l'asiatisme, comme l'a dit V. Bérard, « dut se contenter de viandes un peu creuses », allait faire preuve d'une activité fébrile dès que la liberté lui serait rendue et prouver, par ses actes,

que toute l'Asie méridionale, du canal de Suez aux bouches du Yang-Tsé, n'est ou ne doit être qu'une sphère d'influence anglaise. Arabie et Chaldée, golfe Persique et Bélouchistan. Siam et Chine, toute cette façade du tropique, est anglaise à ses yeux comme la façade du pôle est russe : c'est à peine s'il veut bien concéder à l'usurpation française l'enclave indochinoise, à condition que le Français se considère comme un lieutenant éphémère du souverain légitime, le vice-roi des Indes (1).

Partant de ce principe, c'est à coups de canons que Lord Curzon va installer le drapeau anglais dans tout le golfe Persique. Il commence par Koweït, à l'angle Sud-Ouest du grand delta chaldéen, Koweït qui doit remplacer l'antique Basora, mal située sur le fleuve même et d'accès difficile pour les grands bateaux ; malgré la résistance du Cheikh Mabarik, soutenue par la Turquie et les revendications allemandes et russes, l'Angleterre triomphe. Le golfe d'ailleurs, en son entier, n'est-il pas une dépendance de l'Inde ? « Il a été pacifié par deux cents ans de police anglaise. Ce sont les canonnières anglaises qui en ont fait disparaître et qui en écartent encore la piraterie ». Les îlots de Kharat, au Nord-Ouest de Bouchir, les stations de Khaïs et de Kichm, de Larak, ne sont-ils pas occupés, plus ou moins régulièrement d'ailleurs, par des stationnaires anglais. Sur le Kharoun même, l'Angleterre n'a-t-elle pas des droits depuis son expédition de 1857 ? Enfin les vieilles capitulations

de 1661 ne disent-elles pas, en leur article 1^{er}, que « la nation anglaise et ses marchands, et tous les marchands sous pavillon anglais, avec leurs bateaux et leurs marchandises, pourront passer en toute liberté par mer et venir à l'intérieur de mes possessions sans le moindre préjudice ni la moindre vexation » ? En remontant le Tigre et l'Euphrate, les canonnières anglaises sont donc dans leur droit absolu et les expéditions du Kharoun, de Mohammerah et de Bouchir (1838-1842 et 1852) n'ont eu pour but que de protéger les marchands anglais. Evidemment il s'agit du territoire persan, mais la Perse est si proche de l'Empire Ottoman ! et le Golfe Persique n'est-il pas, encore une fois, un golfe anglais ?

De 1900 à 1908, la presse anglaise soutient inlassablement cette thèse et les prétentions allemandes, qui vont se matérialiser dans la construction du Bagdadbahn, justifieront ces terrifiantes prédictions curzonniennes et son essai de pénétration sur le plateau de l'Iran, non seulement par les trois entrées de Bender-Abbas, de Bender-Bouchir et du Kharoun, mais aussi par les routes chaldéennes qui, partant du Tigre, remontent jusqu'à Bagdad et permettent l'ascension du plateau en direction de Téhéran, et par la route indienne qui essaie de rétablir les vieilles relations entre l'Inde des Parsis et la Perse des Soufis.

La Russie, plus souple, a laissé l'Angleterre faire, en toute liberté, ses démonstrations de force dans le Golfe Persique. Sans recourir à de vaines menaces, patiemment, lentement, elle a circonvenu le Chah et rassuré les intérêts persans. « C'est par la route, la banque et le rail qu'elle va, peu à peu, s'insinuer dans toute la Perse du Nord ». La construction prudente des routes d'Askhabad à Méched, de Tiflis à Erivan et à Tauris, de Recht, va lui permettre d'atteindre les trois métropoles de la Perse : Téhéran, qui est la capitale politique, Tauris, qui est le centre des caravanes, Méched, qui est la métropole religieuse, et de contrôler, grâce aux banques russes qui suivent sa progression, tout le commerce qui se fait dans les riches provinces riveraines de la Caspienne au Sud. La banque russe des prêts à Téhéran, qui jouera un rôle de premier plan lorsque Mouzaffer Ed Dine montera sur le trône après l'assassinat de son père, le Chah Nasr Ed Dine (1^{er} novembre 1896), ne demandera jamais le remboursement de ses avances. Elle sollicitera simplement l'honneur d'être le seul créancier de sa Majesté le Chah qui, par amitié pure, lui donnera quelques privilèges à gérer : les mines et les douanes par exemple.

Le discours que Mouzaffer Ed Dine devait prononcer à Koursk, après une nouvelle libéralité de la banque des Prêts, et dans lequel il affirmait que les liens de la plus étroite amitié devaient unir à jamais la Russie à la Perse, prouvèrent à Londres que l'Angleterre avait perdu la partie sur le plateau de l'Iran (septembre 1902) ; la

(1) V. Bérard, *La Révolte de l'Asie*. Paris, Armand Colin, 1904, page 355.

terre et le pouvoir étaient déjà pratiquement aux mains des Russes et il était trop tard pour réagir. Le gouvernement anglais se contentera donc de conserver la situation privilégiée que Lord Curzon et ses prédécesseurs ont su conquérir dans le golfe Persique. D'ailleurs, son attention à cette époque est attirée sur d'autres points du continent asiatique. Au Thibet, en particulier, il se doit de surveiller étroitement la politique russe qui est devenue très agressive, s'il en croit le publiciste M. A. Ular qui vient de révéler, dans le *Contemporary Review* (décembre 1902 et janvier 1904), l'existence d'une véritable conjuration russo-thibétaine, document que Lord Curzon va bientôt prendre à son compte tant dans le *Pioneer* d'Allahabad que dans « *Papers relating to Tibet* », qui paraît en janvier 1904.

Le Thibet, immense plateau dénudé, glacé, inhabitable sur les trois quarts de son étendue pendant huit mois de l'année, touche au Turkestan chinois par ses frontières du Nord-Ouest, mais les hautes montagnes du Kouen-Loun et de l'Akka-Tagh constituent une barrière infranchissable. À l'Ouest, les sillons parallèles du Chayok et de l'Indus, dominés par les chaînes du Karakoroum, ne sont qu'en apparence des voies d'accès. Au Sud, l'Himalaya se prolonge par un rempart de collines, la chaîne des Sivaliks, et un large fossé de marais, la zone du Teraï, qui appartenait au Thibet.

Durant les siècles derniers, des bandes de guerriers indous : Radjpoutes, Sikhs et Gourkhas, sont montés de la plaine à travers la jungle et ont réduit à leur servitude les pacifiques populations de la montagne. Des états et de petites principautés, fondés par ces conquérants indous, ont garni tout le revers de l'Himalaya entre les marécages d'en bas et les glaciers d'en haut : les royaumes ou baronnies de Kachmir, de Koumaon, du Nepal et du Bhoutan ont secoué la tutelle politique de Lhassa, alors même qu'ils restaient en partie dans sa clientèle religieuse (1).

Dès 1774, Warren Hastings tentait, par ses ambassadeurs, d'ouvrir cette route commerciale, la seule route, à vrai dire, qui puisse unir l'Inde au Thibet. Sans vouloir entrer dans le détail de ces conquêtes, ce qui nous entraînerait beaucoup trop loin et sortirait du cadre de cette étude, bornons-nous simplement à rappeler qu'en 1816 l'Angleterre parvint à établir son protectorat sur le Népal, vassal de la Chine depuis 1792 ; en 1845, elle annexe le Ladak, en 1865 le Bhoutan et en 1888 le pays du Sikkim, réussissant ainsi à étendre son influence jusqu'au faite de l'Himalaya. Mais, malgré ces conquêtes, le Thibet lui reste fermé. Dès 1875, cependant, par l'intermédiaire de Sarat Chandra-Das, lettré indou, Simla essaie de nouer des relations avec Lhassa. Le gouverneur de l'Inde est bien arrivé, en se servant des moines mécontents de la tyrannie lhasséenne, à fomentier des troubles, mais il n'en a retiré aucun avantage sérieux. Alors, une fois de plus, lord Curzon va dénoncer le péril mos-

covite qui, à travers la Mongolie, avec la connivence de Pékin, prépare sa montée vers Lhassa. Il voit déjà les Bouriates du Baïkal, les Kalmouks de la Volga, les Toungouses de la Léna et de l'Amour, bouddhistes, sujets russes, cheminer sur la route, autrefois suivie par les missionnaires français Huc et Gabet. Il fait partager à tous les Anglais les craintes qu'il éprouve, et bien que l'on sache que le Thibet est pratiquement inaccessible par la route du Nord, il envoie à Londres, le 8 janvier 1903, un réquisitoire complet.

Il faut sortir enfin d'une situation désastreuse pour le prestige anglais ; la rumeur d'un arrangement russo-chinois subsiste ; les intérêts britanniques au Thibet sont directement menacés ; il est temps de renoncer à la fiction diplomatique qui fait des Chinois les intermédiaires obligés entre l'Inde et Lhassa ; ces Chinois n'ont pas cinquante hommes au Thibet et ils s'y prétendent les maîtres. Il faut envoyer une mission qui, de gré ou de force, montera jusqu'à Lhassa et traitera directement avec le dalaï-lama ; c'est le salut de l'Inde tout entière qui peut être en jeu ; déjà le Népal regarde avec appréhension l'avenir que lui réserverait le voisinage d'intrigues ou d'influences moscovites (1).

Lord Curzon ayant obtenu l'autorisation demandée, le colonel Younghusband entre au Thibet avec une petite troupe et deux canons. Il réussit à gagner Lhassa et à faire signer au régent un traité dont l'article 6 stipule que le Thibet ne peut céder aucune parcelle de son territoire sans l'assentiment de l'Angleterre. Mais le Dalaï-Lama, chef suprême, s'est réfugié à Ourga où, plus que jamais, il semble prêter une oreille favorable aux suggestions moscovites, et le colonel Younghusband rend compte « que les Thibétains escomptent un secours russe, qu'ils l'attendent et que des armées russes ont déjà pénétré au Thibet (décembre 1903) ». Si on laisse la diplomatie moscovite agir, elle va transporter dans ces régions ses méthodes habituelles. Sans guerre, sans violence, en une lente pénétration faite de patience et d'apparente cordialité, avec l'aide de ses sujets bouddhistes, elle va réussir à prendre pied à Lhassa et à conclure, avec le temps, une alliance intime avec le bouddhisme lamaïque.

Le Tzar blanc qui est déjà le chef des métropoles musulmanes, Boukhara, Samarcande et Lhassa, ne va-t-il pas être encore l'ami, le protecteur de Lhassa et du Dalaï-Lama ? Puis, par la triple vertu du christianisme, de l'islamisme et du bouddhisme, pénétrer jusqu'au plus intime de la vie mongole et chinoise et, le temps aidant, gagner la neutralité, puis la sympathie, le dévouement enfin de la Chine bouddhiste, si bien que, sans révolte, Pékin appellera ou tolérera un préfet ou un empereur russe, comme elle a, depuis quinze siècles, accueilli ou toléré des khans mongols et des empereurs mandchous (2).

On connaît le thème. S'il n'est pas nouveau, il a toujours pris sur l'imagination anglaise et les relations entre Londres et Moscou s'enveniment à nouveau.

La littérature politique de la Russie à cette

(1) *Livre bleu*, page 150, cité par V. Bérard, *op. cit.*, page 425.

(2) V. Bérard, *ouv. cité*, page 410.

(1) V. Bérard, *loc. cit.*, page 421.

époque est symptomatique. Elle affiche une haine violente de la Grande-Bretagne et un mépris absolu pour la moralité de ses hommes d'Etat. C'est « la perfide Albion » et le « pays des marchands exclusivement préoccupés de faire de l'argent » qui, partout, cherche à s'opposer aux justes revendications du peuple russe. De son côté, la presse anglaise n'a que mépris pour « ces asiatiques à peine civilisés » et le *Times* en particulier, dès 1904, pousse le gouvernement à se montrer intransigeant et énergique. Il faut que les Russes soient dans l'impossibilité de mettre leurs projets à exécution. Il n'y a pas une minute à perdre pour les arrêter dans leur nouvelle descente sur l'Inde. Il est indispensable de trouver une diversion puissante à leur entrée en Mongolie et au Turkestan chinois et, finalement, c'est la guerre russo-japonaise, avec toutes ses conséquences... Sans vouloir entrer dans le détail de cette machination machiavélique, qui a amené la ruine de l'empire des Tzars, rendu possible l'installation des Soviets, contribué puissamment au réveil des peuples asiatiques et menacé l'impérialisme anglais, dépassant ainsi et de beaucoup les prévisions de ceux qui l'ont organisée dans le secret des comités mi-politiques, mi-financiers, constatons simplement qu'à cette époque la défaite de Mandchourie obligea la Russie à un repli momentané et que l'Angleterre, se sentant menacée à son tour par les desseins ambitieux de l'Allemagne, se rapprocha de Paris et de Moscou. Ainsi rend-elle possible l'établissement de la convention du 31 août 1907, signée à Saint-Pétersbourg par sir Arthur Nicholson pour le gouvernement de sa Majesté, et par Izvolsky pour le compte du Tzar.

Les Russes s'y engagent à ce que leurs relations politiques avec l'Afghanistan soient poursuivies par l'intermédiaire du gouvernement de Sa Majesté et admettent que ce pays est hors de leur sphère d'influence. L'Angleterre, de son côté, promet de ne pas intervenir dans la politique intérieure de l'Afghanistan, de n'annexer aucune portion de son territoire et de n'y construire aucune fortification.

Le traité, de plus, reconnaît la souveraineté de la Chine sur le Thibet et les deux parties contractantes s'engagent à s'abstenir d'envoyer des représentants à Lhassa. Toutefois Londres admet que la Russie a le droit de faire du commerce avec le Thibet, reconnaissant ainsi, implicitement, sa situation particulière dans le Turkestan chinois.

Quant à la Perse, son intégrité et son indépendance sont reconnues. Au point de vue commercial, la zone Nord, qui englobe Téhéran, Ispahan et Méched, est accordée à la Russie. La zone de l'Est, touchant l'Afghanistan, délimitée à l'Ouest par une ligne partant du Nord du lac Hamoun pour descendre en englobant Gezik sur le détroit d'Ormuz, est sous l'influence anglaise. Dans la zone du centre, aucune concession de nature politique ou commerciale ne doit être accordée.

Enfin, la lettre du 26 août, de Sir Edward Grey

à Sir Arthur Nicholson, précise que la Russie ne nie pas les intérêts spéciaux de l'Angleterre dans le golfe Persique et n'entend gêner en rien les négociations que Londres pourrait avoir à entreprendre du fait de l'accès de voies ferrées dans ce golfe.

Ces Etats tampons, chers à Lord Curzon, assureraient la paix en Asie, mais, par l'effet de la rivalité anglo-russe, ils sont voués à rester dans une situation arriérée faite de pauvreté et d'étroite dépendance.

(A suivre.)

F. TAILLARDAT.

L'Indochine et la crise de la soie

La soie a été doublement atteinte par la dépression résultant de la crise, et par la concurrence de la soie artificielle dénommée aujourd'hui la Rayonne. On a même pu craindre un instant que le nouveau textile n'éliminât complètement la vraie soie. Les statistiques heureusement témoignent déjà que la consommation de celle-ci se relève. En 1934, la consommation de la soie naturelle a dépassé de 20 0/0 les chiffres de 1933, qui étaient eux-mêmes en accroissement de 20 0/0 sur ceux de 1932. Il semble donc qu'en ce qui concerne la soie, la crise ait touché le fond et que des perspectives plus favorables s'ouvrent pour une des plus vieilles industries françaises.

* * *

On sait que l'industrie française des soieries occupe près de 200.000 ouvriers et, ne trouvant dans la production nationale que 3 à 4 0/0 de la matière nécessaire, importe au minimum 3 millions de kilos d'une valeur de 2 à 3 milliards. Citer ces chiffres, c'est montrer l'intérêt pour le bon équilibre de la balance de nos comptes d'acheter dans celles de nos possessions d'outre-mer qui s'y prêtent les soies dont nous avons besoin.

Située entre l'Inde et la Chine, notre grande colonie d'Extrême-Orient est au centre de la production de la soie. La sériciculture y existe depuis près de vingt siècles. Les pays annamites comme les pays de la vallée du Mékong participent à la production. Celle-ci est difficile à évaluer, les indigènes en faisant pour leur propre usage une large consommation.

Doués d'un climat sensiblement égal, la Cochinchine et le Cambodge, conviennent particulièrement bien à la sériciculture. La soie produite y est de bonne qualité, elle est assimilée à Lyon à la soie Cévennes n° 2, justement estimée ; celle du Tonkin et de l'Annam, un peu moins bonne, se place cependant au-dessus des soies de Can-

ton, dont elle a les caractéristiques avec cependant plus de qualité.

Depuis les gouvernements de MM. Paul Doumer et Paul Beau, qui voyaient très justement, pour la France et pour l'Indochine, une source commune de prospérité dans le développement de la sériciculture dans la péninsule, des études de toute nature ont été entreprises pour développer et améliorer les élevages et encourager les filatures européennes : six au Tonkin, trois en Annam, une au Cambodge. Installées par nos compatriotes, elles représentent un investissement de cent millions de francs environ. On jugera de l'importance des sacrifices budgétaires consentis par le gouvernement indochinois par cette citation d'une communication officielle récente :

Pendant la seule période de 1920 à 1930, l'industrie européenne installée en Indochine a reçu des subventions dont le total s'élève à près de 20.000.000 de francs, soit 20 % du capital engagé par elle.

Si l'on ajoutait à ces chiffres les sommes dépensées pour la création et l'installation de stations d'essais, les primes aux producteurs, etc., on arriverait à un total considérable.

Ces énormes sacrifices n'ont pas donné les résultats escomptés. Les raisons en sont complexes. Nous en indiquerons quelques-unes tout à l'heure. Disons d'abord que le prix de la matière est demeuré trop élevé. Bien que le prix des cocons indochinois soit tombé de 0,80 (moyenne des années 1922 à 1929) à 0,35 et même moins, les industriels trouvent plus avantageux d'acheter les grèges chinoises. Aussi la raréfaction de la demande de la part des filatures a eu pour conséquence la diminution des surfaces plantées en mûriers : celles-ci sont passées au Tonkin d'environ 4.000 hectares en 1930 à 2.000 hectares en 1933. La production tonkinoise est tombée de 750 à 800.000 kilos de cocons à 300 ou 350.000. Par contre, les importations de grèges étrangères sont passées de 43.000 kilos (moyenne de 1929 à 1931) à 256.000 kilos en 1933 pour toute l'Indochine, la part du Tonkin passant elle-même de 41.900 kilos à 253.000 kilos.

Délaissée par les acheteurs, la production de la soie locale s'affaiblit chaque jour, et bien loin de contribuer, comme on était fondé à l'espérer, à l'approvisionnement de la métropole, l'Indochine devient importatrice pour ses propres besoins. Citons des chiffres : en 1933, l'Indochine a exporté 2 tonnes de soie en cocons sur France au lieu de 75 en 1913. Par contre, malgré la diminution considérable de son commerce d'importation, elle a acheté 16 tonnes de soies en cocons à l'étranger (elle en a même acheté 22 tonnes avant la crise, en 1922) alors qu'elle n'achetait rien en 1913.

* * *

Si l'on s'en rapporte aux déclarations décourageantes faites à la Conférence impériale par des

représentants indigènes, très qualifiés d'ailleurs, de la Cochinchine, de l'Annam et du Tonkin, la sériciculture ne serait pas suffisamment rémunératrice pour l'éleveur. Nous aurions peine à le croire si nous ne devions avoir confiance dans l'autorité des personnalités qui ont formulé ces déclarations. Les conditions du sol, du climat et l'abondance de la main-d'œuvre sont, en Indochine, des plus favorables à l'élevage du ver à soie. Celui-ci peut apporter à des familles, où nombreux sont les femmes et les enfants, un complément facile de ressources. Seuls, une propagande appropriée et des encouragements substantiels pourraient remonter l'état de découragement et d'abandon dans lequel semble tombée la sériciculture en Indochine. L'indigène se plaint que les prix offerts par les filateurs sont insuffisants, et l'industriel objecte que les cocons étrangers sont meilleur marché et que, par suite, il a avantage à s'approvisionner en Chine et au Japon. Ainsi la sériciculture locale se confine dans une production ralentie proportionnée aux besoins familiaux et à ceux du marché intérieur restreint où s'alimentent les indigènes, nombreux d'ailleurs dans certaines régions comme le Laos et le Cambodge, qui tissent eux-mêmes leurs étoffes. D'autre part, la filature à l'europpéenne, pour éviter le handicap des cocons indochinois d'un prix de revient supérieur à ceux de Chine et du Japon, effectue ses achats à l'étranger. Ainsi s'établit cette situation paradoxale d'une industrie implantée dans un pays producteur de soie avec l'intention d'approvisionner en grèges et en tissus le marché local et le marché français, et qui est amenée à travailler presque uniquement avec une matière première achetée dans les pays concurrents.

Néanmoins, pour qui étudie les faits sans parti pris, l'éleveur indigène n'a pas tort et le filateur a raison. La cause de cet état de choses paraît se trouver dans l'insuffisance en Indochine des mûriers, des graines et du rendement des cocons. Cependant le gouvernement de l'Indochine a créé une organisation de stations expérimentales, de grainages, de magnaneries, qui a donné des résultats intéressants ; mais, au point de vue pratique, les résultats acquis n'ont pas pu encore profiter à la masse des sériciculteurs, qui persistent dans des errements anciens, entraînant des pertes considérables dans les élevages. De leur côté, les industriels ne se sont pas toujours montrés très informés des possibilités réelles du pays où ils avaient installé leurs établissements. Ce fut une erreur de créer une filature de 700 bassines à Pnompenh, dans une région où (nous l'avons dit plus haut) la production de la soie est abondante et de bonne qualité, mais presque entièrement absorbée par la consommation locale. Dès que la filature voulut procéder à des achats d'une certaine importance, les prix montèrent et la filature dut marcher au ralenti dans des conditions des plus onéreuses pour les commanditaires. Cependant, à quelques kilomètres de Pnompenh, le gouvernement de la

Cochinchine entretenait à grands frais, dans des districts séricicoles, des stations de grainage à Tauchau et à Chaumoi ; bien plus, pour éviter le découragement des éleveurs, dans ce pays peu peuplé, il achetait lui-même, afin de soutenir les cours, les quantités de cocons non absorbées par le marché local. Ainsi, à Pnompenh, une industrie supérieurement outillée périssait faute de matière première, et dans une région voisine, facilement accessible, la production de la soie ne se maintenait, faute d'acheteurs, que grâce à l'intervention de l'administration !... En 1927, dès qu'il en fut informé, le gouverneur qui venait de prendre la direction de la Cochinchine signala cette situation invraisemblable à Hanoi et à Paris. Un chargé de mission envoyé par le conseil d'administration de la filature entra en rapports avec le gouvernement de la Cochinchine. Celui-ci remit les deux magnaneries entre les mains de la société, à charge par elle de les entretenir, et d'acheter à un prix au moins égal à celui pratiqué par l'administration toutes les quantités de cocons de bonne qualité qui seraient offertes par les éleveurs. Les résultats ne se firent pas attendre : en quelques mois, la production des districts de Tauchau et de Chamoi doubla et la filature de Pnompenh put utiliser la presque totalité de ses bassines. Malheureusement cette expérience qui, tentée quelques années plus tôt, aurait enrichi les filateurs et les éleveurs, était réalisée trop tard. Dès 1930, l'effondrement des cours de la soie dans le monde, la dévaluation du yen au Japon, la chute du cours de l'argent en Chine mirent la filature de Pnompenh, éprouvée par une exploitation longtemps ruineuse, dans l'impossibilité de poursuivre l'exécution de son contrat avec le gouvernement de Saïgon, et elle dut fermer ses portes... Une fois de plus, se trouvait remise à des temps meilleurs la solution de la question de la soie dans le Sud indochinois, où de si belles perspectives lui sont ouvertes.

Une leçon se dégage de ces événements : la sériciculture ne peut être sauvée en Indochine que par une entente étroite entre l'administration, les sériciculteurs et les industriels ; cette entente doit assurer au sériculteur l'écoulement de ses cocons à un prix suffisant, tout en permettant au filateur de vendre ses grèges avec un bénéfice légitime et au tisseur de pouvoir en faire des tissus vendables et rémunérateurs. On y parviendra sans doute en utilisant, avec une large compréhension des intérêts de tous, les données d'une expérience déjà longue en Indochine et qui aurait obtenu sans doute plus de résultats si les faces multiples du problème avaient été mieux connues.

**

Comment réaliser cette entente ?

On a préconisé la création d'un Comité de la soie, présidé par une haute personnalité du gouvernement général de l'Indochine et dont les commissions séricicole, industrielle et commerciale étudieraient en commun les formules d'en-

semble les plus judicieuses dans tous les domaines en liaison avec les organismes métropolitains intéressés. Nous ne croyons guère aux Conférences, nous ne croyons plus aux commissions. Leur procédure est lente et leurs vœux parviennent aux pouvoirs publics quand leur attention se trouve détournée sur d'autres objets d'un intérêt momentanément pour eux plus immédiat ; elles sont en outre démunies de toute autorité effective. Nous croyons en un commissaire à la soie secondé de deux techniciens, l'un pour la partie scientifique, l'autre pour la partie économique, et qui seraient désignés après entente entre le gouvernement général et les groupements qualifiés. Ce triumvirat aurait pour objet de rechercher et de proposer tous moyens pour guider les éleveurs, surveiller les industriels, développer toutes ententes entre producteurs et consommateurs de soie. Leur œuvre se jugerait à ses résultats, et de ces résultats dépendrait la durée de leur mandat. L'expérience serait nouvelle, elle mérite d'être tentée ; les immenses intérêts en jeu en valent la peine.

Un autre moyen, il est vrai, a été suggéré ; il est simple, il ne demandait aucun effort d'invention : sous prétexte de protéger les éleveurs indochinois, surtaxer les grèges étrangères importées. Le remède serait pire que le mal : il tuerait d'abord les filatures et les tissages existants qui, avec la production actuelle et les cours intérieurs pratiqués ne peuvent vivre qu'en utilisant les grèges étrangères meilleur marché ; à la sériciculture elle-même, il causerait les plus grands dommages en limitant son extension, la production locale ne pouvant s'accroître que si elle peut vendre ses cocons à cette filature européenne qu'un nouvel excès de protectionnisme aurait fait mourir.

Nous ne nous y arrêterons pas.

P.-B. DE LA BROUSSE.

Le commerce extérieur de l'Indochine en 1934

Les résultats du commerce extérieur de l'Indochine se caractérisent par une grande stabilité en 1934 par rapport à l'année précédente. Les exportations ont même légèrement progressé.

L'amélioration a été particulièrement sensible pendant le second semestre, en raison surtout de la hausse des cours de la plupart des produits essentiels. Les renseignements plus récents se rapportant aux cinq premiers mois de cette année confirment la reprise de l'activité commerciale que l'Indochine a connue pendant le second semestre de l'année dernière.

Par ailleurs, la balance commerciale, qui est redevenue excédentaire depuis 1932, et bien

qu'elle s'établisse à nouveau en progrès sur l'année précédente avec 134.800.000 francs contre 103.700.000, ne suffit sans doute pas encore entièrement à assurer les transferts de devises à l'étranger.

Les statistiques dont nous nous servons ne font encore état que de chiffres provisoires ; dans ces conditions, les indications que nous avançons devront être considérées comme un ordre de grandeur.

Nous étudierons successivement les principaux produits exportés et importés ainsi que l'évolution des courants commerciaux, puis nous terminerons en esquissant les perspectives pour l'année 1935, perspectives qui sont d'ailleurs très bonnes.

*
**

Exportations. — Un très petit nombre de produits suffisent à rendre compte de la presque totalité des exportations indochinoises. Elles sont composées à concurrence de 81 % par le riz (43 %), le maïs (19 %), le caoutchouc (9 %), la houille (5 %) et les poissons (5 %) :

Exportations d'Indochine

	1933		1934	
	(Tonnes)	(1.000 francs)	(Tonnes)	(1.000 francs)
Riz et dérivés	1.290.000	479.000	1.529.000	451.000
Maïs	298.000	153.000	476.000	197.000
Caoutchouc	18.700	56.000	20.500	95.000
Houille	1.251.300	62.000	1.171.300	54.900
Poissons secs	26.700	62.500	24.700	51.100
Poivre	3.700	14.500	4.000	18.000
Etain en saumon	728	10.850	1.025	15.000
Minerai d'étain	1.950	13.700	2.000	14.800
Ciment	37.500	6.300	38.200	6.600
Coprah	7.400	5.800	4.700	3.400
Zinc en saumon	4.300	4.000	3.400	3.400
Minerai de zinc	3.400	675	1.500	300
Divers	277.622	146.175	159.575	133.600
Total	3.221.300	1.014.500	3.435.900	1.044.100

Le riz, qui continue à dominer largement les autres produits, ne représente plus cependant que 43 % de la valeur des exportations contre 60 % en 1932, malgré un fort accroissement de sorties en volume. Elles ont atteint 1.529.000 tonnes contre 1.290.000 en 1933 et contre les chiffres extrêmes depuis une quinzaine d'années de 1.797.000 tonnes en 1928 et 959.000 tonnes en 1931.

La régression en valeur est due à peu près uniquement à la chute des cours qui, après avoir débuté à 3,25 piastres les 100 kgs, ont enregistré en mars dernier un record absolu de baisse avec 2,63 piastres, au moment où le Gouvernement chinois imposait un droit supplémentaire de 20 cents sur les entrées de riz étranger. Il est vrai qu'ils se sont nettement relevés en août-septembre (4,57 piastres) et, malgré un léger recul, se sont maintenus à un niveau satisfaisant jusqu'à la fin de l'année. La moyenne des cours du paddy

en 1934 a été inférieure de 20 % à celle de 1933.

Du tableau suivant, qui compare les sorties de riz et dérivés, en volume, par principaux pays de destination pendant les années 1934 et 1933, il ressort que le principal débouché pour cette céréale était, l'année dernière, la Métropole et les Colonies françaises.

	1933	%	1934	%
France	482.000	37 4	563.000	36 8
Colonies françaises ..	62.000	4 8	110.000	7 1
Chine et Hongkong ..	541.200	41 9	453.000	29 6
Indes anglaises	5.200	0 4	103.400	6 7
Indes néerlandaises ..	68.900	5 3	46.900	3 3
Autres pays	130.700	10 2	252.700	16 5
	1.290.000	100	1.529.000	100

Il convient de noter toutefois qu'au cours du second semestre 1934, en raison de mauvaises récoltes dans la plupart des pays d'Extrême-Orient, les ventes de riz ont été orientées également en grande partie vers les marchés étrangers : la

Chine, les Indes anglaises et les Indes néerlandaises, dont les achats se sont établis comme suit :

	1933	1934
	2 ^e semestre	2 ^e semestre
France	246.000	294.000
Chine et Hongkong ...	148.000	211.400
Indes anglaises	1.600	81.300
Indes néerlandaises	3.500	43.900

Leur demande ne s'est d'ailleurs nullement ralentie depuis le début de cette année.

Le second produit d'exportation est, depuis 1932, le maïs : il marque un progrès de 59 % en poids et de 27 % en valeur sur l'année précédente. Son écoulement dépend uniquement du marché français qui, à lui seul, absorbe 98 % des ventes de l'Indochine. Il ne faut pas oublier qu'un droit élevé — 40 fr. au tarif minimum, et 80 fr. au tarif général — et une restriction des

imports de maïs étranger protègent le produit colonial sur notre marché.

Les cours ont baissé régulièrement depuis juin 1934 jusqu'en mars 1935, passant de 5,45 piastres le quintal à 2,50 piastres, et le relèvement des cours qui s'est amorcé au printemps en sympathie avec la hausse du riz ne doit pas faire illusion.

En fait, bien que la position statistique locale du produit soit bonne et que le report évalué à 60.000 tonnes n'ait rien d'excessif, les perspectives du marché du maïs indochinois sont médiocres. Il faut compter en effet que la surproduction des céréales dont souffre la Métropole nuira encore pendant assez longtemps au produit colonial et sa mauvaise présentation ne lui permet pas, pour le moment, un écoulement aisé à l'étranger, comme c'est le cas actuellement pour le riz. Le Gouvernement Général s'est préoccupé de cet état de choses, et son intention serait de favoriser un effort pour le conditionnement de cette céréale.

Le caoutchouc dépasse brusquement en valeur la houille et les poissons secs et atteint le 3^e rang avec 95.000.000 de francs et 20.500 tonnes contre 56 millions de fr. et 18.700 tonnes. L'avance est de 70 %, grâce au redressement des cours qui a suivi la mise en vigueur du plan de restriction au mois de mai 1934, lequel, en ménageant à l'Indochine des avantages précieux, a largement amélioré la condition des sociétés de caoutchouc. Celles-ci ont pu rembourser à la fin de 1934 \$ 2.000.000 sur les \$ 9.210.000 avancées par le Gouvernement Général entre 1930 et l'année dernière.

Les cours de la gomme cotés à Saïgon se sont maintenus, grâce au plan de restriction signé au mois de mai, à 45 cents pendant le second semestre 1934 contre 30 cents pour la période correspondante de 1933, de sorte que l'avance en valeur est encore plus sensible qu'en volume.

Sorties de caoutchouc
(en tonnes)

	1933	1934
France	7.400	7.300
U. S. A.	670	5.700
Singapore	4.500	3.200
Japon	4.400	2.400
Autres pays	1.730	1.900
	<u>18.700</u>	<u>20.500</u>

Il est intéressant de constater que l'Indochine n'est pas obligée de se replier sur le marché métropolitain, où elle ne jouit d'ailleurs pas d'un traitement de faveur, et parvient à placer sans difficulté son caoutchouc sur les marchés mondiaux. En particulier, les Etats-Unis ont très fortement augmenté leurs achats. Ils passent d'une année à l'autre de 674 tonnes à 5.699 tonnes. Il est vrai qu'en revanche le Japon a diminué de 46 % sa demande. Notons que cette aug-

mentation des exportations vers les Etats-Unis et cette régression de celles vers le Japon se sont produites presque uniquement pendant les six derniers mois de 1934.

Enfin la houille et les produits de pêche se suivent de très près, occupant respectivement la 4^e et la 5^e place dans les exportations dont ils représentent l'un et l'autre un peu plus de 5 %.

La houille a perdu à la fois en poids 7 % et en valeur environ 12 %. La diminution des besoins du marché chinois, défendu en outre par de forts droits d'entrée, a été compensée par la conquête de nouveaux débouchés ; ainsi les exportations vers les Philippines ont atteint 17.500 tonnes contre 5.300 en 1933.

L'expansion industrielle du Japon a profité indirectement à l'Indochine, qui a dû satisfaire à des demandes plus importantes de charbon de ce pays : 547.000 tonnes contre 528.000 en 1933 et 344.600 en 1932. On estime d'ailleurs, au Japon, que la consommation de charbon par l'industrie devrait augmenter cette année de 10 % sur l'année dernière.

Il y a peu de choses à dire des exportations de poissons séchés et fumés qui sont inférieures de 2.000 tonnes à celles de 1933, du fait de la faiblesse des demandes du sud de la Chine. Une baisse de 19 % en valeur fait que cette industrie ne rapporte plus aujourd'hui que 51 millions de francs. Singapore prend toujours les 3/4 des quantités sorties et Hongkong absorbe la presque totalité du reste.

Passons plus rapidement sur les produits moins importants.

Le poivre figure pour 4.000 tonnes et 18 millions de francs, contre 3.700 tonnes et 14.500.000 francs. Les envois de ciment n'ont pas dépassé 38.200 tonnes et 6.600.000 fr. Quant au coprah, son rôle devient de plus en plus négligeable dans le total des exportations. Il semble d'ailleurs que ce produit est consommé de plus en plus sur place. Les cours n'ont cessé de s'avilir du début à la fin de l'année de 6 piastres à 5,30 piastres le quintal.

Signalons enfin le maintien des sorties de minerai d'étain aux environs de 2.000 tonnes et la régression de celles de minerai de zinc (1.500 tonnes contre 3.400 tonnes). Quant aux métaux, étain et zinc, ils ont enregistré respectivement une augmentation de 287 tonnes et une diminution de 900 tonnes.

**

Importations. — Parmi les trois principaux articles d'importation : *colonnades*, combustibles liquides et ouvrages en métaux, seul le premier poste est en légère augmentation : 10.500 tonnes et 177.500.000 fr. contre 8.700 tonnes et 116 millions 500.000 fr. en 1933. La France fournit plus des quatre cinquièmes des tissus et filés de coton.

Le tableau suivant compare les importations de l'Indochine par principaux produits pour les années 1933 et 1934.

Importations d'Indochine

	1933		1934	
	Tonnes	1.000 francs	Tonnes	1.000 francs
Colonnades et filés de coton	8.700	166.500	10.500	177.500
Ouvrages en métaux	18.300	104.100	30.300	86.200
Combustibles liquides	88.400	88.500	80.000	80.800
Vins et liqueurs	7.522	33.947	8.161	31.104
Coton brut	4.027	17.737	7.432	25.867
Soie grège	257	11.982	741	18.440
Tissus de soie artificielle	220	17.459	185	14.193
Tabac	893	14.334	590	9.148
Divers	204.331	456.241	245.591	466.048
	<u>332.650</u>	<u>910.800</u>	<u>383.500</u>	<u>909.300</u>

Au contraire, les *combustibles liquides* marquent une régression de 9 %, tant en valeur qu'en poids. Les *ouvrages en métaux*, comprenant les machines et mécaniques diverses, sont en forte augmentation en poids, soit 9 %, mais subissent une baisse de 18 % en valeur. La reprise de l'équipement industriel et agricole du pays semble en être, en grande partie, la cause.

Les imports de produits de luxe, tels que vins et liqueurs et tabac, ont diminué ; tandis que les premiers n'ont baissé que de 8 % en valeur et se sont maintenus en poids, les seconds ont perdu plus de 30 % dans les deux cas. Le développement de l'industrie locale du tabac suffit à expliquer cette régression.

On enregistre enfin, pour les automobiles, une progression sensible. L'Indochine achète, en 1934, 134 voitures commerciales contre 41 un an plus tôt et 999 voitures de tourisme contre 531. On peut y voir, dans une certaine mesure, un indice de reprise.

Par ailleurs, les gains des entrées de tissus et filés de coton brut, de soie grège et de certains produits d'alimentation laissent supposer que le pouvoir d'achat de l'indigène s'est un peu augmenté, grâce à l'accroissement des sorties de riz et de maïs.

L'étude de la *répartition géographique* du commerce de l'Indochine nous permet de retrouver des variations, dans les parts des clients et des fournisseurs, qui s'expliquent par les variations que nous venons d'énumérer, relatives aux produits d'exportation et d'importation.

Clients	(en pourcentage)	
	1933	1934
France	45,2 %	45,6 %
Colonies françaises	2,8	4,1
Chine et Hongkong	28	19,4
Singapore	7,9	7,5
Japon	4,4	3,9
U. S. A.....	0,8	3,6
Indes néerlandaises	2,8	1,6
Divers	8,1	14,3
	<u>100</u>	<u>100</u>

Fournisseurs

	1933	1934
France	49,8	55,4
Colonies françaises	3,6	2,1
Hongkong	14,1	13,9
Indes néerlandaises	8	7,1
Singapore	2,7	6
Japon	1	2,4
U. S. A.....	3,5	2
Divers	17,3	11,1
	<u>100</u>	<u>100</u>

Par rapport à 1933, le sens de la balance commerciale indochinoise avec les différents pays n'a pas varié. Défavorable avec la France et ses colonies et les Indes néerlandaises, elle reste favorable avec les autres.

La France qui, comme en 1933, a absorbé 45 % environ des exports de l'Indochine, a par contre fourni 55,4 % des imports contre 49,8 %.

La baisse d'activité a porté plus spécialement sur les échanges avec la Chine et Hongkong : il en est résulté une réduction en valeur de 30 % aux exports avec 203.400.000 fr., tandis qu'aux imports, le chiffre n'a pas varié. Il faut voir dans ce mouvement un effet des tarifs douaniers chinois qui ont contribué à rejeter le riz indochinois vers le marché métropolitain.

Singapore a augmenté ses envois de combustibles liquides et de tissus. Sa part est en effet de 6 % contre 2,7 % en 1933 tandis que les exportations de l'Indochine vers ce port se sont maintenues au niveau de l'année dernière.

Le Japon et les Indes néerlandaises, qui ont fortement réduit leurs importations de riz, ne représentent plus respectivement que 3,9 % et 1,6 % des exports indochinois contre 4,4 % et 2,8 % . De ces deux pays, seul le Japon a accru ses ventes, particulièrement de produits de pêche et de ciment.

Les Etats-Unis sont devenus d'importants clients : leur part passe de 0,8 % à 3,6 %, par suite uniquement de leur forte demande de caoutchouc, mais leurs ventes ne représentent plus que 2 % au lieu de 3,5 %.

De ce qui précède, il convient de retenir que la situation commerciale de l'Indochine a été plus satisfaisante en 1934 qu'en 1933. Les premiers renseignements sur les résultats des cinq mois de l'année en cours sont encore plus favorables et font ressortir une vive avance des sorties de riz, 59 % par rapport à celles de l'année dernière pour la même période. Les cours sont également beaucoup plus fermes : de 3 \$ 50 le quintal à la fin de 1934, ils ont atteint en mai environ 5 \$. Ce progrès traduit surtout la forte reprise des expéditions de riz vers la Chine.

	Du 1 ^{er} janvier au 15 mai (en tonnes)	
	1934	1935
France	305.500	103.400
Chine et Hongkong	162.100	623.900
Divers	120.700	205.200
Total	588.300	932.500

Cette conjoncture est d'autant plus heureuse qu'elle coïncide, ainsi qu'on le voit, avec la fermeture partielle du marché français encombré par la surproduction locale et que la loi du 24 décembre 1934, en prévoyant l'institution d'une subvention aux riziculteurs indochinois pour le déroutement du riz vers l'étranger, tend à défendre. Le taux de cette subvention a été fixé à 15 fr. par quintal par l'arrêté du 5 février 1935, pris en conformité avec l'article 12 de la loi précitée. Aux termes de ce même article 12, « la subvention sera décomptée sur la différence entre le montant des importations de la période 1^{er} décembre 1933-31 mai 1934 et celui des importations de la période du 1^{er} décembre 1934-1^{er} mai 1935 ».

Si l'exportation des maïs est moins brillante que l'an dernier, elle reste cependant à un chiffre assez élevé et les prix marquent de leur côté une hausse sensible.

Les sorties de caoutchouc ont atteint pour le premier trimestre 6.206 tonnes et se chiffrent peut-être aux environs de 25.000 tonnes pour l'année entière.

Rappelons que les obligations qu'impose à l'Indochine le plan de restriction sont les suivantes : aucune restriction au-dessous de 30.000 tonnes ; au-dessus de 30.000 tonnes, restriction de 10 % portant sur l'écart entre ce chiffre et celui de la consommation française durant l'année précédente ; au-dessus du chiffre de la consommation française, application du pourcentage commun de restriction. Il est précisé d'autre part qu'à aucun moment le jeu de ces dispositions ne pourra imposer à l'Indochine une restriction plus sévère que celle appliquée à la même époque chez un participant quelconque. On voit que l'Indochine commencera vraisemblablement à ressentir les premiers effets de la restriction dans le courant de 1936.

Malgré les sévères mesures de restriction prises par l'Italie à l'importation, l'Indochine est

parvenue à obtenir récemment sur ce marché une commande de 30.000 tonnes d'antracite. Les expéditions se feront au détriment du produit gallois. Le charbon indochinois, éloigné de 15.000 km., doit supporter un fret de 18 sh. par tonne alors que celui en provenance de Cardiff ne paie que 7 sh. 6 d. Les conditions d'extraction au Tonkin compensent cependant assez largement ce désavantage et les fournisseurs anglais se sont montrés un peu inquiets de cette apparition de l'antracite du Tonkin sur le marché italien. Par ailleurs, l'Indochine vient également de s'assurer un contrat de fourniture de 30.000 tonnes de charbon pour le Canada.

En bref, les perspectives immédiates pour l'année en cours sont incontestablement bonnes. Et il faut se féliciter de constater que ce redressement commercial se fait en grande partie sans le secours du marché français. La nouvelle orientation des courants d'échanges de notre colonie lui permettra, si elle peut se maintenir, de trouver un équilibre économique beaucoup plus stable et en harmonie avec son cadre géographique naturel. A cet égard, le traité commercial qu'elle vient de conclure avec la Chine et qui prévoit des avantages tarifaires au riz, au charbon, au ciment, aux poissons secs, est un louable effort accompli pour consacrer cette tendance.

Paul PASQUIER.

Le communisme au Japon

Au cours de l'année 1934, l'Asie française a publié dans cinq de ses livraisons une longue et importante étude de M. B. Nikitine sur le communisme en Chine. Poursuivant ses recherches sur le communisme dans les pays de l'Extrême-Orient, notre collaborateur nous donne aujourd'hui sur les doctrines communistes au Japon un travail qui pour être très bref, n'est pas moins documenté ; nos lecteurs en prendront connaissance avec intérêt et avec fruit. (Rédaction.)

Dans une série d'articles publiés il y a deux ans dans l'Asie française, nous avons essayé de donner un aperçu d'ensemble du communisme en Chine. Nous avons montré que la genèse et l'évolution de ce mouvement dans l'ex-Empire Céleste peuvent être indiquées sans trop de difficultés, du moins dans les grandes lignes. Il en va autrement pour le Japon où le communisme, pour des raisons variées, demeure encore à un stade de conspiration.

Les renseignements qui suivent ont été puisés en majorité dans un recueil soviétique paru à Moscou en 1934 sous le titre de *Recueil des programmes des partis communistes en Orient*. Nous les avons complétés à l'aide de quelques indications contenues dans les *Bulletins périodiques de la presse japonaise*, l'excellent instrument de tra-

vail que nous devons au Service d'Etudes de la presse étrangère du Quai d'Orsay.

**

Le mouvement socialiste existe au Japon depuis la fin du XIX^e siècle, mais, à ce moment, il n'avait aucune emprise sur les masses et ne songeait nullement à préparer une révolution contre la monarchie ; à l'exception d'un groupe terroriste de Kotoku, on ne peut signaler aucun cas d'action illégale. Pendant la guerre, pas davantage. La situation n'a pas favorisé le développement du socialisme, dont la majorité des chefs, tel Katayama, durent même quitter le pays.

C'est au lendemain de la guerre que le mouvement gréviste et les troubles paysans se manifestèrent avec une certaine vigueur. L'avènement du bolchevisme en Russie vint s'ajouter à cet état de choses. Des éléments intellectuels (1) radicaux, guidés par Yamakava, essayèrent de s'emparer de la direction du parti communiste naissant, en l'orientant dans le sens de la social-démocratie. Mais les masses japonaises n'étant pas développées politiquement, n'ayant pas encore lutté contre les autres classes, quelques années se passèrent pendant lesquelles le parti fut moins occupé des questions de politique courante que de la question de savoir s'il serait communiste ou social-démocrate. Cette situation se prolongea jusqu'aux environs de 1927, Yamakava et ses partisans ne cherchant dans la lutte politique que la création d'un parti ouvrier-paysan légal. Au mois de mars 1924, en présence d'une opposition révolutionnaire de gauche, Yamakava avait d'ailleurs déclaré dissous le parti communiste.

Peu à peu, au reste, Yamakava s'éloignait du mouvement ouvrier à tendance communiste, pour devenir finalement un idéologue de la social-démocratie. Sa place fut prise par Fukumoto ; celui-ci, intellectuel, lui aussi, plutôt que lutteur actif, cherchait surtout à former une élite du mouvement, niait la lutte économique, affaiblissait le syndicalisme. Le fukumotoïsme détacha les masses du parti.

Un coup de barre fut donné au mouvement ouvrier japonais en 1927. Les thèses du Comité Exécutif de l'Internationale Communiste fournirent alors des arguments aux adversaires de Yamakava et de Fukumoto. La controverse occupa donc la seconde étape d'existence du communisme japonais, entre les années 1927 et 1930. Les tendances fukumotoïstes ne furent pas d'ailleurs éliminées sans résistance. En 1927-1928, on préconisait encore un parti ouvrier légal, le *Ronoto*, dont on concevait même, à un moment donné, l'union étroite avec les socialistes. Cette attitude

(1) Ces éléments intellectuels sympathisants avec le communisme se groupèrent à un moment donné (en 1923) à l'Université de Waseda autour du Professeur Sano et du maître de conférences M. Inomata ; ce dernier fut arrêté avec quelques autres communistes en juillet 1923. A ce propos, les journaux (par exemple le *Chû-ô* du 7 juillet) remarquaient : « M. Lénine n'est qu'un rêveur. La politique des Soviets marche actuellement dans un sens contraire au communisme... Dénoncer des projets malfaisants sera le meilleur moyen d'empêcher de faire écho au rêve des rêveurs... »

ne fut condamnée qu'à la fin de 1928. Pendant cette étape, la lutte économique ne passe pas encore au premier plan ; on collabore avec les syndicats réformistes. Néanmoins, certains résultats sont à enregistrer : les idées communistes se répandent dans les milieux ouvriers ; les cellules se multiplient dans les usines ; le communisme se consolide. Cependant de nombreuses arrestations, au cours des années 1929-1930, arrêterent l'essor du parti.

La troisième étape date de la fin de 1930. La crise économique, les hostilités en Chine, l'aggravation de la lutte de classes, travaillent alors pour le communisme. Un nouveau Comité Central réforme le parti sur la base des cellules et dans un esprit bolchéviste. Il cherche à diriger le mouvement gréviste et paysan, il gagne du terrain. Son succès se manifeste surtout par l'attitude du parti communiste pendant les hostilités, quand une activité anti-impérialiste prit de l'extension dans les milieux ouvriers et paysans.

Au point de vue doctrinaire, le programme communiste japonais fut arrêté en juin 1932, après une controverse avec l'Internationale Communiste. En automne 1932, le parti subit des arrestations massives (environ 1.700 personnes) et quelques-uns de ses leaders périrent. Son activité n'en continua pas moins, car son armature était devenue solide au cours de la troisième étape de son existence.

La controverse, dont il vient d'être question, a porté, d'une part, sur la sous-estimation du mouvement agraire par le parti communiste japonais ; le Komintern insistait sur la nécessité pour le prolétariat japonais de se mettre à la tête du mouvement agrarien, dont le but final est la suppression de la propriété terrienne. En second lieu, le communisme japonais avait le tort, d'après le Komintern, d'avoir une attitude tiède à l'égard de la monarchie alors que celle-ci est le principal soutien de la réaction politique, des survivances féodales. C'est donc contre elle, en tant qu'ennemi principal de la classe ouvrière, qu'on doit (disait le Komintern) porter les coups décisifs. Les communistes japonais (cf. le journal *International* de Tokio, n° 14 de septembre 1932) ont donc fait leur *meâ culpa* et adopté le programme imposé par Moscou, à savoir : 1) le renversement de la monarchie ; 2) la liquidation de la propriété terrienne ; 3) la journée de 7 heures. D'ailleurs, ajoutait-on, l'évolution de la situation révolutionnaire exigera également la fusion de toutes les banques en une seule banque nationale, contrôlée, comme les autres grandes entreprises capitalistes (*trusts* et *concerns* avant tout), par les conseils (*soviets*) d'ouvriers, paysans et soldats. La révolution future aura au Japon un caractère bourgeois-démocratique avec une forte tendance vers la révolution socialiste.

A côté de ces détails de programme, le recueil contient un bref historique du communisme au

Japon à l'occasion de son dixième anniversaire. On y reconnaît sincèrement que

Nous n'avons pas encore le droit de déclarer que, partout et toujours, nous serons à la tête de toutes les batailles d'ouvriers, de paysans, de travailleurs, de soldats et de marins. Cette allure claudicante du parti, en remorque, est une très grande faiblesse, qui met un frein au développement ultérieur du mouvement révolutionnaire...

**

Il convient de compléter cet aperçu sommaire du communisme au Japon par un exposé succinct de son évolution au cours des années 1933 et 1934. Le 20 novembre 1933, notamment, la police japonaise faisait connaître que, au cours des huit premiers mois de 1933, 1.696 personnes, dont 926 Coréens, ont été arrêtées sous l'inculpation de travailler à substituer une dictature prolétarienne au régime existant. Le 30 novembre 1933, on apprenait l'arrestation, pour le même motif, de trois juges de cours de district et de cinq de leurs employés. En janvier 1934, on signale tout à la fois la condamnation de deux fils de pairs à deux ans de prison pour « activité communiste » (Hachijo et Mori) et la décroissance du mouvement communiste. « Depuis l'incident de Mandchourie, l'atmosphère a évolué. La classe prolétarienne a été transportée d'enthousiasme patriotique et, d'autre part, tous les leaders rouges sont arrêtés, écrit le *Japan Advertiser* (16 janvier 1934). Le bilan des arrestations opérées en 1933 a été publié en juin 1934 : 2.000 membres du Zenkyo, organisation communiste, ont été arrêtés dans les préfectures d'Aichi, Kanagawa, Nagano, Okayama et Ishikawa. La plupart d'entre eux étaient employés à la construction du tunnel de Tanna. (*Japan Advertiser*, 26 juin.)

Enfin, des nouvelles datant du mois d'août (*Japan Advertiser*, 21 août), disent qu'au cours de plusieurs opérations de police qui ont eu lieu entre la fin d'avril et le mois de juin, 108 communistes ont été arrêtés à Hiroshima. La moitié d'entre eux était composée d'étudiants. Cette organisation communiste exerçait principalement son activité parmi les employés des postes et des usines de munitions et dans les écoles de Hiroshima et de Kure ; ceux-ci tenaient des réunions secrètes et distribuaient des tracts (1).

B. NIKITINE.

VARIÉTÉS

DANS LES GROTTES « HANTEES » DU TONKIN

Dans l'excellent petit volume où il a récemment montré à très grands traits, mais avec beaucoup de force, l'étonnante variété des régions de

(1) Qu'on nous permette de renvoyer, pour complément d'information sur le sujet, à l'article que nous avons publié en janvier 1935, dans la *Revue du Pacifique*, sur le *Communisme littéraire au Japon*.

notre empire d'Indochine (1), M. Charles Robequain, ancien élève de l'École française d'Extrême-Orient, aujourd'hui professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Rennes, a souligné avec raison la persistance de traditions ethniques parmi les habitants des plaines comme parmi les montagnards de la contrée. En feuilletant la précieuse collection du *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, il serait facile de fournir de nombreuses preuves de ce fait, et peut-être entreprendrions-nous quelque jour ce travail de compilation; contentons-nous, pour aujourd'hui, d'emprunter à une récente livraison de l'intéressante *Revue du Folklore français et du Folklore colonial* (2) quelques indications, fournie par une observatrice dont le témoignage fait autorité, Mlle M. Colani.

Tous ceux qui s'occupent de préhistoire et d'archéologie indochinoise savent qui est Mlle Colani, et connaissent les excellents mémoires publiés par elle sur le lointain passé du pays, où, depuis nombre d'années, elle continue l'œuvre commencée naguère par M. Mansuy. A plus d'une reprise, l'*Asie française* a déjà parlé des travaux de Mlle Colani: elle a plaisir à prononcer aujourd'hui son nom une fois de plus, et à faire connaître le petit faisceau de renseignements recueillis par elle sur les grottes « hantées » du Tonkin. Est-ce à dire que ces renseignements soient très originaux, que les témoignages indigènes cités par notre investigatrice diffèrent beaucoup de ceux qui ont été recueillis ailleurs? Non certes, mais ils constituent un précieux témoignage, avec beaucoup d'autres, de la survivance, parmi les populations de la contrée, des traditions ethniques dont il était question tout à l'heure.

Des lieux hantés, on en rencontre partout, aujourd'hui encore, et jusque dans les contrées les plus civilisées et dont les habitants se targuent le plus d'être affranchis de toute superstition. Ne parle-t-on pas parfois, en France même, de maisons hantées, soit par des esprits mystérieux, soit par des revenants? Et combien de châteaux n'ont-ils pas encore leur « dame blanche » ou tel autre personnage mythique, qui manifeste sa présence à des époques plus ou moins fixes, plus ou moins éloignées les unes des autres, mais toujours au cours de la nuit, et qui s'efforce avant tout d'écarter le commun des mortels des lieux où ils manifestent eux-mêmes leur présence...

Des sources, des rivières, des forêts, des

(1) *L'Indochine française*, par Charles Robequain. Paris, Librairie Armand Colin, 1935, un volume in.16 de 224 pages avec 42 graphiques et cartes, formant le n° 179 de la « collection Armand Colin ».

(2) Numéro de janvier-février 1935, tome VI, n° 1. Cf. les pages 60-63 : *Grottes hantées au Tonkin*.

cavernes, des landes, sont également hantées; est-il besoin de parler ici du « Grand veneur » de la forêt de Fontainebleau, des korrigans de la Bretagne et de tant d'autres traditions analogues?... Très souvent, mais pas toujours, une mort tragique, un assassinat, une disparition se trouvent à l'origine de telles traditions, dont l'origine ne se perd pas toujours dans la nuit des temps, mais remonte à une époque historique et parfois même relativement proche.

*
**

Existe-t-il au Tonkin, comme dans nos pays d'extrême-Occident les plus voisins de l'Atlantique, des maisons hantées? Mlle M. Colani ne le dit point, et peut-être n'en rencontre-t-on pas au sens rigoureux du mot, étant donné les matériaux qui entrent dans la construction des édifices indigènes, et nombre d'habitudes et de traditions locales. Mais comment, dans une de ces contrées de l'extrême-Orient dont les habitants peuplent la terre, et les eaux, et les airs, d'innombrables génies, comment n'existerait-il pas des lieux hantés, ou, pour parler plus exactement, habités à demeure et en permanence par quelqu'un de ces génies qui se sont établis partout et dont on craint toujours de troubler le repos ou de contrarier les habitudes? Il en est effectivement ainsi, au Tonkin comme en Chine.

Les grottes sont parmi ces lieux hantés, ou plutôt habités par les génies; la plupart d'entre elles, dans les massifs calcaires de la contrée, abritent quelqu'un d'entre eux, un grand dragon noir, à la peau tachetée de plaques jaunes, dont les yeux fascinent l'homme comme ceux du serpent la grenouille... Le voyageur européen qui, curieux du folklore et des traditions locales, interroge sur leur existence et sur leur situation les habitants du village le plus proche, à quelque peine à se les faire indiquer; elles sont en effet presque toutes habitées par un génie, explique Mlle Colani; en outre, si l'on entreprend la moindre fouille, si l'on se met à creuser le sol, on risque de « couper la veine du Dragon ». Toutefois, la cupidité finit par l'emporter le plus souvent sur les autres sentiments, « puisque, en promettant une récompense, on parvient cependant à visiter la plupart » de ces cavernes.

Mais quand, à la suite de l'Européen, les indigènes parfois plus ou moins apeurés s'aventurent dans leurs couloirs obscurs, que de raisons ils trouvent pour s'affermir dans leurs croyances! Ce sont des restes d'os humains, d'étoffes et d'instruments calcinés dans le pays de Lang-Son; dans la province de Son-Ra, ce sont, parfois, des crânes humains; partout, ce sont de multiples échos, — des « fusillades », disent les indigènes, — simplement produits par les vibrations de l'air sur les

parois des grottes, mais que les pauvres gens attribuent aux âmes des vaincus, pirates ou guerriers, mécontents de voir troubler la paix de leur domaine. Ces vaincus, ce sont d'anciens envahisseurs de la contrée, ou des défenseurs de son indépendance, ou encore des pirates qui en ont naguère désolé les campagnes et dont l'âme demeure maintenant enfermée dans les grottes dont eux-mêmes firent, dans des temps plus ou moins lointains, leurs refuges ou leurs repaires...

De telles traditions, pour être vagues, n'en évoquent pas moins, à n'en pas douter, le souvenir, d'ordinaire très imprécis, des invasions et des luttes multiples dont le Tonkin fut le théâtre à bien des reprises différentes.

Au Nord, dans la province de Lang-Son, beaucoup de gens ont péri asphyxiés dans les grottes parce que l'ennemi bouchait toutes les issues, sauf une par laquelle il jetait des fagots enflammés... A l'Ouest, dans la province de Son-La, il n'est pas rare de trouver un ou plusieurs crânes humains modernes, de « Pavillons jaunes » (pirates chinois), vous disent les Thai, indigènes de cette région.

Il n'y a là rien de particulier au Tonkin; dans combien de pays circulent des légendes, des traditions, ou des récits basés sur des faits précis, absolument analogues à ce que disent les habitants de cette partie de notre domaine indochinois. Rien non plus d'original dans la suite de la note de Mlle Colani, quand elle ajoute :

Innombrables les crimes commis dans ces antres ténébreux, innombrables aussi les légendes auxquelles ils ont donné lieu. La plus répandue est celle d'une belle jeune fille, pure, emmurée pour garder un trésor. Fuyant devant les hordes ennemies implacables, les possesseurs de ces richesses les ont enfouies dans quelque excavation rocheuse; on y faisait entrer une vierge, on lui mettait dans la bouche une racine de gentiane, puis le sorcier l'hypnotisait. A côté d'elle, on plaçait une jarre d'huile avec une mèche allumée, sorte de lampe; puis on laissait seule la jeune fille, et on murait l'entrée.

N'est-ce pas là, mais avec des variantes, un rite évoquant le souvenir du châtement infligé à la vestale coupable d'avoir manqué à ses devoirs? Celle-ci est chargée aussi de veiller sur un trésor, le feu sacré; pour la punir, on l'ensevelit vivante. Mais, tandis que des vestales sont bien mortes pour avoir laissé éteindre le feu qu'elles devaient soigneusement entretenir, « jamais (note Mlle Colani) en pénétrant dans ces cavernes à trésor, on ne retrouve les ossements de la gardienne ». Faut-il en conclure à une pure légende? A la façon dont elle dit que « les indigènes et un certain nombre d'Européens restent persuadés que cette coutume barbare s'est pratiquée en réalité », notre archéologue semble bien tenir pour l'opinion contraire.

*
**

Si, d'ordinaire, il n'est pas très difficile de vaincre la répugnance qu'éprouvent les indigènes

à laisser les Européens pénétrer dans la plupart des grottes « hantées », voire même à s'y aventurer à leur suite, l'étranger se heurte néanmoins dans certains cas, à un refus obstiné dont il ne peut avoir raison qu'à force de persévérance et de diplomatie. Ainsi en est-il quand on veut visiter une « grotte Bouddha », c'est-à-dire une grotte dans laquelle réside, au témoignage des indigènes, non pas un Bouddha, mais un génie, d'ordinaire fort méchant qui tire une vengeance terrible des audacieux coupables d'avoir violé eux-mêmes ou laissé violer le secret de sa demeure. Ce sont en général des grottes très malsaines que ces grottes Bouddha, soit à cause des courants d'air froid qui y règnent, soit pour bien d'autres motifs; « tout indigène qui y entre meurt bientôt après, ou le malheur s'abat sur les siens ». Comme on comprend, dès lors, le mutisme de l'indigène à l'égard de l'Européen trop curieux! Parfois, cependant, la résistance finit par mollir, et l'étranger obtient l'autorisation tant souhaitée; il peut pénétrer dans une grotte dont il avait d'abord désespéré de parvenir à entreprendre l'exploration. C'est précisément ce que fit Mlle M. Colani, il y a quelques années, dans la province de Thainguyen.

Nous voulions, raconte-t-elle, visiter une belle diaclase, très dangereuse, nous assurait-on; aussi demandons-nous à y entrer seule. Les paysans se récrient: des calamités s'abattraient sur le village. Nous nous gardons de passer outre, sachant qu'en pareil cas, si l'on force les choses, un malade meurt, un enfant est pris d'un mal subit ou un accident arrive à un buffle. Pendant la nuit, le Ly Truong discute avec les vieillards versés dans les sciences occultes et avec les notables; au matin, il me dit que je puis entrer dans la grotte; lui, le conseil communal et les villageois m'y suivront tous, à deux conditions: je marcherai seule en avant, et je ne ferai donner ni un coup de marteau, ni un coup de pioche. Après avoir discuté, sans succès, la seconde clause, je consens à tout.

Je pénètre dans l'ancre terrible, suivie d'une bande de curieux, maire en tête; je visite tout à mon aise; aucun accident fâcheux ne se produit.

En sortant, j'interroge avec précaution: « Pourquoi m'a-t-on fait entrer la première, et les autres ont-ils suivi sans crainte? » La réponse est lente et embarrassée; enfin on m'explique: la colère des génies est effroyable, mais s'exerce seulement sur la première personne pénétrant dans la grotte; les autres suivent en toute impunité. On ajoute, pour pallier le mauvais effet de cet aveu, que les Français sont plus forts que les génies; étant Française, je n'ai rien à craindre. — « Et l'interdiction de frapper des coups de marteau? » La réplique est plus spontanée, plus franche: une armée chinoise (une poignée d'hommes, sans doute) a été exterminée là par les Annamites; officiers et soldats, devenus génies, habitent la diaclase; dès qu'on heurte les parois, une fusillade retentit, se prolonge, va en s'affaiblissant...

Un tel récit devait être reproduit ici, malgré sa longueur. Sans doute n'ouvre-t-il pas des horizons nouveaux sur l'âme indigène, et ne fournit-il aucune donnée précise sur le passé du Tonkin; mais il prouve du moins que l'homme est partout

le même, aussi crédule, aussi superstitieux, aussi égoïste... Certes l'identité n'est pas absolue et il existe toujours des différences dans la mentalité, des variantes dans les croyances superstitieuses comme dans les traditions des peuples, suivant le mot du vieux poète:

*Facies non omnibus una,
nec diversa tamen...*

Il faut, pour constater ces nuances, un long contact avec les habitants d'un pays, un vrai respect de leurs croyances, même les plus opposées aux nôtres, une notation scrupuleuse de tous leurs dires, enfin beaucoup de tact et de prudence dans l'interprétation de leurs récits... Mlle M. Colani est un des savants, qui, dans cet ordre d'idées comme dans beaucoup d'autres, peuvent en Indochine, par des enquêtes bien conduites et des observations bien faites, rendre le plus de services à la science.

H. F.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

La situation financière au 30 juin. — Chaque mois voit s'accroître de façon progressive l'amélioration des finances indochinoises si durement éprouvées par les quatre années de crise sévère qui avaient frappé l'économie du pays.

L'examen des statistiques mensuelles de recettes révèle ce progrès général de la situation de manière frappante.

Les recettes des trois premiers titres: Douanes et Régies, Enregistrement et Domaines, Exploitations industrielles (P. T. T.) du Budget général de l'exercice 1935 réalisées pendant le mois de juin atteignent en effet 4.581.446 piastres. Elles accusent une plus-value de 324.717 piastres sur le montant du douzième échu pour ce mois des prévisions budgétaires. Elles sont supérieures par ailleurs de 589.352 piastres aux recettes effectuées pendant le mois de juin 1934.

La plus-value constatée est d'autant plus intéressante que le mois de juin est généralement un mois de médiocre rendement fiscal. Cette plus-value est due pour une bonne part au développement des recettes des régies, qui constitue un des meilleurs signes de l'amélioration de la situation économique, puisqu'il traduit un accroissement du pouvoir d'achat de la population. Les produits de l'enregistrement et du domaine marquent également une plus-value sensible qui entraîne à une conclusion identique en raison de la nature des droits perçus. Enfin les recettes des Postes, Télégraphes et Téléphones décèlent aussi une augmentation relativement importante que l'on peut enregistrer avec satisfaction pour la même raison.

La situation des recouvrements du Budget général de l'exercice 1935 pour ses trois premiers titres : Douanes et Régies, Enregistrement et Domaines, Exploitations industrielles (P.T.T.), qui représentent à eux seuls 93 0/0 des revenus budgétaires, s'établit ainsi à la date du 30 juin :

Le total des recettes réalisées pour les six premiers mois s'élève à 26.266.940 piastres. Il est supérieur de 726.565 piastres au montant des six douzièmes échus des prévisions budgétaires. Il dépasse en outre de 1.768.151 piastres le total des recouvrements opérés pendant les six premiers mois de l'exercice 1934.

Ces chiffres soulignent avec force le remarquable effort que l'Indochine a accompli autant pour arriver à un assainissement de sa situation financière que pour revigorer son économie anémiée par une crise dont la persistance l'avait amenée à presque s'abandonner.

La situation commerciale au 30 juin. — Au 30 juin 1935, les exportations de riz et dérivés effectuées par le port de Saigon depuis le début de l'année ont atteint 1.171.256 tonnes.

Elles s'élevaient à la même époque en 1934 à 803.067 tonnes, en 1933 à 788.272 tonnes, en 1932 à 635.885 tonnes, en 1931 à 526.449 tonnes.

En 1928, qui a marqué pour l'Indochine avec 1.666.612 tonnes l'année record de ses exportations, les sorties de riz n'avaient été à cette date que de 918.234 tonnes.

Il faut arriver au 15 octobre en 1934 (1.185.000 tonnes) et au 30 août en 1928 (1.178.000 t.) pour trouver des chiffres correspondants à ceux de cette année.

Les statistiques des quinzaines successives montrent une progression constante des expéditions sur celles des années précédentes.

L'écart constaté au bénéfice de 1935 ne fait ainsi que s'accroître et représente, comparativement aux quantités exportées à la même date de 1934, un surplus voisin de 400.000 tonnes et de plus de 250.000 tonnes pour 1928.

Le tableau suivant, qui établit une intéressante comparaison entre les sorties (en tonnes) de l'an dernier et celles de 1935, fait ressortir les progrès considérables du commerce indochinois.

	1935 (30-6)	1934 (30-6)	1934 (30-12)
Changhai et Chine	379.660	101	68.399
Hongkong	344.414	235.072	337.953
France	159.699	409.705	698.738
Indes Néerlandaises	64.265	9.910	63.955
Indes Anglaises	44.089	12.410	79.780

		4 ^e quinz.	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	
Cholon	paddy.	1933.....	2.49	2.44	2.34	2.23	2.50	2.56	2.58	2.78	2.96
		1934.....	1.92	1.83	1.71	1.79	1.82	1.85	1.89	1.81	1.74
		1935.....	2.25	2.23	2.25	2.54	3.04	3.06	3.01	2.87	2.89
Quintal Livre .	riz....	1933.....	4.23	4.23	4.03	3.82	4.10	4.07	4.07	4.40	4.57
		1934.....	3.06	2.99	2.76	2.80	2.92	2.89	2.96	2.83	2.78
		1935.....	3.88	3.84	3.76	4.09	4.70	4.63	4.57	4.35	4.44

	1935	1934 (30-6)	1934 (30-12)
Angleterre	29.442	12.140	46.469
Sénégal	28.608	7.873	13.720
Corée	21.951	»	»
Singapour	17.503	10.935	21.149
Belgique	11.523	7.532	18.174
Réunion	10.364	17.657	47.133
Hollande	8.492	177	3.808
Cuba (Etats-Unis)	5.186	10.362	15.652
Australie	4.522	»	»
Afrique du Sud	3.996	9.890	17.708
Allemagne	3.635	2.698	6.500
Italie	3.256	»	3.926
Pondichéry	3.250	»	»
Algérie	2.734	4.688	21.343
Japon	2.438	263	3.005
Mandchourie	1.826	»	»
Port-Saïd	1.691	»	»
Nouméa	1.462	1.807	3.492
Colonies anglaises	1.201	447	647
Nouvelles-Hébrides	773	762	2.050
Madagascar	400	16.144	»
Martinique-Antilles	275	»	»
Beyrouth	197	»	15
Maroc	150	189	189
Cabotage	14.303	31.925	39.433
Archipel Bismarck	»	763	763
Total	1.177.356	803.067	1.563.277

Jusqu'ici, la France n'a absorbé qu'un tonnage bien réduit par rapport aux années antérieures. Mais, pour la première fois depuis le début de l'année, elle s'est inscrite, au cours de la dernière quinzaine de juin, au premier rang des acheteurs, avant même la Chine.

Constatation heureuse car, pour préserver le marché saigonais de toute brusque dépression, il importe que la métropole continue à lui manifester son intérêt, si limité soit-il comparativement au passé.

Les prix pratiqués par Saigon lui ont permis de soutenir pour la première fois victorieusement la concurrence redoutable du Siam et même de la Birmanie et de se faire cette année une place de choix sur le marché chinois. Des perspectives des plus intéressantes pour l'avenir lui sont ouvertes de ce fait.

Si, d'un autre côté, les cours actuels de Saigon n'ont pas effectivement rejoint ceux d'autrefois (il est plus que probable qu'on ne les reverra jamais), ils marquent une amélioration très nette sur l'an dernier et même sur 1933.

Le tableau comparatif des prix moyens par quinzaine pour les années 1933, 1934 et 1935 l'établit de façon irréfutable :

Un redressement des cours s'est opéré depuis plusieurs mois. Ils permettent au cultivateur économique, qui ne succombe pas sous le poids de dettes trop souvent follement contractées et qui a su mettre d'accord son train de vie avec les contingences actuelles, de tirer un bénéfice certain de son labeur.

Cette amélioration de la situation économique ne se manifeste pas que dans le sud de la péninsule. Il faut enregistrer au Tonkin les symptômes indéniables d'une véritable reprise des exportations des riz et paddys, notamment sur la Chine. Elles ont en effet atteint pour le mois de juin 14.948 tonnes. Ce résultat est des plus réconfortants lorsqu'on sait que le marché tonkinois était tombé véritablement en sommeil et n'exportait plus que quelques centaines de tonnes par mois.

L'examen du marché du maïs ne présente pas d'aussi remarquables constatations. Les exportations de cette céréale au 30 juin s'élèvent à 73.501 tonnes seulement contre 101.211 tonnes pour la même période de 1934. Elles restent cependant supérieures à celles de la période correspondante de 1933 qui étaient de 41.621 tonnes.

Les cours enregistrés sont également en régression sur ceux de l'an dernier. Après un mouvement de reprise intéressant qui les avait fait passer de 2,80 à 3,80 piastres le quintal, ils marquent de nouveau une tendance assez sensible à la baisse.

L'arrêt total de la dénaturation du blé permettra seul aux exportations de maïs de reprendre leur rythme normal sur la France, qui reste l'unique grand débouché.

Les efforts faits pour un meilleur conditionnement de la céréale ont déjà porté leurs fruits et les maïs indochinois sont reconnus cette année comme de bonne qualité par les importateurs métropolitains.

On peut espérer que cette constatation facilitera éventuellement la sortie de la grande récolte des mois prochains, qui fournit la plus grosse part à l'exportation et qu'il s'ensuivra en même temps un relèvement désirable des cours.

L'accession des jeunes indigènes aux emplois publics. — Le développement de l'enseignement a été tel, notamment dans les années d'euphorie qu'a connues l'Indochine au lendemain de la guerre, que la crise économique brutale survenant et frappant notre possession asiatique comme le reste du monde devait avoir de cruelles conséquences pour une jeunesse de plus en plus nombreuse à qui un avenir illimité semblait s'offrir.

La prospérité lui avait en effet ouvert des champs d'action variés qui permettaient l'emploi de toutes les capacités. Elle avait également contribué à modifier heureusement un état d'esprit particulier, qui avait longtemps poussé à ne considérer comme honorable que la carrière de fonctionnaire et à revendiquer pour tout possesseur de diplôme une situation administrative.

Brusquement, la crise remet tout en question. La mise au ralenti de la plupart des entreprises industrielles ou commerciales en Indochine est venue fermer les nouveaux et importants débouchés qu'elles avaient fournis de date récente. Les répercussions de la crise économique sur la situation budgétaire de l'Union comme sur celle des divers pays qui la composent, eurent de non moins graves conséquences.

L'effritement successif des recettes au regard des dépenses de plus en plus lourdes qu'avait entraînées l'équipement de la colonie, dans tous les domaines, conduisit à prendre les plus sévères mesures d'économie pour arriver à mettre un terme aux déficits considérables qui se succédaient. Après une compression à l'extrême limite des dépenses de matériel, il fallut en arriver à une restriction du personnel. C'est alors que fut posée en 1931 la règle impérative d'arrêt de tout recrutement dans les cadres administratifs indochinois, aussi bien européens qu'indigènes.

La jeunesse intellectuelle indochinoise se voyait ainsi privée à son tour d'un débouché que sa mentalité ancestrale et les déboires qu'elle avait rencontrés dans d'autres voies l'amenèrent à rechercher avec une ardeur accrue.

A son arrivée en Indochine, en même temps qu'il devait faire face à la crise économique et à ses incidences financières toujours aiguës, M. Robin avait donc à prendre position sur ce problème de l'emploi des jeunes Indochinois instruits, qui commençait à présenter un caractère assez pressant.

Après avoir manifesté à Hanoï, dans le discours qu'il prononçait à l'occasion de sa prise de fonction, sa volonté très nette de poursuivre l'œuvre de M. Varenne en vue de l'utilisation progressive des agents d'origine indigène à égalité de titres dans des postes jadis réservés à des fonctionnaires français, le chef de l'Union posait comme une condition nécessaire une réorganisation administrative comportant un emploi plus généralisé et meilleur des capacités du personnel indigène.

A Saïgon, au mois de décembre dernier, dans son discours au Conseil de Gouvernement, il revenait sur cette grave question, qui n'avait cessé de l'occuper depuis qu'il se trouvait en Indochine. Il faisait connaître les résultats d'une enquête personnelle à laquelle il avait procédé auprès des diplômés d'enseignement supérieur retour de France où ils avaient conquis leurs grades dans nos facultés et nos grandes écoles. Il indiquait en même temps les mesures qu'il avait prises pour le recrutement de tous ces jeunes gens, à qui il fit attribuer des situations compatibles avec leurs titres.

Si cette enquête avait révélé au Gouverneur général que les assertions souvent mises en avant sur l'importance du nombre des diplômés d'enseignement supérieur dépourvus d'emplois en Indochine étaient très exagérées, puisque 26 postulants seulement avaient répondu à son large appel, elle lui permit de se rendre compte d'au-

tre part qu'un nombre considérable de jeunes indigènes diplômés de l'Enseignement primaire supérieur ou de l'Enseignement secondaire ne trouvaient pas non plus à gagner leur vie. Tout en conseillant aux familles de ne pas pousser aveuglément leurs enfants de l'unique côté des carrières libérales ou administratives, le chef de l'Union s'est inquiété de leur rouvrir aussi largement et aussi vite que possible le vaste champ d'activité que leur offrait autrefois l'Administration.

Mais il devait tenir compte par ailleurs des contingences qu'avait fait apparaître la situation financière. Bien que l'amélioration incontestable et constante de l'économie du pays eût d'heureuses répercussions sur la tenue des budgets, le Gouverneur Général estimait indispensable de poursuivre l'application de méthodes de déflation sévères, mais saines, et qui avaient révélé toute leur efficacité, de façon à asseoir pour l'avenir l'édifice financier de la colonie sur des bases solides ne laissant plus place aux mécomptes. Il ne voulait donc pas envisager le recours aux errements anciens pour l'engagement d'un personnel excédentaire nombreux et dispendieux qui aurait risqué de porter atteinte à l'assainissement budgétaire entamé.

Le caractère remarquable des mesures intervenues pour reprendre à nouveau le recrutement consiste précisément en ce qu'elles n'entraîneront aucune dépense supplémentaire nouvelle et n'entraveront en rien, d'autre part, l'œuvre de réorganisation administrative entreprise.

C'est en effet grâce à cette réorganisation même dont il avait posé la nécessité que le Chef de l'Union a pu largement rouvrir de nouveau les carrières administratives aux jeunes Indochinois.

Mettant à profit l'évolution considérable qui s'est effectuée sous notre action et qui a abouti à la constitution d'une véritable et nombreuse élite indochinoise, le gouvernement tend à remplacer progressivement les fonctionnaires européens par des agents d'origine indigène dans tous les emplois qui peuvent être tenus par eux.

La mise à la retraite, méthodiquement poursuivie, de tous les fonctionnaires présentant les titres requis à cette fin, a créé par ailleurs d'importantes vacances.

Enfin, l'institution d'une nouvelle échelle de solde, établie d'après les conditions nouvelles d'existence plus économiques qu'ont fait ressortir depuis quelques années les indices du coût de la vie, devait faciliter l'engagement d'un personnel plus considérable sans amener une augmentation corrélative des dépenses.

Grâce aux possibilités qui lui étaient ainsi offertes, le Gouverneur Général résolut alors de pallier dans la plus large mesure les conséquences du chômage qui sévissait parmi la jeunesse studieuse indochinoise. Son attention s'est d'abord portée sur les élèves des Ecoles Supérieures de l'Indochine, telles que les Ecoles de Médecine et de Pharmacie, d'Agriculture et de

Sylviculture, de Pédagogie, des Travaux publics, etc... qui, par suite de l'arrêt du recrutement opéré depuis 1932, ne trouvaient plus dans l'Administration les places auxquelles ils pouvaient prétendre en temps normal.

En juin dernier, le Chef de l'Union procédait à la nomination, comme médecins indochinois stagiaires de l'Assistance Médicale, de tous les élèves diplômés de l'Ecole de Médecine de Hanoï des promotions antérieures à 1935 et qui se trouvaient encore sans emploi.

Les élèves de l'Ecole de Pédagogie seront admis de leur côté dans les cadres à la rentrée scolaire de septembre. Une promotion partielle des élèves de l'Ecole d'Agriculture et de Sylviculture est d'autre part en préparation. Enfin toutes les dispositions ont été prises pour que, d'ici à la fin de l'année, tous les élèves des Ecoles supérieures indochinoises soient pourvus d'emploi.

Plus délicate encore était la solution du problème de l'utilisation du nombre considérable des bacheliers et des diplômés de l'enseignement primaire et primaire supérieur à qui la crise, frappant leurs parents, interdisait de continuer leurs études et dont le sort matériel s'avérait souvent précaire.

Pour y parvenir et s'appuyant sur les résultats donnés par la réorganisation administrative en cours, le Gouverneur Général vient tout récemment de signifier aux Chefs des pays de l'Union et aux Chefs des Services Généraux sa décision de lever l'arrêt du recrutement intervenu en 1931. Il les a invités en conséquence à ouvrir dans les plus brefs délais les concours nécessaires pour pourvoir les emplois vacants de leurs administrations dans le but d'assurer du travail à toutes les catégories de la jeunesse studieuse indochinoise. La réglementation existante a été en même temps modifiée pour permettre aux candidats titulaires du baccalauréat de se présenter au concours de secrétaire stagiaire des différents services, auquel ils ne pouvaient jusqu'ici être admis. Le débouché normal de ces bacheliers était en effet le cadre des commis ; mais celui-ci, en raison de sa constitution relativement récente, se trouve au complet et ne présente plus les disponibilités suffisantes pour le placement de ces jeunes gens.

La règle impérative du concours pour tous les emplois de l'espèce, qui étaient jusqu'alors accordés le plus souvent sur titres, a été instituée d'autre part. En même temps qu'elle donne aux postulants à des situations administratives toutes garanties d'impartialité, cette règle permettra de doter l'Administration du personnel de choix qui s'avère plus que jamais indispensable.

Les décisions prises ainsi par le Gouvernement Général ne vont pas tarder à avoir d'heureuses répercussions sur le chômage des intellectuels indochinois. L'ouverture de nombreux concours par les diverses administrations permettra en effet d'engager un nombre important de diplômés. A lui seul, le concours des Douanes et Ré-

gies va autoriser le recrutement de 165 secrétaires.

Ces mesures libérales conduiront ainsi à la solution, dans un avenir prochain, du grave problème que posait la condamnation à l'inactivité de tous ces jeunes gens à qui nous avons dispensé si largement l'instruction, sans porter en rien atteinte à l'œuvre de redressement financier tenacement poursuivie, non plus qu'à un meilleur aménagement des services administratifs que l'expérience avait démontré indispensable et urgent.

Le tabac indochinois et la concurrence algérienne. — Notre récent article (numéro de juin-juillet, p. 189-190) sur la *Culture du tabac et l'industrie du tabac fabriqué en Indochine* a fait l'objet de contestations formulées par M. Mélia, président du Syndicat Général des Fabricants de tabac algériens. M. Mélia affirme que les renseignements donnés par nous sur certains prix de vente de tabacs algériens sont erronés. Nous avons écrit que les cours de certains tabacs algériens étaient descendus jusqu'à 0,40 centimes le kilo ; or nous lisons dans la *Revue des Tabacs* (numéro de juillet) que le commerce algérien a pu acheter plus de deux millions de kilogrammes à des prix voisins de 50 francs les cent kilogrammes en s'adressant aux planteurs restés en dehors de l'organisation coopérative. Cette information paraît sous la signature de M. Charles Munch, délégué à la Conférence coloniale par les chambres d'agriculture d'Algérie, dont le nom, tout comme celui de M. Mélia d'ailleurs, fait autorité. Nous nous bornerons, pour maintenir l'exactitude de nos renseignements, à cette référence. Nous ajouterons tenir de personnalités très autorisées que dans certains villages kabyles, les indigènes en fin de saison brûlent quelquefois leurs tabacs, plutôt que de les conserver pour la campagne suivante, en vue d'éviter les ingérences administratives. Sans doute des formalités qui paraissent toutes simples à M. Mélia ne présentent-elles pas le même aspect de facilité pour des cultivateurs à l'esprit fruste.

Il n'est pas niable non plus que les planteurs de tabacs algériens reçoivent de la Régie française un appui très efficace et que les planteurs indochinois se trouvent défavorisés du fait que la Régie n'effectue aucun achat dans notre grande possession d'Extrême-Orient. En s'attachant, par des mesures administratives que l'expérience révéla judicieuses, à assurer une protection apparue nécessaire à la culture du tabac en Indochine, le Gouverneur Général Pierre Pasquier a accompli une œuvre sage et humaine. De l'aveu même de M. Mélia, ces mesures affranchirent la Colonie de l'obligation où elle était d'acheter à l'extérieur 2.200.000 kilos de tabacs par an. L'Indochine a failli périr ces dernières années des risques de la monoculture. En développant une culture secondaire comme le tabac, le Gouverneur Général Pasquier contribua au redressement nécessaire de l'économie indochinoise. On ne

saurait le lui reprocher, bien au contraire, et il faut souhaiter que son exemple soit suivi. On ne saurait prétendre non plus, comme le fait M. Mélia, que ces dispositions causèrent un préjudice de 28 millions au budget.

Nous avons montré, dans notre dernière chronique, que la taxe intérieure de circulation sur les tabacs était passée de 1.500.000 piastres en 1915 à 3.826.000 piastres en 1934, soit à plus de 38 millions de francs.

M. Mélia, il est vrai, invoque l'arrêt du 23 novembre 1934, du Conseil d'Etat. Notons d'ailleurs que cet arrêt n'a donné qu'en partie satisfaction aux demandes des fabricants de tabacs algériens. Il condamne seulement l'application, aux tabacs importés de France ou d'Algérie, de droits plus élevés que ceux qui frappent les produits entièrement similaires du cru. Ainsi consacre-t-il l'union douanière assurant aux marchandises importées de France ou d'Algérie dans les colonies assimilées un traitement identique à celui des produits similaires de fabrication locale.

L'Asie française a défendu avec vigueur, lors de la Conférence Impériale, l'Union douanière contre certains de ceux qui, en ayant le plus profité jusqu'ici, s'en déclarèrent, pour des motifs imprévus, les adversaires ; mais c'est parce que nous demeurons toujours partisans de cette union entre la France et ses Colonies que nous souhaitons de la voir pratiquée avec sincérité. Or, les prix auxquels les Fabricants algériens peuvent vendre en Indochine leurs cigarettes sont à la fois fonction des cours plus faibles du tabac en Algérie qu'en Indochine, du fait de la différence des monnaies, et de la quantité de tabac étranger qui entre dans la composition des tabacs fabriqués en Algérie. Admises en Algérie sous un régime de faveur, de notables quantités de tabacs étrangers sont réexpédiées sur nos colonies, sous la forme de cigarettes, sans avoir acquitté soit en Algérie, soit en Indochine, la différence entre le droit de douane de 65 francs les 100 kilogr. et les droits du tarif général.

Or sait-on quelle est l'importance des introductions de tabacs étrangers dans les cigarettes algériennes ?

Les fabricants devraient se préoccuper davantage, écrit M. Charles Munch dans l'article déjà cité de la *Revue des Tabacs*, de l'utilisation des feuilles d'Algérie dans leurs mélanges. La proportion de feuilles exotiques employées par eux a augmenté sensiblement au cours des dernières années. De 1910 à 1913, le taux des exotiques n'était que de 25 %. En 1930, il était de 63 %. Les assemblées algériennes résolurent alors de protéger plus efficacement la plantation en portant le droit de douane sur les tabacs exotiques de 130 à 250 francs par 100 kilogrammes. Il ne semble pas qu'elles aient atteint leur but.

M. Mélia, il est vrai, allègue qu'en Indochine également le droit sur les tabacs importés destinés à des fabricants est, comme en Algérie, de 65 francs. Cela est exact, mais les fabricants indochinois usent peu de ces tabacs. Les Manufactures locales ont acheté l'an dernier et vendu

sur place 2.300.000 kilogr. de tabacs aux indigènes.

Que diraient nos amis d'Algérie si, du fait de circonstances qui ne sont pas irréalisables (dévaluation du florin par exemple), les Manufactures indochinoises inondaient le marché algérien de cigarettes contenant une forte proportion de tabacs de Java introduits à Saïgon dans les mêmes conditions que celles où les tabacs en feuilles étrangers destinés aux fabricants sont importés à Alger ? Les intérêts des planteurs de tabac de notre Afrique du Nord et des Manufactures algériennes ne seraient-ils pas en péril ?

Notre conclusion apparaîtra légitime à tous les gens de bonne foi. La culture du tabac en Indochine est une culture traditionnelle favorisée par un climat et par des natures de sol qui se prêtent à toutes les variétés ; son présent, son avenir ne doivent pas être sacrifiés à une interprétation inique de l'Union douanière.

Que les tabacs étrangers introduits en Indochine sous l'appellation inexacte de « tabacs algériens » acquittent donc les droits auxquels ils sont normalement assujettis, puisque le Gouvernement de l'Indochine ne peut, par des actes appropriés, garantir aux planteurs de tabacs et à l'industrie locale la protection à laquelle ils ont droit, et ce sera justice !

Le Gouvernement de l'Algérie et le Gouvernement de l'Indochine ont des devoirs égaux à défendre les planteurs de tabacs algériens et les planteurs de tabacs indochinois contre des agissements dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils vont certainement à l'encontre des principes de l'Union douanière invoqués par M. Méliat.

COCHINCHINE

Amélioration de la qualité du riz cochinchinois.

— L'accroissement des demandes des marchés étrangers peut être en partie imputé aux plus grands soins apportés par les exportateurs à l'amélioration de la qualité des riz exportés. De sérieux efforts sont entrepris d'autre part auprès des producteurs par le gouvernement local pour qu'ils aient recours de préférence aux riz sélectionnés. Les divers services techniques ont entrepris toute une propagande à cet effet. Si l'on veut profiter des demandes actives qui parviennent de la Chine et des autres pays, il convient de raffermir la confiance de l'acheteur en mettant fin définitivement aux pratiques anciennes qui nuisaient au bon renom du riz cochinchinois.

Une commission de cinq membres désignés par le gouverneur de la Cochinchine a été chargée d'empêcher les mélanges de grains de nature à risquer d'abaisser la qualité des riz exportés. Cette commission devra également prévenir les défauts d'usinage et le mauvais entretien du matériel des rizeries.

La culture de l'aréquier. — La conférence impériale a préconisé l'extension des cultures se-

condaires pour obvier aux inconvénients de la monoculture. La culture de l'aréquier est de celles que la population de la Cochinchine pourrait entre autres développer ; on compte à peine 21.000 hectares emplantés en aréquiers dans ce pays qui importe des noix d'arec de Singapour, des Indes Néerlandaises et de Chine pour sa consommation locale. Durant ces dix dernières années, la moyenne de ces importations a atteint 3.000 tonnes environ. D'autre part, le marché de l'arec ne paraît pas menacé. Le Tonkin, l'Annam, l'Inde sont de grands consommateurs.

L'aréquier se plante dans les cours des maisons ou dans les champs, en carrés ou en quinconces. L'hectare peut porter de 1.500 à 2.000 arbres. Chaque arbre donne annuellement un ou plusieurs régimes de noix fraîches de 3 à 10 kilos.

La noix est consommée fraîche ou sèche. Lorsqu'il est jeune, l'arbre exige plusieurs transplantations et ne fructifie que vers cinq ou six ans.

Le rendement est très variable et dépend de l'écartement des arbres. Des cultures intercalaires qui épuisent le sol peuvent lui porter préjudice.

A 10 ans, chaque pied d'aréquier rapporte en moyenne 2 piastres par an. Vers 30 ou 40 ans, l'arbre vieilli doit être remplacé. L'aréquier craint les typhons et les grands vents. A ce point de vue, la Cochinchine est plus favorisée que l'Annam, car les dégâts causés par les perturbations atmosphériques y sont plus rares, mais il faut s'attacher à vaincre l'apathie de la population indigène. Trop souvent, les cultivateurs annamites laissent leurs jardins d'aréquier s'appauvrir par l'insuffisance de soins donnés à ces plantations.

ANNAM

Le parti communiste. — Bien que la tranquillité la plus complète règne en ce moment en Indochine, l'administration continue à exercer sur quelques milieux demeurés suspects une surveillance attentive.

On annonce de Hué que des perquisitions effectuées par les autorités provinciales en collaboration avec le service de la sûreté ont amené la saisie, dans les provinces de Faifoo, de Quangngai et de Quinhon, de nombreux tracts communistes en langue annamite, tirés à la polycopie. Plusieurs individus ont été arrêtés et ont avoué avoir tenté une réorganisation du parti communiste dans le centre et le Sud-Annam. Ils seront déférés devant les tribunaux provinciaux.

Fêtes bouddhiques à Hué. — Il est intéressant de noter qu'un renouveau d'esprit religieux se manifeste en Indochine, depuis quelques années, sous des formes d'ailleurs très différentes. Une secte nouvelle, le caodaïsme, a pris depuis moins de dix ans une extension appréciable en Cochinchine et dans les provinces cambodgiennes limitrophes. A Hué, l'anniversaire de Cakya-Mouni a donné lieu à d'importantes démonstrations.

Une procession imposante s'est déroulée depuis la pagode de Baoquoc jusqu'à celle de Dien Dé. Jamais pareille manifestation religieuse, écrit un correspondant de l'*Opinion*, ne s'était vue dans la capitale. Hué resplendissait de lumières, la ville était pavoisée et illuminée. Des images de Bouddha étaient suspendues devant toutes les maisons éclairées par des lanternes multicolores. Des autels surchargés de fleurs de lotus se dressaient le long des rues, lesquelles débordaient de curieux.

Sur la Rivière des parfums, des maisons flottantes, des pontons de verdure, des sampans ornés d'oriflammes, de lanternes vénitiennes, se croisaient sur l'eau éblouissante de clarté.

Le cortège de la pagode de Baoquoc parcourut les principales rues, formé de porteurs de panneaux, de bonzes curieusement drapés, de danseuses avec des lanternes, de fillettes portant des insignes religieux. Un groupe de dames annamites et de bonzesses précédait la statue en bronze doré de Cakya-Mouni, debout sur une fleur de lotus et portée par des miliciens. Le long du cortège, des porteurs de lanternes en forme de lotus formaient la haie.

Les pétards crépitaient, les feux de bengale éclairaient les rues jonchées de fleurs de lotus répandues à profusion. A la porte de la pagode de Dien Dé, la statue de Bouddha fut placée dans le sanctuaire.

M. Nguyen Khoa Tan se prosterna devant le Bouddha devant lequel vinrent également s'incliner S. E. l'ex-régent Tou That Hân et de nombreux fonctionnaires des services de la Cour et du Protectorat. Un dignitaire bouddhiste prononça un sermon, puis l'assistance se retira lentement.

Le nouveau code civil. — La réforme judiciaire se poursuit. On sait que l'Annam a été doté par S. M. Bao Daï d'un code pénal mis en application, à la grande satisfaction des justiciables et des juges annamites, depuis le mois de juillet 1933, puis d'ordonnances importantes sur la procédure d'exécution des jugements.

Un projet de code civil est actuellement en voie d'élaboration dans les bureaux de M. le président Collet, conseiller juriste, avec la collaboration de S. E. Bui bang doan, ministre de la Justice. Ce code, appelé à fixer les dispositions légales qui règlent l'état des personnes et ses modifications (nationalité, état civil, domicile, absence, mariage, filiation, divorce, puissance paternelle, tutelle, émancipation, interdiction), les modes d'acquisition et de transmission des biens (droits de propriété, d'usufruit, servitudes, prescriptions, donations, testaments, successions), les obligations et leurs garanties, hypothèques et privilèges, est une œuvre particulièrement délicate en Annam où elle doit respecter les coutumes ancestrales tout en tenant compte des modifications qu'elles ont subies avec l'évolution des mœurs.

Aussi a-t-elle été précédée d'une vaste consultation par l'envoi de questionnaires à toutes les personnalités annamites connues comme susceptibles de fournir des renseignements utiles sur les coutumes.

Cette enquête a donné lieu à de nombreuses communications, à l'examen desquelles il est actuellement procédé.

M. Collet n'a pas recueilli moins de 72.000 lettres pour le seul chapitre des fiançailles et du mariage actuellement en cours de préparation.

Les titres du projet de code civil relatifs à la nationalité, à l'état civil, au domicile, à l'absence, sont déjà terminés.

Souhaitons que s'achève sans trop de retards, en Annam, une réforme judiciaire qui s'imposait et qui a déjà heureusement été réalisée au Tonkin, au Laos et au Cambodge.

TONKIN

Le métayage. — Dans un travail très intéressant sur la colonisation au Tonkin, la chambre d'agriculture du Protectorat donne son sentiment sur un mode de tenure des terres qui a longtemps prédominé dans ce pays. Le métayage garde à juste titre la préférence des Tonkinois, bien qu'avec l'extension des centres urbains et l'enrichissement des habitants des villes, le fermage ait été étendu dans certaines régions soumises à des aléas de culture comme la province de Hangyen.

Les propriétaires qui donnent leurs terres en métayage possèdent en général une superficie trop grande pour pouvoir la cultiver eux-mêmes ou sont des habitants des villes ne pouvant s'occuper directement de leur domaine. Les villages donnent également les rizières communales en métayage à un ou plusieurs habitants de la commune.

Le métayage se pratique surtout pour la rizière, mais il existe aussi pour le maïs, la canne à sucre et certains arbres fruitiers.

Pour les rizières, le propriétaire donne au métayer des avances pour les semences, le paiement de l'impôt personnel ; il participe aussi parfois aux frais d'engrais. Ces avances sont remboursées dans des conditions très variables, quelquefois sans intérêt, plus souvent en nature et s'élèvent au double des sommes reçues.

L'argent avancé pour l'impôt personnel ne porte généralement pas intérêt.

L'impôt foncier est toujours à la charge du propriétaire.

Le partage des récoltes est effectué soit à la suite d'une estimation amiable entre les parties, et réparti un tiers pour le propriétaire et deux tiers pour le métayer, soit sur la rizière même. Dans ce cas, deux cordes sont tendues en diagonale et chacune des parties reçoit la récolte des deux triangles opposés l'un à l'autre. Les frais de moisson sont alors à la charge du propriétaire.

Pour certains montagnards en « Tho », en « Nung », la moisson a lieu en présence du pro-

priétaire. Le grain est ensuite mesuré : 2 mesures pour le propriétaire, 3 pour le métayer et ainsi de suite.

Pour le maïs et la canne à sucre, une rangée sur deux ou trois, suivant les conventions, revient au propriétaire.

Presque toujours les cultures vivrières effectuées sur les rizières dans l'intervalle de la récolte principale sont laissées au métayer.

Les contrats sont verbaux ou écrits, et, dans ce cas, le plus souvent rédigés en caractères chinois ; leur durée est variable, mais n'excède pas trois années.

La chambre d'agriculture du Tonkin estime que le métayage établit entre le propriétaire et le métayer une solidarité d'intérêt, tandis que le fermage crée souvent un antagonisme. Malgré les discussions auxquelles leur exécution donne lieu, les contrats de métayage adaptés aux besoins nouveaux semblent, chez les gros propriétaires indigènes comme chez les Européens, donner toute satisfaction en raison de leur caractère essentiel de « société de pertes et de gains » comme le disait l'ancien droit français.

Par suite de l'extrême morcellement de la propriété au Tonkin, la proportion des terres amodiées par leurs propriétaires ne dépasserait pas un pour cent des terres cultivées.

CAMBODGE

Les Bonzes et l'enseignement populaire. —

Dans notre numéro de mai dernier nous avons signalé (à la p. 158) l'importance donnée à la pagode au Cambodge et au Laos dans l'enseignement populaire, et les efforts accomplis par le Résident supérieur Baudoin et ses successeurs pour organiser, avec le concours des bonzes, cette forme d'enseignement. Le Gouverneur général René Robin a tenu à présider les fêtes organisées à l'occasion de l'ouverture de la 500^e école de pagode, pour apporter à l'heureuse expérience scolaire poursuivie par la rénovation de l'enseignement traditionnel khmer un éclatant témoignage de son intérêt et de son estime.

Par cette rénovation, nous l'avons dit, on se propose de diffuser parmi la jeunesse cambodgienne une instruction élémentaire consistant à savoir lire, écrire et calculer, à acquérir des notions de choses pratiques et d'hygiène, qui, sans la sortir du milieu naturel où elle est appelée à vivre, lui donnent les possibilités d'améliorer son sort et de faire face aux conditions nouvelles d'existence que lui impose désormais la vie moderne.

A cette fin, le Protectorat a résolu de s'appuyer sur les éducateurs naturels des Cambodgiens qu'ont toujours été les bonzes, désirant, par leur entremise, atteindre le nombre considérable de jeunes enfants à qui l'enseignement officiel ne pouvait être largement distribué en raison des difficultés de communication, du manque de personnel cambodgien spécialisé et de l'impossibilité, par suite des embarras budgétaires, de

poursuivre la construction d'écoles. Il a tenu compte en même temps des fortes traditions religieuses et morales de nos protégés, qui les poussent naturellement à rechercher avant tout l'enseignement du Bouddha et à fréquenter la pagode dans ce but dès leur plus jeune âge. Mais, pour dispenser avec fruit au petit Khmer le minimum d'instruction moderne qui lui est indispensable, il fallait que son professeur eût d'abord des principes de pédagogie pratique.

Rappelons que le bonze est formé dans ce but dans une école d'application, sous la direction de moniteurs laïques spécialisés. Son stage terminé, il retourne à son monastère ouvrir l'école rénovée où les éléments enseignés permettront à l'enfant de se présenter au certificat d'études élémentaires indigènes avec autant de chances de succès que s'il avait suivi les classes des écoles élémentaires officielles.

Le 23 juillet, le Chef de l'Union s'est rendu avec le Résident Supérieur au Cambodge à la pagode de Samdach Pon où devait avoir lieu l'inauguration de la 500^e école de pagode rénovée. Cette pagode est située à l'écart des grandes voies ordinaires de communication, au milieu d'un paysage spécifiquement cambodgien, dans la province de Takeo, à 60 kilomètres de la capitale khmère.

Ce pittoresque monastère était envahi par une affluence considérable de population et un concours nombreux de bonzes dépêchés par les pagodes du royaume, montrant ainsi la faveur véritablement extraordinaire dont bénéficie auprès des habitants et des éléments religieux du Cambodge, dont l'influence est énorme, la nouvelle formule adoptée pour la diffusion de l'enseignement. 250 chefs de pagode se trouvaient réunis autour des chefs des Sectes Mohanikai et Thommayut pour ces fêtes qui se sont déroulées par un temps magnifique et dans une ambiance purement cambodgienne.

Le Chef de l'Union et le Chef du Protectorat ont été accueillis à la pagode par Sa Majesté Sisowath Monivong, Roi du Cambodge, qu'entouraient S.A.R. le Prince Monireth et les membres du Gouvernement Cambodgien.

Dans l'immense sala sur pilotis qui sert de lieu de réunion aux fidèles venus entendre la parole du Bouddha et où est installée l'école de pagode, toute pavoisée aux couleurs françaises et khmères et décorée de feuillages et de palmes, les communautés de bonzes ont salué l'arrivée du Gouverneur Général, du Souverain et du Résident Supérieur par les prières rituelles.

Puis des discours ont été prononcés successivement par MM. Manipoud et Pujarnisclé, par le Chef du Protectorat et le Gouverneur Général. M. Manipoud a retracé l'historique de la rénovation de l'enseignement traditionnel khmer, exposé les méthodes pédagogiques employées, les résultats acquis et les heureuses perspectives ouvertes par l'œuvre entreprise. Dans quelques mois, 600 écoles de pagodes recevront 20.000 petits Cambodgiens. L'application d'un plan ra-

tionnel de création de nouvelles écoles donnera, dans un avenir rapproché, la possibilité de s'instruire à toute la jeunesse cambodgienne.

M. Pujarnicle a indiqué qu'enseignement officiel et enseignement traditionnel ne s'opposent en rien, mais se complètent et doivent se prêter un mutuel appui.

Le Résident Supérieur au Cambodge a insisté sur l'intérêt politique et moral d'une rénovation qui ne tend à rien moins qu'à arracher à l'ignorance, malgré les difficultés financières que connaît le Protectorat, l'ensemble de l'enfance khmère. Il a souligné les bienfaits d'ordre pratique que le petit Cambodgien trouvera dans l'enseignement élémentaire que lui distribuera la pagode, où il continuera à s'imprégner des préceptes moraux bouddhiques auxquels le peuple khmer est si profondément attaché.

Enfin, le Chef de l'Union a dit avec quel intérêt il suivait la mise en œuvre et l'évolution de compréhension et d'adaptation aux réalités. Il a relevé dans cette politique la manifestation de la doctrine du libéralisme français, qui a pour but, dans la diffusion du savoir, la régénération spirituelle des pays protégés en respectant leurs tendances et leurs riches et antiques traditions. La faveur croissante que rencontre l'enseignement traditionnel rénové auprès de la population est la marque indiscutable de la bonté de cette doctrine. Le Gouverneur Général a insisté à son tour sur l'absence d'opposition entre cet enseignement et l'enseignement officiel, ce dernier devant bien au contraire y trouver un large champ de sélection inexistant jusqu'ici. Par la création toute récente de l'enseignement secondaire franco-indigène au Cambodge, le Gouvernement indochinois se préoccupe, en même temps que de la diffusion de l'instruction dans la masse, de la formation d'une élite nombreuse qui apportera aux autorités du Protectorat une précieuse et désirable collaboration.

Le roi Sisowath Monivong a proclamé la gratitude de son royaume à la France pour les marques renouvelées de sollicitude qu'elle manifeste à ses protégés cambodgiens en leur assurant aujourd'hui les moyens de poursuivre une heureuse évolution dans l'ordre spirituel comme en cherchant demain, par une réduction des charges fiscales, à pallier les conséquences d'une crise sévère.

LAOS

Les manuels scolaires. — Les pays de la vallée du Mékong, désireux de se mettre au niveau des pays annamites, réalisent, malgré la précarité de leurs ressources, un gros effort en faveur de l'instruction publique. On sait avec quel succès a été poursuivi le plan élaboré en 1924 par la Direction de l'Instruction publique pour doter de manuels en langue indigène toutes les écoles officielles et privées du territoire. Le programme approuvé par le Gouverneur général Merlin a reçu déjà en Cochinchine, en Annam, au Tonkin et au Cambodge sa pleine exécution. La col-

lection comprend 50 ouvrages et le nombre des exemplaires (succès de librairie sans précédent) dépasse cinq millions.

L'adaptation de ces manuels en langue laotienne se poursuit. Douze des manuels de la collection ont paru au nombre de 100.000 exemplaires, chiffre imposant si on le compare à celui de la population du Laos, qui ne dépasse pas 800.000 habitants. La publication de la collection des manuels des écoles élémentaires laotiennes devait être terminée en 1934, mais l'imprimerie du Laos n'a pas été en mesure d'observer les délais prévus. Toutefois la collection s'est accrue en 1934 des manuels de leçons de choses, d'histoire et de géographie.

L'administration du Laos s'emploie, dans la mesure où le lui permettent les moyens dont elle dispose, à hâter l'achèvement d'un travail indispensable au développement de l'enseignement indigène.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

Situation économique. — Le dernier rapport de la Banque de l'Indochine contient, sur la situation économique des Etablissements français de l'Inde au cours du second semestre de l'année 1934, les renseignements que voici :

Malgré une avance appréciable du prix de l'arachide enregistrée au cours du second semestre, la part de l'Inde française est en nouvelle diminution avec 35.975 tonnes anglaises contre 42.556 l'année précédente, ce qui ne représente dans les sorties totales des Indes que 7,42 % environ. La production des usines de tissage a progressé, les expéditions s'étant élevées à 4.431 tonnes de tissus et filés, contre 3.977 tonnes en 1933 et 3.766 en 1932. L'Indochine, suivie de près par Madagascar, figure toujours en tête des acheteurs.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Conditions d'établissement des Syriens et Libanais en France. — Un décret présidentiel, en date du 25 avril 1935, a donné sa pleine et entière exécution à un *modus vivendi* relatif à l'établissement des Syriens et des Libanais en France et conclu par échange de lettres entre le ministre des affaires étrangères et le haut-commissaire de France à Beyrouth. La publication de ce décret ayant donné matière à des interprétations erronées de la part de différents journaux arabes de la Syrie et du Liban, le Haut-Commissariat a communiqué à la presse une note rectificative très nette, dont voici le texte :

Certains journaux locaux de langue arabe, commentant le texte du *modus vivendi* du 25 avril 1935 relatif aux conditions d'établissement des Syriens et Libanais en France, constatent que cet accord ne dispense pas les intéressés du paiement de la taxe de séjour et qu'il les laisse soumis aux

règlements concernant l'embauchage, ce qui ne serait pas le cas pour certains autres étrangers et, en tout état de cause, placerait les Syriens et Libanais établis en France dans une position moins avantageuse que celle qui est réservée aux Français résidant au Levant.

Cette interprétation erronée du texte sus-visé appelle la mise au point suivante :

Les Syriens et les Libanais jouissent en France du « traitement de la nation la plus favorisée » en ce qui concerne l'établissement, le séjour, l'exercice des professions, le droit de posséder des immeubles, etc., et du « traitement des nationaux » en ce qui concerne les taxes, impôts et contributions. Il est donc absolument inexact que certains étrangers soient plus avantagés que les Syriens et les Libanais.

Par contre, les Français résidant au Levant ne jouissent d'aucun privilège particulier. Le traitement qui leur est réservé est celui qui est réservé à tous les ressortissants des pays membres de la Société des Nations. Ils sont soumis au régime de la carte d'identité et aux règlements concernant les salariés. Enfin, ils payent tous les impôts, taxes ou contributions auxquels sont assujettis les nationaux.

A la Commission économique de la Conférence Impériale. — Par l'importante étude de M. P.-B. de la Brosse publiée ici-même sur « l'Indochine à la Conférence impériale » (numéro de mai, p. 137), nos lecteurs connaissent l'organisation même de cette conférence et sa division en sections, ou plutôt en commissions. Nous n'y reviendrons pas ; mais nous indiquerons ici l'essentiel des mesures préconisées par la commission économique de la Conférence Impériale en faveur des Etats du Levant sous mandat. Le voici :

Un contingent d'agrumes sera admis en franchise dans la métropole. Il sera limité à 75.000 quintaux de citrons, et 100.000 quintaux d'oranges.

Pour les fruits, le contingent comprendra 25.000 quintaux de figues sèches, 5.000 quintaux d'abricots secs, 15.000 quintaux de noyaux d'abricots, 3.000 quintaux d'amandes sèches, 1.500 quintaux de pistache, 1.200 quintaux de raisins secs.

Le contingent pour les primeurs et légumes sera de 150.000 quintaux d'oignons et de 125.000 quintaux de lentilles rouges.

Un contingent de 40.000 têtes de moutons sera prélevé sur les contingents accordés à l'étranger.

Seront admis, en outre, 30.000 quintaux d'œufs en coquille, 900 quintaux de réglisse en poudre, 200 quintaux de suc de réglisse, 1.500 quintaux de boyaux secs ou salés, 150 quintaux d'ouvrages en cuivre, 500 quintaux de meubles sculptés ou ciselés.

La Commission a renvoyé au « Comité céréalier de l'Empire » le soin d'étudier l'admission de maïs et d'orge demandée par les Etats du Levant.

Les Etats ont réclamé aussi l'achat annuel de 500.000 kilos de tabac blond. La Régie objectait les engagements pris envers les pays étrangers. La Commission estime que satisfaction devra être donnée aux Etats du Levant dès que les circonstances le permettront.

Elle émet enfin le vœu qu'un contingent de 15.000 quintaux d'huile d'olive leur soit accordé et que leurs raisins secs soient substitués aux raisins secs étrangers.

Réduction des tarifs douaniers. — L'arrêté n° 161/LR. du 13 juillet 1935, publié par le Haut-Commissaire avant son départ en congé pour la France, dégrève dans une très large mesure les marchandises de grande consommation qui forment la base même des échanges inté-

rieurs et extérieurs des pays du Levant sous mandat français. Cet arrêté, rédigé après étude complète et minutieuse des tarifs douaniers et de leurs répercussions sur toutes les formes de l'activité économique des territoires sous mandat, entraîne pour les principaux articles les abattements suivants sur le tarif antérieur :

1. 20 % sur les filés de coton (n° 181 du tarif) ;
2. 30 % sur les tissus écrus et blanchis (n° 186 du tarif — catégories A et B) ;
3. 33 % sur les tissus de coton fabriqués avec des fils teints, ou teints en pièces (article 186 du tarif, catégorie C) ;
4. 30 % sur les tissus de coton imprimés (article 186 du tarif — catégorie C) ;
5. 25 % sur la bonneterie de coton (n° 196 du tarif), abattement limité aux seules positions spécifiques ; droits « ad valorem » maintenus ;
6. 30 % sur les tissus de soie naturelle (n° 227 et 228 du tarif) ;
7. 10 % sur la bonneterie de soie naturelle (n° 232 du tarif) ;
8. 30 % sur les filés de soie artificielle ;
9. 33 % sur les tissus de soie artificielle (n° 235 du tarif) ;
10. 10 % sur la bonneterie de soie artificielle (n° 240 du tarif) ;
11. 50 % sur la cannelle ;
12. 25 % sur les farines de blé tendre ;
13. 33 % sur les ciments, de façon à ramener à 250 ps. le droit actuel de 275 ps. ;
14. de 15 à 25 %, selon leur puissance, sur les automobiles de tourisme (n° 437 du tarif) ;
15. 30 % sur les pneus et chambres à air (n° 284 du tarif), de façon à ramener à 25 ps. le droit actuel de 35 ps. par kilo ;
16. 30 % sur les tapis persans (n° 254 du tarif), de façon à ramener les droits aux taux indiqués dans le tableau annexé au projet d'arrêté ;
17. enfin des abattements variables sur certains produits alimentaires.

Venant après les arrêtés du 3 juillet 1934 (numéro 154/LR) ramenant les droits sur les principales épices au niveau du tarif palestinien, du 2 mars 1935 (n° 50/LR) réduisant les droits applicables aux automobiles de tourisme, et du 17 mai 1935 (n° 113/LR) abattant les droits sur les machines, les outillages industriels, les matériaux de construction, les ouvrages en fer, etc., cet arrêté nouveau du 13 juillet marque « la limite de l'effort de déflation fiscale compatible avec les intérêts multiples et souvent divergents » dont le Haut-Commissaire a la charge. Celui-ci « ne saurait (dit un communiqué officieux) aller plus avant dans cette voie sans priver les industries locales de la protection qui leur est nécessaire ».

La publication de l'arrêté du 13 juillet 1935 a produit dans les milieux commerciaux la plus favorable impression. L'opinion publique y a vu un pas marqué dans la voie de la déflation des impôts et l'inauguration d'une politique nouvelle de dégrèvements fiscaux réclamée par elle-même. L'Association des commerçants, de son côté, a fêté les réductions douanières dans un banquet où, à l'heure des toasts, les Autorités ont été remerciées d'avoir adopté des mesures qui

contribueront sûrement à hâter la reprise des affaires ; elle a aussi envoyé au Comte de Martel, à Paris, un télégramme inspiré du même esprit.

Une foire à Damas. — Un décret signé au début de juillet par le Président de la République syrienne porte création à Damas d'une foire qui commencera à fonctionner au printemps de l'année 1936 et qui jouira d'une complète autonomie financière. Le Comité d'Organisation de cette foire sera constitué par des personnages officiels et par des techniciens, ainsi que par les présidents des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Damas et par des représentants des grandes industries que désignera le Comité lui-même.

L'Etat de Syrie, qui met à la disposition de la Foire les terrains et les locaux nécessaires pour s'établir, verse par ailleurs à son budget une contribution de 20.000 L.L.S. ; il autorise d'autre part le Comité général d'Organisation à créer une loterie de 100.000 L.L.S., dont les 45 % du produit des billets vendus serviront à constituer des lots.

Relations commerciales avec l'Iran. — Un communiqué du bureau de la presse, publié par les journaux de Beyrouth le 15 août, annonce que les négociations commerciales qui se poursuivaient entre le gouvernement iranien et le haut commissariat ont heureusement abouti, le 7 août, à la signature d'un accord.

Les marchandises originaires des états sous mandat français bénéficieront à l'entrée en Iran du tarif normal, sous réserve de réciprocité.

Le système iranien de contingentement réservera un pourcentage de 10 % aux marchandises, entrant par l'ensemble des deux points de Ksar I Chirin et de Khané, originaires des états sous mandat ou ayant transité à travers leur territoire.

Les documents y afférents, déclarations de transit ou déclarations de sortie, porteront le cachet suivant : « administration des douanes des Etats sous mandat français — marchandises à destination de l'Iran ».

Ces dispositions sont dès maintenant applicables.

Travaux de canalisation dans le Djebel Druse. — Le 24 juin a été inauguré à Salkhad un réseau d'adduction d'eau qui intéresse presque tout le Makran Sud, c'est-à-dire une région particulièrement déshéritée au point de vue du ravitaillement en eau pendant la saison sèche. Les sources de Ain Bader, près du village de Saouet el Khodor, alimentent maintenant la ville même de Salkhad, les villages d'Osmane et d'Imtane et nombre d'agglomérations de moindre importance, grâce à la construction d'un réseau de canalisation de plus de 50 kilom. qui, commencée en juillet 1934, a été poursuivie avec persévérance depuis lors, sauf pendant les premiers mois de 1935, où la rigueur de la saison d'hiver a contraint de les interrompre jusqu'en avril.

Ainsi se poursuit, dans l'âpre et rude Djebel, en se développant, une politique de l'eau dont les protagonistes gouverneront le pays il y a quel-

ques années, en particulier le général Clément-Grandcourt, dont les Druses du Djebel n'ont oublié ni le nom ni les bienfaites initiatives.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

L'immigration en Palestine. — D'après une communication de l'officielle *Palestine Gazette*, 4.602 personnes auraient immigré en Palestine au cours du mois de mai 1935. Sur ce total, 4.422 immigrants seraient israélites, et parmi les nouveaux arrivants juifs, 581 seraient détenteurs de certificats de capitalistes possédant une somme d'au moins 1.000 L.P. Si considérable que semble ce chiffre d'immigrants pour un seul mois, on en trouve la confirmation dans la réponse que le ministre des Colonies, M. Malcolm Mac Donald, a faite à quelques membres de la Chambre des Communes à la fin de juillet ; il a déclaré que, durant les six derniers mois, le nombre des immigrants a dépassé le chiffre de 28.000.

C'est pour réfuter les critiques de M. James Rotschild et du colonel Wedgwood relatives à l'immigration israélite en Palestine que M. Malcolm Mac Donald a produit ces chiffres. M. Rotschild avait insisté pour que le gouvernement, en présence de la tragédie des Juifs d'Allemagne, facilitât l'entrée des Israélites dans le pays ; il avait, d'autre part, appelé l'attention du ministre sur la recrudescence de l'immigration arabe venue des pays voisins, et expliqué que cette immigration était provoquée par la prospérité de la contrée, prospérité due à l'immigration juive... Le colonel Wedgwood, de son côté, avait critiqué le système sur lequel est actuellement basée cette même immigration... M. Malcolm Mac Donald a répondu que l'immigration doit être réglée sur la capacité d'absorption ; il a en outre prouvé, par le chiffre cité plus haut, le libéralisme de la politique actuelle du gouvernement.

L'éducation agricole par la T. S. F. — Le gouvernement de la Palestine a décidé de faire installer des appareils récepteurs de T. S. F. dans les colonies agricoles israélites et dans les principaux villages arabes de la contrée. Ainsi pourront être diffusés parmi les cultivateurs ruraux, en même temps que des informations d'ordre économique, des conseils pratiques pour la mise en valeur de leurs terres.

Progrès de l'outillage économique. — Les ports de Haïffa et de Jaffa ne suffisant plus pour répondre aux exigences du commerce d'exportation des agrumes, le gouvernement a décidé de créer un troisième port à Gaza. Il a résolu, d'autre part, de relier la mer Rouge à la Méditerranée par une route macadamisée qui aboutirait précisément à Gaza et qui passerait par Bershéba ; son point de départ serait au fond du golfe d'Akaba, à cette localité même d'Akaba que le gouvernement britannique transforme actuellement en place forte (cf. *L'Asie française* d'avril 1935, p. 130).

Contre la concurrence japonaise. — Les représentants de l'Association des Industriels israélites de la Palestine, reçus en audience par le Haut-Commissaire britannique au début d'août, lui ont exposé que le dumping japonais créait aux industriels du pays une situation intenable. C'est aux effets de ce dumping que doit être sûrement attribuée, en particulier, la fermeture d'une fabrique de soieries à Ramath-Gan. Les industriels ont donc demandé la création de taxes protectrices et la création d'un Département gouvernemental du Commerce et de l'Industrie qui étudierait de telles questions.

Par ailleurs, deux fonctionnaires du gouvernement ont récemment visité un certain nombre d'entreprises industrielles nouvelles, dont le dumping japonais menacerait l'essor, sinon même l'existence.

Les doléances de l'Association palestinienne ont eu leur écho à Londres, où, aux Communes, le député James Rothschild a demandé au gouvernement de modifier les dispositions du mandat de manière à empêcher un pays comme le Japon d'inonder de ses marchandises le marché palestinien. Toutefois, dès ce moment, au rapport de la circulaire de la Banque Barclay pour juin, sous l'influence de la campagne *Buy British*, les importations japonaises avaient commencé de diminuer en Palestine.

Réglementation de la profession médicale. — Pour éviter l'encombrement de la profession médicale, que rendent proche l'immigration de nombre de praticiens, le gouvernement palestinien a décidé de restreindre le nombre des accès à la dite profession.

Les médecins naturalisés palestiniens, ou qui obtiendront jusqu'au 1^{er} décembre 1935 le droit de séjour permanent en Palestine, exerceront leur profession à la condition de présenter les qualités morales requises, d'avoir fait cinq années d'études à une Faculté de Médecine officiellement reconnue et de posséder un diplôme.

Pour ceux qui seront naturalisés après le 1^{er} décembre 1935, ou qui obtiendront le droit de séjour permanent après cette date, le nombre des admissions sera fixé annuellement.

Ces mesures restrictives ne s'étendent naturellement pas aux médecins nés palestiniens.

Un accord entre les Hachémites et Ibn Saoud. — Sous les auspices de l'Angleterre a été conclu à Jérusalem, au début de juillet, un accord qui accentue le rapprochement entre les Hachémites et le souverain actuel du Hedjaz. L'émir Abdalla, petit-fils du roi Hussein et fils du roi Ali, et, en cette qualité, prétendant au trône du Hedjaz, a renoncé à ses droits sur cette partie de l'Arabie. L'acte de renonciation a été signé en présence du Cadi des Cadis et du Haut Commissaire britannique.

De son côté, le roi Ibn Saoud s'est désisté de ses droits sur Akaba au bénéfice de la Transjordanie. Ainsi disparaît une cause de friction entre

l'émir de ce dernier pays et le souverain wahabite qui, en conquérant le Hedjaz, avait adopté les revendications de ses monarques sur le fond du golfe d'Akaba et sur la localité de ce nom à l'encontre des maîtres de la Transjordanie. C'est, pour l'Angleterre, une consolidation de sa situation au fond du Golfe arabe.

Fin de la révolte en Irak. — « L'ordre est entièrement rétabli dans le district insurgé de Mountefik », dit un communiqué officiel des premiers jours de juillet. Les armes des rebelles sont confisquées et la plupart des chefs des tribus révoltées se sont rendus ; les amendes imposées par le gouvernement ont été payées, et les digues détruites sont relevées par ceux mêmes qui les avaient démolies ; enfin les biens pris par les rebelles au cours de l'insurrection ont été restitués à leurs légitimes propriétaires. Dans ces conditions, les troupes gouvernementales ont reçu l'ordre de quitter Diwanié et de rejoindre leur base.

Le service militaire obligatoire et la population de l'Irak. — A en croire le ministre de la défense nationale, Jaafar Pacha Al Askeri (qui est peut-être un peu suspect de partialité à l'égard d'une telle institution), le service militaire obligatoire, qui a été (on le sait) récemment introduit en Irak va donner à la population du royaume un sentiment de sécurité et d'indépendance qu'elle ne possédait pas encore ; il permettra, par surcroît, d'inculquer à la jeunesse l'esprit de discipline et de sacrifice. L'enthousiasme avec lequel, au rapport du ministre, le peuple irakien a accueilli le vote de la loi instituant l'obligation du service militaire fournit la preuve de la popularité de cette mesure... Malheureusement pour Jaafar Pacha Al Askari, voici qu'on apprend que nombre de jeunes Irakiens nés en 1914, 1915, 1916 et 1917 demandent à voyager à l'étranger, et que la raison de ces départs est le désir d'échapper au service militaire obligatoire. Aussi le ministère de l'Intérieur refuse-t-il leurs passeports aux Irakiens des classes 14 et suivantes qui veulent quitter le pays.

Quoi qu'il en soit, les opérations de recrutement doivent commencer très prochainement. Pour instruire et entraîner les recrues, de nombreux officiers de l'ancienne armée ottomane ont été engagés par le gouvernement, qui espère pouvoir, dès le début de 1936, doubler les effectifs de l'armée.

Les écoles de l'Alliance Israélite en Irak. — D'après une statistique publiée par *Paix et Droit* dans son numéro de juin 1935, l'Alliance Israélite posséderait actuellement en Irak sept écoles peuplées de 4.715 élèves. Quatre se trouvent à Bagdad (le collège A. D. Sassoon et l'école Nouriel pour les garçons, les écoles Laura Kadoorie et Noam pour les filles) et groupent 2.820 élèves ; on compte 1.528 élèves dans les deux écoles de Bassora et 367 dans l'école mixte de Mossoul.

TURQUIE

La question des Dardanelles. — On sait comment la question des Dardanelles a été, récemment, soulevée une fois de plus devant la S.D.N. (cf. le numéro de mai de *l'Asie fr.*, p. 163) ; au cours d'un interview accordé par lui au correspondant du *Daily Telegraph* au mois de juin, Moustapha Kemal Atatürk a insisté sur la nécessité de fortifier les Dardanelles. Pour justifier son opinion, il a parlé de la façon dont « certains chefs d'Etat manquant de sincérité », ont trompé leurs peuples « par une fausse présentation des faits et un abus de nationalisme » ; puis il a ajouté :

Certaines conditions ont changé depuis le traité de Lausanne, où la Turquie accepta de laisser les Détroits ouverts. Ceux-ci divisent la Turquie en deux parties. Leur fortification est donc d'une très grande importance pour la sécurité et la défense de la Turquie. C'est aussi un facteur vital dans les relations internationales. Une telle position ne peut pas être laissée à la merci d'un agresseur aventureux. La Turquie doit empêcher ces éventuels briseurs de la paix de passer par les Détroits pour aller faire la guerre contre les autres nations. Je ne le permettrai jamais.

Pour le peuplement de l'Anatolie. — Le président de la République turque ayant offert aux Musulmans de Roumanie de leur fournir des terres en Asie Mineure, ceux-ci ont accepté et se préparent à quitter leur patrie, dont les conditions économiques sont peu satisfaisantes, pour s'établir de l'autre côté de la Mer Noire. D'après *l'Orient* du 12 juillet, un navire turc est arrivé à Constantza pour assurer le transport d'un premier contingent de ces musulmans roumains, qui se trouveraient au nombre d'environ 60.000 dans la partie Sud-Est de la contrée.

Transfert de la Cour de Cassation. — Le gouvernement a décidé de transférer le siège de la Cour de Cassation dans la capitale même de la Turquie. Dès le milieu de juillet, les préparatifs du déménagement ont commencé à Eski-Chéhir, et les dossiers seront expédiés à Ankara avant quelques semaines afin que, dès la rentrée des tribunaux, la Cour de Cassation reprenne, dans sa nouvelle installation, son activité normale.

Mariages mixtes turco-syriens. — Depuis le mois de septembre 1934, le gouvernement turc ne reconnaît les mariages mixtes de ses ressortissants avec des régnicoles syriens que lorsque le mariage a été conclu conformément aux prescriptions du code civil turc.

L'instruction prémilitaire de la jeunesse. — Au milieu de mai, le cabinet turc a approuvé un règlement prescrivant l'instruction prémilitaire de la jeunesse. Ainsi se manifeste, d'une autre manière que par la souscription pour l'aviation (dont le succès a été considérable), le souci du gouvernement pour l'armée.

Un accord commercial avec la France. — Le 1^{er} août, les négociations commerciales engagées depuis quinze jours entre la France et la Turquie* ont abouti à la signature d'un accord sur lequel une note du ministère du Commerce a fourni à la presse les indications suivantes :

Il s'agit d'un *modus vivendi* commercial et d'un accord de clearing destinés à se substituer au *modus vivendi* et à l'accord du 27 juillet 1933, dont les effets vont prendre fin à la date du 13 août 1935.

En vertu de ces actes, les hautes parties contractantes conservent le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée pour tous leurs produits, à l'exception d'un petit nombre d'entre eux.

D'autre part, le montant des produits turcs contingentés en France est entièrement affecté à la résorption des arriérés antérieurs au 13 août 1935. Le montant des importations de produits turcs non contingentés en France servira au règlement des exportations françaises postérieures au 13 août 1935, qu'elles se fassent par voie de compensation privée ou par celle du clearing.

Le nouvel accord comporte une clause de révision des comptes des deux offices de compensation, et des dispositions de nature à éviter désormais toute accumulation de nouveaux arriérés.

Situation actuelle des chemins de fer. — Quelques précisions puisées dans *l'Archiv für Eisenbahnwesen* (janvier 1935) et dans *le Bulletin Quotidien* (n° 41) nous permettent de compléter les renseignements fournis sur ce sujet au mois de mars dernier (p. 143).

Le développement insuffisant des chemins de fer turcs s'expliquait (nous l'avons indiqué) par la manière dont ils étaient construits. Toutes les lignes, sauf celle de Damas-Médine, construite pour les motifs religieux, ont été l'œuvre de sociétés étrangères qui n'ont évidemment eu souci que de leur intérêt, soit politique, soit financier. Elles se répartissaient de la façon suivante :

	Longueur en km.	Capital actions
<i>Capitales ottomans :</i>		
Chemin de fer du Hedjaz	1.468	
<i>Capitales allemands :</i>		
a) Chemins de fer d'Anatolie..	1.033	135.000.000 fr.
b) Mersina-Adana	67	220.000 £
c) Chemin de fer de Bagdad....	891	15.000.000 fr.
<i>Capitales anglais :</i>		
Smyrne-Aydin	607	12.294.340 £
<i>Capitales français :</i>		
a) Jonction Salonique-Constantinople	510	15.000.000 fr.
b) Smyrne-Cassaba et prolongem.	702	16.000.000 fr.
c) Damas-Hama et prolongement.	682	15.000.000 fr.
d) Jaffa à Jérusalem	87	4.000.000 fr.
<i>Capitales franco-belges :</i>		
Chemin de fer de Mudanya à Bursa	41	3.825.000 fr.
<i>Capitales austro-hongrois :</i>		
a) Chemins de fer orientaux ...	996	50.000.000 fr.
b) Chemin de fer Salonique-Monastir	219	20.000.000 fr.

Après le traité de Lausanne, les accords avec l'U.R.S.S., l'accord d'Angora d'octobre 1921 et la convention depuis 1920, nous trouvons une situation toute différente.

La Turquie a gagné la gare de Karagatch en face d'Andrinople, la ligne de Bagdad entre Nisibin et Cobenbey, la totalité de la ligne Mersine-Adana, celle d'Erzeroum à Kars ; elle a perdu les lignes Damas-Hama et Jaffa-Jérusalem. Et comme le gouvernement turc avait reconnu, toujours par le traité de Lausanne, les droits acquis par les sociétés étrangères, il va engager une série de négociations pour obtenir la libre disposition de toutes les voies ferrées qui sont en Anatolie.

En décembre 1928, il rachète le chemin de fer et les installations de quais de Haydar-Pacha ; le 5 juillet 1929, la ligne Mersine-Adana ; le 26 mai 1934, la concession de la société du chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongement.

Des négociations sont en cours pour le rachat de la société anglaise Smyrne-Aydin. Il en est de même pour les chemins de fer orientaux Stamboul-Edirne-Apullu-Kirklardi.

Entre temps, les voies ferrées (à voie étroite) Mudanya-Bursa et Samsun-Carsamba qui n'avaient pu résister à la concurrence de la route avaient été purement et simplement reprises par l'Etat.

C'est une loi du 22 mars 1924 qui a marqué le premier pas dans l'extension du réseau turc. Le programme de construction a pour objectif de relier les unes aux autres les voies existantes, de faire d'Ankara le centre des communications ferroviaires, de mettre en valeur les provinces orientales et d'établir de nouvelles liaisons Mer Noire-Mer Méditerranée.

Le tableau suivant indique les lignes construites :

Lignes :	Distances en km	Dépenses en £ turques	Dépenses au km.
Samsun-Sivas	378	29.200.000	76.984
Ankara-Sivas	602	41.200.000	68.438
Kutahya-Balikesir	252	32.600.000	132.143
Kayseri-Ulukisla	175	6.200.000	35.420
Irmak-Filyos	390	28.600.000	70.181
Favzipasa-Ergani	422	35.000.000	82.940
Total.....	2.219	172.800.000	—

Si l'on ajoute à ces 172.800.000 Ltqs le prix des livraisons de matériel, on obtient, pour 2.219 km. de voies nouvelles, une dépense totale de 201.055.000 Ltqs. L'ensemble du réseau ferré turc s'étend donc sur 6.459 km., ce qui donne 1 km. de voie pour 100 km² et 5 km. par 10.000 habitants.

Reste à savoir si ces dépenses seront amorties et profitables. Comme nous avons traité ce sujet dans l'article précité nous n'y reviendrons pas et nous nous bornerons, toujours d'après l'*Archiv fur Eisenbahnwesen*, à donner, en millions

de Ltqs, les derniers résultats de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat turc :

Exercices :	1928-29	1929-30	1930-31	1931-32	1932-33
Recettes générales des chemins de fer et des ports.....	12,7	15,0	14,2	15,4	12,7
Dépenses totales des chemins de fer et des ports	10,6	10,9	11,7	10,9	10,0
Excédent de recettes.	2,1	4,1	2,5	4,5	2,7
Coefficient d'exploitation des chemins de fer.....	86,3%	75,3%	84,8%	73,0%	82,0%

Pour les relations intellectuelles franco-turques.

— Le 24 juillet a été signée au ministère des Affaires étrangères, par MM. Pierre Laval et Mario Roustan, ministres des Affaires étrangères et de l'Education nationale, d'une part, et par l'ambassadeur de Turquie à Paris, une convention passée entre les gouvernements turc et français et tendant au développement des relations intellectuelles et universitaires entre les deux pays.

CHYPRE

La situation économique. — La mission que le gouvernement britannique avait chargée d'étudier la situation économique de l'île de Chypre, a publié en avril le rapport rédigé par elle. Il en résulte que le budget a passé de 255.000 £ en 1914 à 824.000 £ en 1934-1935, et que de larges perspectives d'avenir s'offrent à cette terre méditerranéenne ; elle pourrait devenir un paradis si l'on parvenait à utiliser rationnellement toute l'eau des sources ; la production des oranges est susceptible de quadrupler rapidement ; le blé peut donner de sérieux bénéfices s'il est défendu par des droits protecteurs. La Commission a constaté que les trois réservoirs construits à grands frais par le Gouvernement pour recueillir l'eau des pluies (ils ont coûté 60.000 £) ne rendent pas à l'irrigation tous les services qu'on en attendait, que l'île, en majeure partie déboisée, ne possède que 633 kmca. de forêts et que les habitants ne se préoccupent nullement de reboiser le pays ; enfin que nombre de propriétés sont hypothéquées et sous la menace d'une vente aux enchères.

ARABIE

Le voyage du Prince héritier du Hedjaz. — En quittant l'Europe, le prince héritier du Hedjaz, l'émir Séoud, s'est rendu à Alexandrie, d'où, via Kantara, il est très vite reparti pour la Palestine dans un wagon-salon que le gouvernement égyptien avait mis à sa disposition. A la frontière palestinienne, à Khan Younès, à Deir-el-Baleh, à Gaza, le prince a été accueilli par de chaleureuses manifestations de sympathie, qu'avaient organisées les associations arabes de la Palestine. Ce fut mieux encore à Beersheba, où des centaines de Bédouins exécutèrent une superbe fantasia, puis à Ludd, où s'étaient groupées toutes les délégations.

gations des pays arabes, y compris celles de la Syrie et du Liban. Le jeune prince y passa en revue une troupe de scouts et assista à la danse du « dabké ». Arrivé le 14 août dans la matinée à Jérusalem, l'émir Séoud, qu'avaient reçu le Mufti, le Maire de la ville, de hautes notabilités arabes et les délégués du gouvernement, se rendit en grande pompe à la Grande Mosquée, où il fit ses dévotions. Puis, après avoir déjeuné à la résidence du Haut-Commissaire britannique, il visita Hébron et sa mosquée et assista à un thé offert en son honneur par le mufti de Jérusalem. Le 15 août, il visita Jaffa, Tulkarm et Naplouse ; puis, le lendemain dans la matinée, il se rendit à Amman, où l'émir de Transjordanie, Abdallah, devait être son hôte durant trois jours. Accueilli à la frontière palestino-transjordanienne par les délégués du souverain, le prince héritier du Hedjaz se vit salué, par son hôte, au cours de la réception organisée en son honneur, de la façon la plus cordiale. « Tu es chez toi, et tous les Arabes du monde sont des frères », lui dit l'émir Abdallah dans son allocution de bienvenue. — « Je suis chez moi, et je ressens une joie profonde qui n'a point d'égale », répondit aussitôt le prince Séoud.

On sait que le Prince avait définitivement renoncé à visiter les États sous mandat français. En vain la jeunesse arabe de Beyrouth lui câblait-elle pour l'inviter à passer par cette ville, lui promettant de lui rendre « dignement » les honneurs qui lui sont dus, l'émir Séoud ne dévia pas de son programme. L'émir Abdallah n'hésita pas, de son côté, à refuser l'entrée de la Transjordanie à une délégation syrienne qui se disposait à venir saluer le jeune émir à Amman. Une dépêche de protestation, due au leader nationaliste Fakry Baroudy, fut alors envoyée à Amman ; elle contenait des souhaits de bienvenue à l'adresse du Prince héritier du Hedjaz.

L'Italie et le Hedjaz. — Depuis la victoire d'Ibn Séoud sur l'Imam du Yémen, la politique italienne a évolué. Elle s'est rapprochée du Hedjaz et l'on pense même que le traité d'amitié italo-yéménite qui doit venir à expiration en 1936 ne sera pas renouvelé. Le sens de cette évolution est très clair. L'Italie, nul ne l'ignore, attache une grande importance à l'amitié du monde islamique, auquel elle veut apparaître comme un protecteur désintéressé et elle vise à faire de Rome le point de rencontre entre l'Occident et l'Orient. De plus, elle voudrait s'assurer une base d'influence sur les bords de la Mer Rouge et, si possible, en face de l'Erythrée. Elle espère même, en promettant un soutien à la fraction musulmane de la population abyssine, obtenir l'appui du monde musulman et s'assurer des alliés en Abyssinie. Il semble que cette politique ait remporté un certain succès, puisque Ibn Séoud permettrait (assure-t-on) le passage de volontaires dans les troupes italiennes de l'Erythrée et de la Somalie. Ce rapprochement diplomatique serait la conséquence des conversations engagées

à Rome entre le gouvernement italien et l'Emir Séoud, fils aîné du Roi du Hedjaz, conversations qui aboutirent à un accord total sur les points suivants :

1° Règlement des rapports avec le Hedjaz et les colonies italiennes ; développement du trafic, etc... ;

2° Promesse d'appui moral de l'Italie au monde islamique, dont une fraction est opprimée en Ethiopie par une majorité copte ;

3° Accord pour le passage de volontaires du Hedjaz dans les forces armées italiennes de l'Erythrée et de la Somalie.

Mais il ne faudrait pas conclure de tout cela que le Roi Ibn Séoud ait partie liée avec l'Italie. L'« Empereur d'Arabie » a toujours poursuivi une politique très habile, que l'on peut résumer ainsi : ne jamais laisser un autre chef arabe signer un traité d'amitié de plus que lui-même. Ainsi il s'assure une liberté de manœuvre très grande en Arabie, car aucun de ses adversaires ne peut en appeler à la protection d'une grande puissance sans qu'il ne puisse, de son côté, invoquer aussitôt les traités d'amitié qui la lient à lui. Il est passé maître dans l'art de jouer des puissances et s'est toujours refusé à lier son sort à celui d'aucune d'elles. Le rapprochement de l'Italie et du Hedjaz est donc, en fin de compte, surtout motivé, de part et d'autre, par des raisons d'opportunité.

Extrême-Orient

GÉNÉRALITÉS

Le Grand Tourisme en Extrême-Orient. — Au mois de mai dernier, une conférence du Tourisme d'Extrême-Orient s'est ouverte à Tokio. On a relevé la présence de 86 délégués de pays asiatiques et du Pacifique. De nombreuses agences de voyages étaient représentées.

La principale résolution adoptée concernait les divers moyens à mettre en œuvre pour attirer les touristes dans les contrées aisément accessibles à l'est de Suez. Il a été reconnu que la propagande par affiches et par cinéma devait être plus active, plus systématique surtout ; qu'elle devait particulièrement s'adresser aux chasseurs et aux pêcheurs. La conférence a pris en considération l'intérêt que présentent pour ceux-ci la Mandchourie (chasse aux canards et aux faisans) ; les Philippines (grande pêche en mer) et l'Indochine (grands fauves). Il a été indiqué que le gouvernement indochinois pourrait mettre à la disposition des chasseurs le matériel qui leur est nécessaire.

Pour les deux premières années, le soin de la propagande a été confié au bureau de l'industrie touristique du ministère japonais des Communications.

SIAM

La situation économique. — Du dernier rapport de la Banque de l'Indochine, nous tirons les renseignements suivants sur l'activité économique du Siam pendant le second semestre de 1934 :

Au Siam, la situation s'est encore améliorée, l'excédent de la balance commerciale favorable étant passé de 45 millions de ticaux environ en 1933, à 70 millions en 1934, et comprenant pour chacune des deux années 13 millions de ticaux d'exportation d'or. Les sorties de riz ont marqué un progrès appréciable avec 1.960.000 tonnes. Le marché du teck s'est assaini et les cours de l'étain sont restés satisfaisants. Une dévaluation nouvelle de l'unité monétaire semble écartée pour le moment, car la situation des finances publiques reste bonne. Le dernier exercice budgétaire s'est soldé en excédent. Malgré ces facteurs favorables, la situation de l'agriculture est restée précaire, du fait des cours peu élevés du riz. De même, la situation des rizeries est médiocre, en raison principalement de la concurrence excessive et désordonnée qu'elles se font.

Un peu plus loin, le rapport signale une diminution « importante » du commerce entre la Malaisie britannique et le Siam.

CHINE

Wang Ching Wei. — La présence de Wang Ching Wei au gouvernement de Nankin est une garantie de paix civile. Ayant résigné ses hautes fonctions de président du Yuan exécutif et de ministre des Affaires étrangères, il put voir que la dislocation du gouvernement serait la conséquence de son acte. De fait, d'autres démissions suivirent. Et déjà l'on pouvait craindre que Canton ne profitât de l'affaiblissement de Nankin.

Depuis que Wang Ching Wei, patriote cantonnais, fervent mainteneur des principes du parti Kouomintang, occupait, après Chang Kai Shek, la première place dans l'organisation de Nankin, la grande métropole du Sud, siège du Conseil politique du Sud-Ouest, avait cessé d'intriguer contre le gouvernement adverse ; elle avait même mis une sourdine à ses critiques d'une politique qui, suivant elle, ne s'inspirait plus de la doctrine de Sun Yat Sen.

L'autorité et le prestige de Wang Ching Wei sont tels qu'il a pu servir, sans se compromettre, l'insurrection rouge de Canton, il y a sept ans, et, plus tard, le gouvernement réactionnaire du Nord.

Dans un livre écrit en anglais et récemment paru, *Les Problèmes chinois et leurs solutions*, il a exposé sa politique ; il touche notamment à la question de la forme de gouvernement qui convient à la Chine actuelle.

L'essai communiste a échoué ; il n'a laissé que des ruines. Le fascisme et surtout le nazisme ont de nombreux partisans. Mais ni l'un ni l'autre ne correspondent au niveau de l'éducation politique chinoise. Ils sont l'un et l'autre une réaction contre le démocratisme. Or la Chine n'est

pas encore passée par la phase démocratique. En Chine, le gouvernement, entravé par le système régionaliste, ne parvient pas à exercer son autorité sur la totalité du pays. Un fascisme chinois revêtirait une forme militaire. Ce serait le déchaînement de la guerre civile. Une dictature militaire soulèverait contre elle les généraux plus ou moins indépendants.

M. Wang Ching Wei dit ses préférences. Elles vont au gouvernement de parti actuellement existant, qui a pour but d'ouvrir la voie à une démocratie parlementaire. L'heure n'est pas venue de jeter les fondements de ce régime. Il faut d'abord instruire le peuple de ses droits et de ses devoirs, puis établir une assemblée consultative dans laquelle les grandes institutions économiques et culturelles seront représentées.

Quant à la politique étrangère de M. Wang Ching Wei, elle est fonction de sa politique de réorganisation économique, qui se résume dans ces mots : développement des moyens de communication, augmentation des moyens de production. Ce programme n'est réalisable qu'à l'aide des emprunts industriels. Les marchés de capitaux européens et américains sont fermés. La Chine est contrainte de s'adresser au Japon. Mais Wang Ching Wei ne veut pas que l'aide du Japon entraîne la Chine à céder au Japon sur le terrain politique.

Chang Kai Shek serait, semble-t-il, partisan d'une politique plus résolument nippophile. De là, le désaccord qui a amené le président du Yuan exécutif à démissionner. Sur les instances de tous les membres du gouvernement, il a consenti à retirer sa démission, et tout est rentré dans l'ordre.

Le budget du Gouvernement national. — Le Yuan législatif a adopté le projet de budget pour l'année fiscale 1935-1936.

Recettes et dépenses se balancent exactement : 957.154.006 dollars.

Les Douanes restent la plus grosse source de recettes : 341.361.400 dollars, chiffre de prévisions. La gabelle rapportera, estime-t-on, 184 millions 219.944 dollars ; les recettes des entreprises gouvernementales s'élèveront à 40 millions 268.851 dollars.

Comme il est de règle depuis longtemps, les dépenses militaires viennent en tête : 321 millions de dollars. Il ne s'agit que des dépenses de l'armée nationale. Les gouvernements provinciaux entretiennent eux-mêmes leurs armées. Vient ensuite le service des emprunts : 274 millions 803.279 dollars. L'administration des finances absorbera 101.980.089 dollars. Le parti Kouomintang continue à coûter cher : 5.870.800 dollars, tandis que la justice est bon marché : 2.834.805 dollars. L'enseignement qui, de quelque manière, est une forme de propagande de parti, réalisera 37.211.621 dollars.

Il est à remarquer que c'est la première fois qu'un budget est soumis à l'approbation du Yuan avant la date d'application. Jusqu'à présent, le

gouvernement ne présentait que le compte rendu des dépenses de l'année précédente. On peut espérer qu'en restant fidèle à cette méthode, conforme à la conception européenne du budget, la Chine améliorera l'état de ses finances.

Quelques semaines avant l'adoption du budget en cours, M. Kung, ministre des Finances, avait indiqué, dans un rapport sur la situation financière, que le problème de la reconstruction économique est lié à celui du crédit gouvernemental ; et cette idée l'avait guidé dans l'exposé d'un programme gouvernemental.

Le problème de la reconstruction économique est intimement lié à celui du crédit gouvernemental. Les progrès de l'une sont réglés par les progrès de l'autre. Un programme tendant aux buts recherchés doit comprendre : 1° l'établissement d'un système budgétaire plus efficace, comprenant, en particulier, un contrôle exact des dépenses ; 2° le règlement des arriérés de dettes ; 3° la réforme de l'administration de la gabelle, éliminant les surtaxes, standardisant les taux, améliorant la qualité du sel et imposant un contrôle plus efficace de la production et de la circulation ; 4° l'ajustement des tarifs douaniers, de manière à donner des recettes maxima, sans gêner le commerce des produits essentiels à l'industrie et de consommation personnelle ; l'exportation doit être encouragée en réduisant ou en supprimant même les droits toutes les fois où cela est possible et désirable ; 5° un effort continu pour régulariser et réduire les taxes locales et provinciales ; 6° l'encouragement et la rationalisation des principales industries, telles que celles de la soie, des filés de coton et des cotonnades, etc. ; 7° des mesures en vue de la stabilisation de la situation monétaire, y compris la standardisation des monnaies divisionnaires, en vue de faciliter l'industrie et le commerce ; 8° l'amélioration des communications, et, en particulier, des routes et des voies ferrées ; 9° la réorganisation de l'agriculture et le développement de l'économie rurale, la plus grande richesse du pays.

Il faut noter que le gouvernement chinois alloue des sommes importantes au Conseil économique national pour la construction de routes, pour le développement des communications, de l'aviation, des entreprises agricoles et industrielles.

La frontière sino-birmane. — On se rappelle le différend qui s'est élevé, il y a quelques années, au sujet de la possession d'un territoire dénommé Penchung et situé entre la Birmanie et le Yunnan. A diverses reprises, ces deux derniers pays ont vainement tenté de procéder à une délimitation précise dans cette région. De nouveau, des notes ont été échangées entre le ministère des Affaires étrangères de Nankin et le ministre de Grande-Bretagne en Chine, à la suite desquelles il a été convenu qu'une commission spéciale ira relever sur place les facteurs topographiques, politiques et historiques d'une solution possible du litige. La commission comprendra deux Britanniques et deux Chinois ; un cinquième membre, un neutre, sera nommé par le président du Conseil de la Société des Nations ; il aura le pouvoir de départager les deux parties. Après quoi, s'il y a lieu, sera convoquée à Nankin une conférence réunissant, outre les représentants du gouvernement central chinois et de la légation britanni-

que, des délégués du Yunnan et de la Birmanie, pour entériner les conclusions de l'enquête ou proposer les bases d'un nouvel accord.

Le fléau des inondations. — Une crue rapide du Fleuve Jaune, du Yangtsé et de leurs affluents a provoqué cet été de graves inondations, peut-être plus désastreuses que celles de 1931.

Il y a quatre ans, une des causes du débordement du Fleuve Bleu était la fonte des neiges du Setchoan. Cette année, l'inondation est uniquement attribuée aux pluies abondantes. Les digues ayant été rompues, les localités d'Itchang, de Tchangte, de Kioukiang ont été recouvertes par les eaux, ainsi que les régions environnant Hankeou. Plus de 50.000 personnes étaient sans abri ; on estima le nombre des victimes à plusieurs milliers.

Dans le Chantong occidental, la situation a été particulièrement grave, la digue qui protégeait ces régions ayant cédé sur une longueur de plusieurs kilomètres. Vers le milieu de juillet, les eaux du Houangho étendirent leurs ravages. Le sauvetage devint extrêmement périlleux, et d'autant plus difficile que matériaux et vivres faisaient défaut.

Emu de cette situation, le gouvernement de Nankin a étudié un projet de protection contre les inondations devenues fréquentes. « Mais comment passer de la théorie à la réalisation », écrit le *Central China Post*, cité par le *Journal de Shanghai* :

Cette réalisation exige des connaissances techniques de premier ordre, ainsi qu'une organisation mise complètement à l'abri de toute intervention politique ou autre venue de l'extérieur. Il n'y a actuellement qu'un seul modèle que nous puissions citer, celui du Whangpoo Conservancy Board, qui a fait de si bon travail durant les nombreuses années qu'il a déjà fonctionné. Une étroite coopération avec cet organisme pourrait être décidée lorsque notre projet sera en voie de réalisation. La première chose à faire, une fois réglée la question financière, serait de nommer des experts pour faire des études. Nous sommes certains que, en cette matière, ils auraient le concours empressé des Autorités des Douanes dans les divers Ports du fleuve. Ces fonctionnaires possèdent d'énormes quantités d'informations au sujet du Yangtsé, établies depuis nombre d'années, et nous irons jusqu'à dire qu'une fois bâtie la nouvelle organisation, on pourrait compter sur les divers « River Offices » pour donner toutes informations requises par le nouveau Conservancy Board. Avec une telle coopération, les dépenses du Board, pour cette partie de ses travaux, seraient réduites au minimum.

L'Australie et la Chine. — Dans le dernier semestre de 1934, une mission économique australienne a visité les principaux centres commerciaux de la Chine. Le *British Chamber of Commerce Journal* publie d'intéressants commentaires sur le rapport de la mission. Citons-en le passage suivant :

Il est courant en Australie d'estimer que la Chine offre de grandes possibilités pour l'écoulement des marchandises australiennes. Cette opinion est vraisemblablement basée sur notre habitude de ne penser à la Chine qu'au point de vue de sa population de 400 millions d'habitants.

Or, il n'y a peut-être pas un autre marché au monde offrant plus de difficultés et demandant une connaissance aussi spéciale des conditions et des méthodes de vente locales.

De plus, il n'est pas de marché en Orient où la compétition soit aussi serrée, ni aussi concentrée la représentation commerciale étrangère, aussi bien au point de vue affaires qu'au point de vue officiel. La majorité des pays ont compris la nécessité d'avoir une représentation commerciale officielle et leurs représentants sont, en général, des hommes doués d'aptitudes remarquables et de grand jugement.

Le pouvoir d'achat de cette énorme population est toutefois très restreint. La Chine est encore, à l'heure actuelle, un pays essentiellement agricole, et la condition des cultivateurs, aggravée par l'instabilité politique, est loin d'être prospère. Dans les entreprises industrielles, les salaires sont bas, et les difficultés inhérentes à la monnaie d'argent ont sérieusement entravé le commerce. Pourtant il y a pour les produits alimentaires essentiels d'Australie, un marché intéressant, en dépit des conditions existantes.

Le marché chinois peut être divisé en trois secteurs d'achat : la Chine du Nord, la Chine Centrale et la Chine du Sud. Les principaux ports d'accès de ces secteurs sont Changhai, Tientsin, Hongkong et Canton. Chacune de ces villes a été visitée par la mission.

Changhai est le port principal de la Chine ; là sont groupés les sièges des principales maisons de commerce et leurs représentants. La mission, durant son séjour à Changhai, a été approchée par un grand nombre de commerçants, les produits les plus fréquemment discutés ont été le blé, la farine, la laine, les traverses de chemin de fer, le lait en poudre et les conserves alimentaires.

Prédominance de la population mâle au Anhwei. — D'après les statistiques publiées par le gouvernement de la province du Anhwei (Nganhoei), cette province serait peuplée de plus de 21 millions d'habitants sur une superficie de 144.000 kmca. ; mais cette population est loin d'être également partagée entre les deux sexes. Le vicariat apostolique d'Anking (Ngan-k'ing) possède en particulier, sur un total de 6.623.000 âmes, 3.638.800 individus du sexe masculin contre 2.984.500 du sexe féminin, ce qui donne 54 0/0 du total pour la population mâle et 46 0/0 seulement pour la population féminine. Ces chiffres d'ensemble accusent d'ailleurs un moindre écart que des totaux s'appliquant à des superficies moins vastes, car, dans certaines sous-préfectures, le pourcentage des femmes descend jusqu'à 42 et même 41 0/0 contre 58 et 59 0/0 pour les hommes.

Parmi les causes de cet écart, l'Agence Fides signale la pratique de l'infanticide féminin subsistant dans les milieux païens du Anhwei.

La lutte contre l'analphabétisme à Changhai. — Au rapport de l'Agence Fides, sous l'active impulsion des autorités de la ville de Changhai, le mouvement en faveur de l'enseignement des caractères chinois fait de grands progrès.

Changhai est divisée en 22 arrondissement qui seront dotés chacun de 10 écoles populaires. De son côté, chaque « tangpu » — section locale du Kouomintang — devra fonder au moins une école de ce genre et chaque membre du Kouomintang apprendre à lire à deux illettrés au moins. En outre, toutes les organisations sociales ont

reçu l'ordre de fonder au moins une école ; or il existe plus de six cents associations diverses à Changhai : si chacune d'elles obéit aux ordres du gouvernement, le résultat du mouvement sera plus grand encore qu'on ne l'escompte.

Si les efforts de la grande métropole donnent un résultat effectif, l'exemple de Changhai sera certainement suivi par les autres villes : le succès de la suppression des illettrés dans tout le pays dépend donc beaucoup des efforts des promoteurs du présent mouvement.

La population du Thibet. — On évalue d'ordinaire à 5 ou 6 millions d'âmes le total de la population du Thibet ; mais en 1932, dans la troisième édition de son excellente *Géographie de la Chine*, le R. P. Joüon, S. J., le ramenait à 3.722.000 habitants. Un récent visiteur de la contrée, M. Jefferson Lamb, le réduit bien davantage encore : pour lui, la population du Thibet serait inférieure à un million d'individus, et les lamas représenteraient, à eux seuls, un cinquième environ de ce chiffre total.

Il ajoute que la terre cultivable et cultivée est peu étendue, que les ressources minérales sont réduites, et que, sur le marché thibétain, la prédominance appartient aux marchandises japonaises, que concurrencent de loin celles de l'Inde et du Népal, lesquelles devancent de beaucoup les produits européens et américains.

JAPON

La tension italo-japonaise. — Les journaux quotidiens ont renseigné leurs lecteurs au sujet de la friction qui a pris naissance entre l'Italie et le Japon à propos de l'Ethiopie. Cette friction n'a pas de causes diplomatiques (M. Sugimura l'a déclaré formellement en décembre dernier), mais elle a des causes économiques, que M. Maurice Pernot a exposées de la manière suivante :

Les visées économiques du Japon sur l'Ethiopie datent à peu près du jour où fut fondé à Aden, en territoire britannique, un Institut commercial japonais. Les experts nippons chargés de diriger cet organisme eurent bientôt fait de passer la mer Rouge et de reconnaître que l'empire abyssin pouvait offrir à leur commerce extérieur certains débouchés.

Mais comment ce pays fort pauvre paierait-il leurs marchandises ? Quelques pelleteries, un peu de café, voilà à peu près tout ce qu'il avait à vendre. La politique de longs crédits pratiquée ailleurs par le Japon se révélait ici tout à fait impuissante ; il fallait échanger les produits fabriqués contre des matières premières plus substantielles.

C'est alors qu'une mission japonaise de recherches partit d'Aden et vint en Ethiopie pour y étudier les possibilités de colonisation agricole. Sur les hauts plateaux qui s'étendent entre la vallée du Nil, la mer Rouge et l'océan Indien, elle découvrit plusieurs régions où le coton poussait à l'état sauvage. On pouvait donc y cultiver des cotons sélectionnés.

Un premier contingent de paysans nippons, spécialisés dans cette culture, vint se fixer dans les régions ainsi reconnues ; d'autres suivirent. C'étaient, pour la plupart, des jeunes gens. Ils n'amenaient pas de femmes avec eux, ayant reçu consigne d'épouser des filles du pays. Un accord passé avec Addis-Abeba stipulait que les enfants nés de ces unions

devraient être élevés dans le christianisme, qui est la religion officielle du Négus et de son empire.

Ce plan d'action, méthodiquement suivi, donna quelques résultats : en moins de quatre ans, les territoires concédés et rendus fertiles atteignirent une superficie d'environ 300.000 hectares. L'importance des ventes des produits japonais en Abyssinie s'accrut avec une égale rapidité.

Les Anglais s'en sont assez vite préoccupés. On sait en effet quels plans leurs ingénieurs ont conçus pour l'utilisation des eaux aboutissant au fond de cuvette où dort le lac Tana et pour l'irrigation du Soudan « anglo-égyptien ». A l'instigation des agronomes japonais devenus ses conseillers techniques, le gouvernement éthiopien n'a-t-il pas réclamé une partie des eaux de ce lac pour les besoins de sa propre culture et pour la transformation, en champs de coton, de tout le pays compris entre le lac Tana et la frontière de l'Erythrée italienne ?

On dit (ajoute M. Pernot) que les Soudanais et les Égyptiens, qui reprochent aux gens d'Europe une exploitation égoïste des richesses de la vallée du Nil, ont vu sans déplaisir l'installation et les progrès de ces colonies agricoles japonaises, aimant mieux que la fertilité du sol africain profite à des Asiatiques qu'aux Anglais ou aux Italiens.

On dit encore qu'un des premiers soins des nouveaux colons ou de ceux qui dirigent leur entreprise, a été d'entrer en contact avec les meneurs nationalistes de l'Égypte et du Soudan, et de se concerter avec eux pour des fins dont l'Europe aurait lieu de se plaindre...

Quoi qu'il en soit, voilà les Japonais installés en Afrique orientale; ils y travaillent le sol, ils y trafiquent et ils y font souche de chrétiens, ce qui constitue une forme assez inédite de propagande et de pénétration pacifique.

Les buts qu'ils poursuivent en Éthiopie paraissent bien être uniquement d'ordre économique et commercial : débouchés pour leur émigration, marchés pour leur production industrielle, création de matières premières pour payer leurs produits fabriqués.

Malheureusement, ces buts ne peuvent que contrecarrer les visées italiennes, l'Italie venant chercher en Erythrée à peu près les mêmes avantages, et, de leur côté, les Italiens, engagés dans une vaste entreprise éthiopienne, se préoccupent de savoir s'ils pourront accorder leurs desseins de conquête et de colonisation avec les progrès de l'activité nipponne... De là les polémiques de presse et les discussions diplomatiques auxquelles nous assistons maintenant.

Intrigues japonaises. — Dans la *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} août, M. N. de Rochefort a montré avec beaucoup de précision comment deux mouvements expansionnistes, celui de l'U. R. S. S. et celui du Japon, se poursuivent parallèlement en Extrême Orient à l'heure actuelle, sans se contrarier, mais, au contraire, en s'épaulant en attendant que peut-être, plus tard, ils aillent jusqu'à se prêter main forte. De ce travail sur *Le Destin de la Chine*, nous détachons un passage sur les intrigues du Japon au Siam.

Nous sommes en mesure de révéler (écrit l'auteur aux pages 643-644) que les Nippons manœuvrent actuellement, et non sans succès, pour obtenir du gouvernement siamois

la concession de la construction d'un canal qui, coupant en deux l'isthme de Krâ, relierait le golfe de Siam, c'est-à-dire la mer de Chine, au golfe de Pégou, c'est-à-dire au golfe de Bengale, mer intérieure de l'Inde.

Depuis quelques années déjà, de nombreuses missions « scientifiques » nipponnes parcouraient le Siam, et spécialement l'isthme de Krâ et la presqu'île de Malacca; leurs recherches « géographiques », « entomologiques » et « naturalistes » n'ont jamais été que des prospections géodésiques poursuivies avec acharnement, dans le silence et le mystère, par les ingénieurs japonais. Et les troubles politiques qui ont lieu au Siam ne sont que les signes apparents du profond travail souterrain mené avec succès par le gouvernement de Tokio.

... Cette manœuvre nipponne n'est que la riposte au non-renouvellement du traité d'alliance nippo-britannique, dénoncé par la Grande-Bretagne sous la pression de ses dominions australien et néo-zélandais, et aux récents travaux entrepris par le gouvernement de Londres pour renforcer sa base navale de Singapour. La puissante position britannique serait simplement tournée par le canal de Krâ, et perdrait les trois quarts de sa valeur stratégique.

BIBLIOGRAPHIE

Gengis-Khan, par Fernand GRECARD. Paris, Armand Colin, 1935, in-8° carré de 208 pages.

Un des plus grands conquérants qu'ait connus le monde, voilà ce que l'on dit d'ordinaire de Gengis-Khan, et si l'on va jusqu'à le placer à peu près exactement dans le temps, à indiquer très sommairement l'étendue de son empire, on possède déjà une science peu commune. Que penser, dès lors, de M. Grenard, grâce à qui la collection « Ames et Visages » vient de s'enrichir d'une remarquable étude sur ce barbare mongol, à qui, seul, le Macédonien Alexandre le Grand peut être comparable ? Il est vrai que M. Grenard connaît une partie au moins des pays qu'a soumis Gengis-Khan, qu'il a pratiqué nombre des peuples sur lesquels le conquérant a étendu sa domination, qu'il en comprend la mentalité, les traditions et les réactions. Aussi a-t-il pu donner à son livre une vie et un coloris remarquables, qu'a encore accrus l'usage constant de sources originales au premier rang desquelles il faut placer cette *Histoire secrète des Mongols* dont naguère, dans sa substantielle plaquette sur la *Haute Asie*, M. Paul Pelliot a si bien montré l'intérêt. A l'aide de ces sources encore très peu exploitées, et en les utilisant de façon critique, M. Grenard a écrit un livre très curieux et retracé de façon très pittoresque les exploits de Gengis-Khan, les vicissitudes de son existence, la courbe de sa carrière. On a plaisir à suivre dans son récit les transformations successives du héros, son évolution d'homme du maquis en seigneur vassal du Prêtre Jean, puis en empereur des nomades, les campagnes guerrières qui lui ont permis d'édifier une immense puissance s'étendant de l'Océan Pacifique à la mer Adriatique, à découvrir les multiples qualités de ce constructeur d'empire. Tout cela, M. Grenard l'a exposé de façon très précise, avec beaucoup de netteté et de vigueur; s'il avait ajouté à son récit deux ou trois cartes, il ne faudrait pas seulement citer son *Gengis-Khan* comme un livre excellent; il conviendrait de le tenir pour un modèle de biographie précise et fabuleuse, scientifique et traditionnelle tout à la fois.

H. F.

Le gérant : H. COMBAT.

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMP. ET D'ÉD., 17, RUE CASSETTE.